

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quatorzième séance – Mardi 2 octobre 2018, à 20 h 35

**Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Sophie Courvoisier*, *Amanda Gavilanes*, *MM. Stéphane Guex*, *Claude Jeanneret*, *Laurent Leisi*, *M<sup>me</sup> Sara Petraglio*, *M. Lionel Ricou* et *M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 20 septembre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi pour mardi 2 octobre et mercredi 3 octobre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

**1. Exhortation.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

**2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**4. Prestation de serment de M. Stefan Gisselbaek remplaçant M<sup>me</sup> Helena Rigotti, conseillère municipale démissionnaire.**

*M. Stefan Gisselbaek (LR) est assermenté. (Applaudissements.)*

## 5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 juin 2017: «Pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*» (P-372 A)<sup>1</sup>.

### *Suite de la discussion*

**M. Sami Kanaan, maire.** Nous sommes face à une situation intéressante: deux commissions ont examiné la problématique de la revue *Genava* en traitant respectivement la pétition P-372 et la motion M-1271, et elles ont abouti à des conclusions différentes, ce qui montre bien que le débat n'est pas anodin et justifie une explication.

Tout d'abord, malgré les auditions menées par les commissions, je crois qu'il y a encore un malentendu. Je prends pour exemple l'intervention du représentant du Mouvement citoyens genevois tout à l'heure: il n'a jamais été question de supprimer la recherche au Musée d'art et d'histoire (MAH), ni la publication de la recherche sous forme d'une revue scientifique suivant tous les critères de sélection, de référencement et d'évaluation d'une telle publication. Ce qui change, effectivement, c'est le mode de diffusion des publications scientifiques du MAH.

D'ailleurs, un projet d'avenir apporte la preuve que la recherche est importante dans cette institution: le rapport de la commission d'experts présidée par MM. Hainard et Mayou propose, entre autres, de renforcer au contraire le poids de la recherche au MAH avec le fameux *learning center* qui – si tout va bien – prendra place au sein du futur complexe du périmètre au sens global, en collaboration notamment avec l'Ecole des beaux-arts, devenue l'actuelle Haute école d'art et de design (HEAD).

La recherche est fondamentale dans un musée et nos musées font une recherche active et respectée. Je cite aussi le Muséum d'histoire naturelle, les Conservatoire et Jardin botaniques, le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) et l'Ariana. Nous sommes en train de terminer l'opération d'évaluation de la recherche au sein de ces institutions; je mettrai, bien sûr, ses résultats à la disposition du Conseil municipal dès qu'elle sera terminée. Elle montre que la recherche est à la fois active et de qualité dans les musées genevois.

Aujourd'hui – vous pouvez aller voir ce qui se passe dans les bibliothèques de l'Université de Genève, par exemple, Mesdames et Messieurs – toutes les revues scientifiques passent au mode numérique. Je comprends que cela puisse déranger. Des générations de lecteurs ont eu d'autres habitudes – y compris moi, d'ailleurs... Quand j'étais modeste étudiant, nous étions habitués à consulter des annuaires entiers de revues scientifiques. Dans mon cas, en physique à l'Ecole

---

<sup>1</sup> Rapport, 2663.

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), on devait aller consulter à la bibliothèque les annuaires successifs de toutes les revues imaginables de physique, de mathématiques et autres. Je peux donc comprendre que le passage au numérique représente un changement et qu'il n'est pas anodin, comme tout ce qui est numérique dans notre société.

Cependant, dans les faits, il y a d'immenses avantages à passer au numérique. Cela facilite notamment beaucoup les recherches par mot-clé. Bref, je vous passe les détails, Mesdames et Messieurs, vous imaginez bien ce qu'il en est. Par conséquent, les chercheurs passent désormais systématiquement aux publications et au travail en mode numérique.

Toutefois le MAH a fait quelque chose qui prête peut-être à confusion; pendant pas mal d'années, le même document imprimé contenait deux choses qui, en fait, n'ont rien à voir – enfin, rien à voir... Elles sont liées, mais pas du tout de même nature, et elles n'ont pas le même public. Il y avait donc à la fois le rapport d'activité annuel du réseau des Musées d'art et d'histoire de Genève qui, comme tout rapport d'activité, est clairement destiné à un large public: vous, le Conseil municipal, bien sûr, mais aussi les citoyens et les citoyennes, ainsi que les partenaires au sens large. La partie scientifique de *Genava*, qui accueille les articles scientifiques, est destinée à un public plus spécialisé – non pas que les non-spécialistes n'aient pas le droit de la lire, tout le monde peut évidemment lire des articles scientifiques, mais on parle vraiment ici d'une littérature hautement spécialisée. Avoir ces deux éléments dans le même document, cela se voulait une solution pratique, mais il est vrai que cela pouvait prêter à confusion.

Le rapport d'activité des MAH continuera à être publié sur papier, parce que je suis conscient que beaucoup de gens préfèrent encore le papier, dans ce genre de cas. Mais la partie scientifique de la revue passera effectivement en mode numérique.

Quant à la question des échanges avec d'autres musées, justement, tous les musées qui font de la recherche passent tour à tour au numérique, de même que les universités et les institutions scientifiques au sens large. C'est une tendance inexorable qui permet d'économiser, même s'il ne s'agit pas de sommes considérables. Quelqu'un a dit – et je le comprends – que 80 000 francs sur un budget annuel de 33 millions de francs, cela ne compte pas... Eh bien, si! De nos jours, chaque tranche de 80 000 francs compte.

Cela permet de renforcer ce qui, pour moi, est fondamental: les activités du musée destinées au large public et la médiation. Je pense, par exemple, au programme familial à nouveau organisé cette année en octobre pendant les vacances de pommes de terre, aux activités du mercredi pour les enfants et les familles, aux *afterworks* après les horaires de travail, etc. Là, on est vraiment dans une logique de grand public.

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

Encore un point sur la problématique de la publication papier ou numérique: je suis parfaitement conscient du fait que, pour bien des genres de lecture, le papier reste roi – et tant mieux, dans un certain sens. On le constate dans les bibliothèques municipales où, pour la plus grande part de la lecture de loisir – quand je dis «de loisir», j’entends au sens large les romans et tout ce qui est équivalent – les gens préfèrent de loin le papier. En Europe, le livre numérique dans le domaine du loisir plafonne à 3%, pour l’instant. Moi-même, d’ailleurs, je préfère très nettement avoir un livre papier en main quand je lis un bon roman. En revanche, tout ce qui est littérature documentaire – encyclopédies, dictionnaires, revues scientifiques, revues spécialisées – passe à la vitesse grand V au numérique, c’est inexorable. Ce n’est pas qu’on l’ait décidé, c’est une réalité de la société. Comme je l’ai dit, le principal argument réside dans le fait que toutes les données deviennent ainsi beaucoup plus accessibles et que cela facilite donc les recherches. C’est aussi le cas de *Genava*.

Le Conseil administratif, quel que soit le vote du plénum ce soir, prendra évidemment au sérieux les travaux de la commission des pétitions et de la commission des arts et de la culture. Il y a peut-être eu un défaut d’information sur ce que je viens de dire, on améliorera cet aspect, mais le but est toujours que le MAH reste très actif dans la recherche scientifique et la diffuse le mieux possible.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (LR). Je m’exprime en tant que membre de la commission des arts et de la culture qui a étudié la motion M-1271. J’avais signé cette motion, parce que je souhaitais comprendre quels étaient les enjeux autour de la revue *Genava* et de son évolution. Après étude du dossier en commission, nous avons compris, au Parti libéral-radical, que nous ne soutiendrions pas la motion M-1271 et que nous classerions la pétition P-372 pour les raisons suivantes.

La revue *Genava*, comme on vient de l’entendre dire par M. Sami Kanaan, ne disparaîtra pas. L’idée qu’elle puisse disparaître était inadmissible pour nous mais, en l’occurrence, elle ne disparaîtra pas! Elle passe simplement en version numérique. Quoi que l’on puisse en penser d’un point de vue sentimental, quelque émotion que cela puisse nous causer, la réalité est ce qu’elle est, l’évolution est ce qu’elle est et les responsables du MAH s’en disent satisfaits. On voit que ce n’est pas une problématique spécifique à cette revue scientifique, puisqu’elle en concerne bien d’autres et que, par ailleurs, cela permet un meilleur partage et une meilleure diffusion au niveau international. Nous n’avons pas trouvé de raison de nous opposer à cette évolution; d’ailleurs, nous aimerions rappeler que le Parti libéral-radical, de manière générale, ne s’est jusqu’à présent jamais opposé à l’évolution vers le numérique et qu’il a voté tous les crédits de numérisation à ce jour.

Mais un autre élément nous interpelle: en dépit de son intérêt scientifique incontestable, *Genava* est une revue «lourde». Ce n’est pas un petit feuillet!

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

Cela signifie qu'elle consomme beaucoup de papier. Or, le papier provient des arbres. Nous étions donc particulièrement surpris que les mêmes qui ont quasiment hurlé au crime, lorsqu'on a voulu faire évoluer le MAH et faire disparaître sa cour en sacrifiant son merveilleux jardin romantique avec sa verdure, puissent ici ne pas tenir compte du fait que *Genava* est une revue dite lourde, voire décrite comme obèse.

Nous avons fait le calcul, car le Parti libéral-radical calcule... Pour 85 pages de *Genava* – ce qui représente un numéro «léger», d'après ce que j'ai pu voir en consultant les archives – et une diffusion à 1000 exemplaires, on sacrifierait un arbre, voire un arbre et demi. Le numéro de 2012 comportait 160 pages, on aurait donc sacrifié deux arbres; celui de 2010 avait 250 pages, on aurait donc sacrifié trois arbres... Quant au numéro de 2007, qui est allé jusqu'à 410 pages et a été diffusé à 1000 exemplaires, on aurait sacrifié cinq arbres pour sa publication. C'est peut-être anecdotique, Mesdames et Messieurs, mais c'est également un élément à considérer.

Pour les raisons logiques déjà évoquées concernant l'évolution vers la numérisation, mais aussi face à la grave incohérence de certains quant au respect des arbres, le Parti libéral-radical ne soutiendra pas la motion M-1271.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Il me semble utile de considérer quelques éléments au-delà de ce que l'on a entendu jusqu'à maintenant, notamment dans les propos de M. Kanaan. Il ne s'agit pas, avec la pétition P-372 et la motion M-1271, d'opposer le numérique au papier, mais de constater que le papier reste un outil de diffusion culturelle non négligeable. Au niveau des supports papier, la situation d'ensemble à Genève de la diffusion culturelle de l'histoire, de l'art, de l'archéologie locale, des études et des débats qui sont menés est particulièrement sinistrée. Si les gens qui ont tiré la sonnette d'alarme en raison de l'annonce de la disparition de l'édition papier de *Genava* se sont mobilisés, c'est parce que cette disparition s'ajoute à plusieurs cas antérieurs. Pour rester dans le cadre de notre municipalité, on peut mentionner la disparition de la revue des musées de Genève, éditée par la Ville jusqu'à il y a une vingtaine d'années, ainsi que l'arrêt de la publication de la *Revue du Vieux Genève*.

Cet après-midi, je suis allé consulter le rayon des périodiques aux Archives d'Etat de Genève, dans la Vieille-Ville. J'ai pu constater que la revue *Genava* occupe trois rayonnages d'un mètre. Aujourd'hui, on arrêterait donc la diffusion de sa version papier. C'est dommage, car elle n'a pas le même lectorat que celui des revues numériques! Il y a bien sûr un lectorat scientifique qui pourra accéder à la version électronique – on ne veut pas opposer les deux supports – mais il y a aussi tout un lectorat dont on n'a pas voulu tenir compte: les gens intéressés plus largement au domaine de l'histoire, de la culture, de l'art, de l'archéologie

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

locale et genevoise. Ce lectorat-là se recrute d'ailleurs aussi au niveau international, grâce aux échanges de revues. C'est également des membres de la Société des Amis du Musée d'art et d'histoire, peut-être des têtes grises... Ils n'ont certainement pas l'assiduité des chercheurs pour chercher sur internet l'information précise qu'ils aimeraient trouver, mais ils apprécient la revue et s'intéressent à ce qui se fait à Genève dans le domaine de l'histoire, de l'art et de l'archéologie.

Sur ce plan, on se priverait d'une diffusion précieuse de *Genava* en renonçant à l'édition papier. De plus, comme je l'ai déjà dit, cela ferait empirer une situation éditoriale déjà sinistrée, à Genève. Le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* est quasiment le seul périodique encore diffusé sur papier, actuellement. L'avant-dernier numéro date de 2013, le dernier de 2014-2015, et on attend encore la sortie du suivant.

Par rapport à cette situation sinistrée à Genève, il y a des situations bien plus florissantes dans beaucoup d'autres cantons suisses. Pour rester près de chez nous, dans les cantons de Vaud, du Valais et de Berne, il y a des revues imprimées sur papier qui existent également en version électronique, pour les scientifiques qui lisent et qui cherchent d'une autre manière. Et leur diffusion papier n'est pas près de cesser! La revue d'histoire bernoise, la *Berner Zeitschrift für Geschichte*, est basée sur les travaux effectués au sein des institutions de la Ville de Berne et des musées du Canton de Berne, qui se partagent la charge de sa publication – y compris sur papier – quatre fois par an.

La motion M-1271 ne relève donc pas de la simple nostalgie. Nous demandons que le département municipal de la culture et du sport, qui assure pour l'instant la politique culturelle genevoise au niveau cantonal, prenne ses responsabilités et examine quelles peuvent être les réponses envisageables face à cette situation de déliquescence de la diffusion culturelle de l'histoire, de l'art et de l'archéologie dans notre canton. Tel est le sens de l'invite de la motion M-1271. Mesdames et Messieurs, si vous lisez bien ce qu'elle demande – avec aussi l'amendement que nous avons déposé – vous verrez qu'il s'agit de faire le tour de la question en consultant les milieux intéressés: pas seulement les dirigeants du MAH, mais les responsables de tous les musées analogues de la ville, de la Bibliothèque de Genève (BGE) et de l'Université.

Justement, dans l'optique du campus muséal proposé par la commission d'experts pour le nouveau MAH, on ne peut pas se satisfaire d'un outil de diffusion culturelle adressé uniquement aux spécialistes. Autrement, on ne comprend pas pourquoi le MAH s'évertue à inviter régulièrement des centaines, voire des milliers de jeunes à ses *afterworks*. L'objectif de cette activité est bien de les intéresser aux contenus muséaux concernant l'art et l'histoire, ce qui ne peut pas se faire sans un travail de diffusion culturelle des recherches et des débats menés en la matière.

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

Encore une dernière réflexion sur les échanges culturels avec d'autres institutions. M. Marin a dit en commission que les échanges avec d'autres revues comparables à *Genava* se sont réduits de 300 à 50, car ailleurs aussi on a arrêté de publier sur papier. Mais ces 50 revues qui arrivent encore à la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) et à la BGE sont les plus précieuses dans le domaine de l'art, de l'histoire et de l'archéologie! On se priverait de ce type d'échange, y compris au niveau international, en mettant fin à la diffusion papier de *Genava*, et cela pour économiser un montant somme toute dérisoire: 80 000 francs. En effet, c'est un outil de diffusion qui n'est pas seulement scientifique, mais qui permet aussi le rayonnement culturel de Genève.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter la motion M-1271 et son amendement. Ce sera l'occasion, pour le département de la culture et du sport de la Ville, de faire un petit peu de politique culturelle... Ce n'est pas simplement en renvoyant la responsabilité au Canton et en attendant qu'il prenne ses responsabilités que l'on améliorera la situation! Il faut aussi proposer des mesures! La Ville de Genève a un budget annuel de 250 millions de francs pour la culture; il est navrant de constater qu'au niveau de l'art, de l'histoire et de l'archéologie on n'ait pas les moyens nécessaires d'assurer la publication d'une nouvelle *Genava*, peut-être...

**Le président.** Monsieur Schnebli, je suis obligé d'attirer votre attention sur le fait que vous avez utilisé votre temps de parole et de vous demander de conclure. (*M. Schnebli fait signe au président pour lui signaler qu'il a terminé son intervention.*) C'est fait? Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** Beaucoup de choses que je voulais dire ont déjà été dites par M. le maire Kanaan, ainsi que par M<sup>me</sup> Kraft-Babel. Je ne répéterai donc pas certains propos tenus au sujet de *Genava* – notamment le fait que le titre de la motion M-1271 est erroné, puisqu'il ne s'agit pas ici de la perte d'un outil scientifique. J'aimerais aussi ajouter un détail qu'il sera important de modifier dans la version informatique du rapport M-1271 A, car il contient une erreur: le vote du Parti libéral-radical en commission des arts et de la culture n'y apparaît pas! Ce n'est pas de la faute du rapporteur, j'ai fait quelques recherches et j'ai constaté que cette omission était déjà dans le procès-verbal de commission, elle n'a donc pas été corrigée dans le rapport. Je demande que l'on y ajoute le vote des trois commissaires du Parti libéral-radical qui ont refusé la motion M-1271. (*Ndlr: corrigé au Mémorial.*)

Cette motion est particulièrement intéressante, parce qu'elle montre que les travaux en commission peuvent être très fructueux. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Kraft-Babel,

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

au départ, le Parti libéral-radical avait cosigné la motion M-1271 et l'approuvait. Au fil des travaux menés à la commission des arts et de la culture, nous avons compris que le mode papier était en train de disparaître des publications scientifiques. On peut le regretter; néanmoins, quand on fait des recherches aujourd'hui, on ne va plus consulter des supports papier comme à une certaine époque. Moi, j'ai connu le temps où l'on sillonnait la région en parcourant des kilomètres et des kilomètres pour aller chercher des ouvrages dans des bibliothèques situées parfois à 200 km de Genève, d'où on revenait avec d'énormes volumes... Il était alors relativement difficile de réunir des ouvrages, lorsque l'on menait une recherche.

Aujourd'hui, les scientifiques ne procèdent plus en allant chercher des ouvrages aux quatre coins de la planète, mais par internet. En fonctionnant par internet, on facilite la diffusion des connaissances et le travail scientifique. Quelqu'un a dit: «Il ne s'agit pas d'opposer le numérique au papier.» Mais à un moment donné il faut choisir!

Venons-en à quelques données historiques: *Genava* a été créée en 1923. Au début, elle contenait essentiellement le rapport d'activité des Musées d'art et d'histoire signé par leur directeur. Au fil des ans, cette publication a grossi, grossi, grossi... au point de devenir très épaisse, car des tas de choses y figurent qui n'ont plus vraiment de lien précis avec le MAH lui-même. Comme le disait M<sup>me</sup> Kraft-Babel, c'est devenu une revue volumineuse – énorme! – d'environ 40 cm sur 30 cm et d'une épaisseur incroyable. On y trouve toujours le rapport d'activité des Musées d'art et d'histoire, qui n'a rien à faire dans une revue scientifique. M. le maire l'a souligné: ce rapport d'activité continuera à être publié en version papier. Je crois qu'un tel document n'a pas besoin de figurer dans une belle revue sur papier glacé et que sa diffusion dans *Genava* est vraiment un gaspillage financier.

Par ailleurs, cette revue contenait aussi un agenda des événements, mais il faut bien se rendre compte du fait que, le jour où les gens recevaient leur exemplaire par la poste, la date de certains événements était parfois déjà passée!

En outre, on constate que les chercheurs n'utilisent plus les versions papier de *Genava*; les abonnements individuels ont diminué et sont devenus plutôt rares. On s'est donc posé la question suivante: ne pourrait-on pas réduire le tirage, puisqu'il y a beaucoup moins d'abonnés, et passer à 100 exemplaires au lieu de 1000? Suite aux auditions auxquelles nous avons procédé, il s'est avéré que cela ne changerait pas grand-chose au coût généré par une telle opération.

Un autre argument consistait à dire que *Genava* en version papier était assez précieuse, car elle servait aux échanges de revues entre différents musées. Mais ce système est complètement remis en cause: ces dernières années, les institutions qui procédaient auparavant à des échanges du type «vous nous envoyez votre revue, nous vous envoyons la nôtre» ne publient plus non plus de revues sur

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

papier. Dès lors, l'envoi de ce genre de revues coûte extrêmement cher, car je rappelle qu'elles pèsent lourd et que les frais de port sont très élevés.

Je voulais dire aussi qu'il y a de tout, dans *Genava*, dont notamment une partie scientifique particulièrement intéressante. Lors de son audition à la commission des arts et de la culture, nous avons demandé au directeur du MAH, M. Marin, ce qu'il en était de cette partie scientifique qui pourrait intéresser un large public et, éventuellement, donner naissance à de petits fascicules à vendre dans la boutique du musée. M. Marin a bien évidemment approuvé cette idée, ajoutant que le MAH examinait la possibilité de publier cette partie scientifique – il pourrait s'agir, par exemple, d'une étude particulièrement intéressante consacrée à une exposition temporaire – sous la forme de petits fascicules pas forcément très onéreux. Le MAH travaille à ce projet actuellement; il faudra voir si des privés seraient intéressés à financer une partie de ces petits fascicules.

Je le répète une fois de plus: il ne s'agit pas de se débarrasser purement et simplement de la revue *Genava*, mais de la modifier de manière que le contenu qui doit être numérisé pour les chercheurs le soit, que le rapport d'activité des musées d'art et d'histoire de Genève fasse l'objet d'un document papier et que les travaux des chercheurs du musée puissent être diffusés sous la forme de petits fascicules à vendre.

Telle est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical a modifié sa position et ne soutiendra pas la motion M-1271. Il faut quand même s'aligner un peu sur les méthodes contemporaines de diffusion scientifiques!

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, bien que les Verts soutiennent le renvoi de la pétition P-372 au Conseil administratif et qu'ils soient signataires de la motion M-1271, après étude en commission, ils refuseront l'amendement et le renvoi de cette motion au Conseil administratif pour les raisons suivantes.

Bien que l'édition imprimée de *Genava* soit une référence dans le domaine des beaux-arts depuis environ un siècle et qu'elle ait servi de support à une politique d'échanges avec d'autres institutions muséales et académiques, garantissant ainsi à la BAA un nombre de périodiques scientifiques incomparable et unique en Suisse, force est de constater qu'il existe aujourd'hui de moins en moins de revues papier et que ces échanges entre les musées diminuent. *Genava* en version papier est d'ailleurs la revue la moins consultée de la BAA – cela a déjà été dit, mais il est important de le souligner. Elle a très peu d'abonnements individuels et d'acheteurs – une centaine, actuellement – pour une publication assez imposante et lourde en papier. L'édition numérique a l'avantage d'être mieux vulgarisée

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

et donc accessible à un plus grand nombre. Le nombre de ses lecteurs est bien plus important que celui de la revue papier et, comme l'a précisé le magistrat, *Genava* continuera à diffuser la recherche scientifique tout en facilitant l'accès à son contenu. D'ailleurs, une préopinante a évoqué le fait que cela permettrait aussi de sauvegarder des arbres.

De plus, le coût d'un numéro de cette revue oscille entre 80 000 et 100 000 francs environ. C'est beaucoup! Cette somme pourrait être réinvestie dans des activités muséales comme les *afterworks*, qui coûtent environ 10 000 francs et attirent entre 1200 et 2000 personnes par soirée.

Si les Verts adhèrent à l'existence d'une revue scientifique rigoureuse en format numérique, il est essentiel à nos yeux d'être attentifs à la question de la fiabilité de l'archivage numérique: aurons-nous encore la possibilité de consulter *Genava* sous cette forme dans vingt ou trente ans? Par ailleurs, il est important pour nous que la crédibilité et la rigueur scientifiques des articles soient garanties, grâce à un comité de lecture constitué d'experts mis en place par la nouvelle direction du MAH. Ce comité tiendra compte de l'évolution des pratiques dans le domaine des beaux-arts et d'autres disciplines. Les Verts ne manqueront pas de suivre cette évolution! Nous espérons entendre la nouvelle direction du MAH se prononcer sur le travail scientifique à développer dans cette revue et sur son mode de diffusion numérique.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'interviens toujours en tant que rapporteur de la commission des pétitions pour soutenir sa demande de renvoyer la pétition P-372 au Conseil administratif au lieu de la classer. Nous attendons de l'exécutif qu'il fasse droit à ce que réclame cette pétition.

(*M. Holenweg brandit un numéro de la revue Genava.*) Mesdames et Messieurs, ce que je tiens là est un objet de collection: un objet archaïque, une vieillerie! Un objet de nostalgie, un artefact archéologique! Pensez: c'est à la fois un livre et une revue imprimée... Deux types de documents qui, à entendre un certain nombre d'interventions ici, sont devenus désormais des objets de mémoire ou de nostalgie n'ayant plus place dans le dispositif culturel d'une municipalité comme la Ville de Genève. Ceci est un livre, ceci est une revue! C'est imprimé, il y a du texte et des images, ça parle de Genève et ça se définit comme une revue d'histoire, d'art et d'archéologie. Ce n'est donc pas une publication scientifique destinée à des spécialistes.

L'ambition de cette revue, de ce livre qui paraît annuellement sous une forme chaque fois renouvelée, est de s'adresser à un lectorat qu'on appelait naguère le public éclairé. On l'a même appelé le public des honnêtes gens – honnêtes au sens intellectuel du terme, mais évidemment pas au sens du comportement individuel,

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

car peu importe le comportement individuel de ceux qui savent lire: l'important est qu'ils sachent lire et qu'ils aient des choses à lire.

Les médias ne s'annulent pas, quand ils apparaissent: les médias nouveaux n'annulent pas ceux qui existaient avant eux. L'écrit n'a pas annulé l'oral. La radio n'a pas annulé l'écrit. La télévision n'a pas annulé la radio. Internet n'annule ni la radio, ni la télévision, ni l'écrit, ni l'oral. Ce n'est pas parce que l'on peut diffuser les textes de *Genava* sur internet que leur publication par écrit devient inutile. On continue à publier des livres de toute nature et ces livres continuent à se vendre – peu ou prou, mais ils continuent à se vendre et à être lus. La publication d'un texte donne à celui-ci une valeur que son apparition plus ou moins fugace sur l'écran ne lui donne pas.

Nous ne demandons pas que l'on renonce à diffuser sur écran les textes actuellement publiés dans *Genava*, nous demandons que la Ville de Genève et les musées ne renoncent pas à les publier par écrit.

Je rappelle au passage, puisque M<sup>me</sup> Kraft-Babel a évoqué la nécessité d'abattre des arbres pour publier une revue comme *Genava*, que la production des instruments qui nous permettent de voir des choses sur écran – que ces choses soient des images ou des textes – c'est-à-dire la production des tablettes, des ordinateurs, des smartphones et des écrans est infiniment plus polluante que n'importe quelle publication imprimée et que toute transformation d'arbres en papier! (*Applaudissements.*) Aujourd'hui, ce qui est en cause dans le processus industriel de pseudo-remplacement d'un médium par un autre et de l'écrit par l'écran, c'est la nécessité de piller des terres existantes couvertes d'arbres ou consacrées à des cultures vivrières pour en extraire les métaux rares nécessaires à la production de nos smartphones, de nos ordinateurs et de nos écrans. L'argument écologique se retourne comme un gant!

De même, l'argument de l'ancienneté d'un médium pour justifier sa disparition, quand il est évoqué par le Parti libéral-radical, se retourne lui aussi comme un gant. Je rappelle que la création du Parti libéral-radical n'a pas fait disparaître les libéraux et les radicaux, elle les a simplement additionnés les uns aux autres, de la même manière que nous demandons que l'on additionne l'écran à l'écrit sans faire disparaître l'écrit.

La Ville de Genève et le Canton de Genève se sont – au moins rhétoriquement – dotés d'une politique du livre qu'ils prétendent défendre et promouvoir, afin de faire de Genève une ville du livre... ce qu'elle est depuis cinq cents ans, que l'on mette ou non une majuscule au mot «livre»! Parce que cette Ville et ce Canton ont une politique du livre, il semblait important aux auteurs de la pétition P-372 et à la totalité de la commission des pétitions que la proclamation de Genève comme ville du livre et comme lieu d'une politique du livre soit suivie

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

d'effet, notamment dans le sens de la publication de livres par la Ville de Genève et par ses institutions.

Le discours qui consiste à dire que, parce qu'il y a aujourd'hui internet et des publications sur écran, nous devons renoncer aux publications sur papier est démenti par toute l'histoire de la communication. En effet, l'histoire de la communication est celle d'une addition de médiums et de médias dont aucun n'a aboli les précédents.

J'en reviens à *Genava* – je prononce le mot en latin, puisque cette revue porte le nom latin de la première mention historique de l'existence de Genève par Jules César dans son commentaire sur la Guerre des Gaules et que, par surcroît d'archaïsme, elle a ainsi pour titre le premier nom de notre ville...

Certains disent que cette revue est destinée à des scientifiques qui abandonnent la lecture de publications et de livres imprimés sur papier... Eh bien, je vous fais grâce de la lecture du sommaire de l'exemplaire que j'ai avec moi, Mesdames et Messieurs! C'est le numéro 54 de *Genava* qui couvre l'année 2006, et c'est probablement le tome le plus épais: il compte plus de 600 pages! La majorité des articles publiés dans ce volume sont destinés à un public beaucoup plus large que le lectorat scientifique; il s'agit précisément ce public éclairé que j'évoquais tout à l'heure.

Nous n'avons pas besoin de renoncer à la publication papier de *Genava* pour publier sur internet et diffuser sur les réseaux numériques les articles qui nous paraissent – ou qui paraîtront aux spécialistes déjà évoqués – nécessiter une diffusion plus large que celle d'une revue papier. Nous demandons que la Ville de Genève et les musées ne renoncent pas à publier *Genava* en format papier, car on ne se prétend pas la ville du livre sans faire un effort pour le livre! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG).** Moi, je reprends mes papiers... Même si j'utilise beaucoup internet – je ne reçois d'ailleurs plus les documents du Conseil municipal par la poste, mais uniquement par voie électronique – j'ai quand même besoin d'écrire, quand je prépare mes interventions dans ce plénum. Que c'est triste, de supprimer l'écrit, le papier et l'ouvrage par souci d'économie! Dans le mot «ouvrage», il y a la notion de travail.

Quelqu'un a cité le travail de la presse et des journalistes qui, eux aussi, voient leur travail amoindri sous prétexte qu'il est nécessaire de faire du chiffre. On met les articles en ligne sur internet et on les réduit. Surtout, il faut des articles plus *fit*: l'avenir est au régime, au fitness de l'écrit, de la langue et aussi de la pensée, malheureusement! Ecrire moins – et penser moins, sans doute – pour penser plus vite et consommer de la pensée.

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

Je ne reviendrai pas sur les arguments avancés par mes collègues de groupe, qui sont évidemment favorables au maintien de la revue *Genava*. Il ne s'agit certes pas d'opposer le travail des scientifiques à ce besoin toujours accru de communication. D'ailleurs, dans tous les domaines de la culture, il faut toujours communiquer davantage. On connaît cette boulimie, qui est aussi une boulimie de papier. Une préopinante a dit que la revue *Genava* consommait beaucoup de papier. Mais combien en utilise-t-on pour la communication? Voilà une question à se poser!

A ce sujet, nous avons vu l'autre jour en commission la ligne budgétaire «impressions diverses»: il y a une augmentation de 53 000 francs pour les musées d'art et d'histoire, ce qui fait passer ce montant spécifique à 247 000 francs – et la revue *Genava* a déjà été enlevée!

Combien de papier utilise-t-on pour la communication en Ville de Genève? Prenons le petit périmètre de notre commune: on reçoit des cartons d'invitation, des flyers et autres. Mais combien de cartons entiers de flyers, de programmes de festivals ou d'institutions culturelles diverses sont jetés, car on n'écoule jamais la totalité de ce genre de publications? Un ouvrage, en revanche, on le garde; on ne le jette pas. Le contenu de nos corbeilles à papier, on le jette toutes les semaines! Le papier reste un outil de diffusion culturelle non négligeable, disait mon collègue Tobias Schnebli – et même incontournable. Personne ne remet cela en question. Si un scientifique ou un étudiant navigue en ligne facilement, et même avec plaisir, pour faire ses recherches et consulter des textes, ce n'est pas le cas de tout un chacun, de monsieur et madame tout-le-monde. Ce n'est pas le cas de tous les visiteurs des MAH!

Certains parlent de la numérisation en affirmant que c'est l'avenir. Pourtant, ils considèrent en parallèle que la publication papier des catalogues d'exposition des MAH est appréciée et qu'il faut la continuer. Les catalogues Hodler publiés au moment de son centenaire se vendent et sont appréciés. Mais c'est apprécié parce que ça se vend, ou ça se vend parce que c'est apprécié?

En revanche, pour une revue scientifique reconnue internationalement comme *Genava*, trois points de suspension... S'agira-t-il de trouver un public? Dans ce cas-là, il faudra effectivement faire un effort. Peut-être faudrait-il mieux valoriser les recherches et les collections des MAH, pouvoir et savoir les exposer et les mettre en valeur auprès du public, afin d'augmenter ce public et de vendre plus d'exemplaires de *Genava*. Il s'agira donc d'augmenter son lectorat et de susciter plus largement son intérêt.

Si l'on souhaite le rayonnement international du MAH qui, par ailleurs, est un musée régional, cela ne se fera pas par l'unique biais de la communication au détriment de la recherche scientifique. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de soutenir la motion M-1271 avec son amendement et la pétition P-372.

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Moi, j'aimerais dire que, dans plusieurs maisons où j'ai l'honneur d'être accueillie, les numéros de *Genava* figurent en bonne place. Les gens se les arrachent lorsqu'ils peuvent les trouver au marché aux puces ou dans des magasins de livres d'occasion. Il serait extrêmement regrettable que cette revue papier disparaisse!

Je cite un article sur *Genava* paru dans *Bilan* le 22 novembre 2016: «... avec l'arrivée en 2009 de Jean-Yves Marin, la pagination a régressé. Les retards dans la parution se sont faits toujours plus longs. Les articles ont vanté le projet Nouvel. Découragé, son rédacteur José Godoy a rendu son tablier. Fin 2015 a paru l'édition 2014. Nous attendons toujours, fin 2016, celle de 2015. Elle risque de sortir au début de l'an prochain. Ce sera donc la dernière, du moins sous forme papier. On parle, mais vaguement, d'une présence sur le site du musée.» Je n'en dirai pas plus...

Je pense que la disparition de la revue *Genava*, remplacée par une publication en ligne, sera vécue comme un véritable deuil par de nombreuses personnes. Je rappelle qu'au sein de notre population, où l'on dit sans cesse que la pyramide des âges s'inverse, de très nombreuses personnes n'ont ni l'envie ni le besoin réel de disposer de matériel informatique pour pouvoir se connecter et lire de tels textes à l'écran. Par conséquent, en ce qui nous concerne, au Mouvement citoyens genevois, nous soutiendrons la pétition et la motion.

**M. Sami Kanaan, maire.** Tout d'abord, je remercie le Conseil municipal pour ce débat. Au-delà du cas spécifique de la revue *Genava*, les uns et les autres ont abordé un réel enjeu de notre société: la place que va prendre la numérisation au sens large, notamment dans le domaine de la diffusion.

Peut-être me trouvera-t-on trop moderniste mais, pour faire un petit détour par la presse – puisque certains ont cité cet exemple – je pense sincèrement que l'enjeu principal n'est pas le numérique vs le format papier, même si la question n'est pas anodine. L'enjeu principal, existentiel pour notre vie démocratique et notre cohésion nationale et locale, est l'existence même d'un journalisme de qualité, bien référencé, et d'un débat alimenté par une presse indépendante et diversifiée. Comme je l'ai dit, il n'est pas indifférent qu'elle soit diffusée par voie numérique ou sur papier, mais c'est anecdotique par rapport au fait qu'on a de moins en moins de titres et de journalistes. En effet, quoi qu'on en dise, les éditeurs privés se retirent de ce secteur qui n'est pas assez lucratif à leur goût. Voilà le réel enjeu – sans compter la toute-puissance des multinationales dans le domaine du numérique, dont l'intérêt premier n'est certainement pas une presse indépendante et diversifiée, mais le marché publicitaire et celui de la data, c'est-à-dire des données des uns et des autres.

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

Pour revenir à *Genava* et à la diffusion culturelle à Genève, je répète ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, car certains – dont M<sup>me</sup> Arlotti – n'ont visiblement pas entendu. Il n'est pas question d'arrêter la recherche scientifique dans nos musées ni sa diffusion, bien au contraire! Les discussions portent sur les moyens adéquats à cette diffusion. Si l'on parle de diffusion culturelle au sens large, le papier a encore largement sa place. Les théâtres, les scènes culturelles, les musées, les compagnies indépendantes... Tout le monde travaille encore largement avec du papier.

Mais dès lors qu'il s'agit de diffuser des données pratiques comme celles d'un agenda culturel, par exemple, de nos jours la publication papier est dépassée à peine parue! De plus, en termes de fonctions de recherche, les agendas numériques ont leurs avantages.

Le papier et le numérique sont donc tout à fait complémentaires. Là où nous avons encore des progrès à faire, je le reconnais – mais cela va très vite aussi sur ce plan et ce n'est pas évident à suivre – c'est dans l'articulation entre ces deux supports. Parfois, l'un remplace avantageusement l'autre; dans d'autres cas, ils se complètent avantageusement.

Les personnes qui me disent que le MAH doit exister auprès du grand public par le biais d'articles scientifiques, je les mets au défi de pouvoir affirmer qu'elles les ont elles-mêmes lus! Bien sûr, chacun a le droit de les lire mais, très objectivement, même moi je suis vite largué avec ces publications destinées avant tout aux chercheurs scientifiques. En revanche, la vulgarisation de la recherche scientifique constitue un réel enjeu et j'ai demandé aux institutions muséales d'y travailler. Il s'agit de rendre accessibles à des non-spécialistes – dont nous faisons partie, les uns et les autres, ici – des contenus scientifiques produits au Muséum d'histoire naturelle, au MAH et dans les institutions analogues. Je pense que nous avons des progrès à faire dans ce domaine-là. Peut-être le papier se prête-t-il encore à une diffusion efficace dans ce cadre, mais je ne suis pas sûr qu'il s'y prêtera éternellement.

Je l'ai dit: pour la lecture de loisir, le papier restera probablement encore longtemps très apprécié par une grande majorité des usagers et des usagères – y compris parmi les jeunes, d'ailleurs. On entend dire que les jeunes de 18-20 ans n'utilisent plus tellement le papier... Or, pour lire un bon roman, elles et eux aussi préfèrent encore le papier, pour l'instant.

Au niveau de l'accessibilité de l'information, actuellement, l'enjeu principal du numérique est justement de rendre les données accessibles – au véritable sens du terme – à tout un chacun et de ne pas donner l'impression qu'elles sont réservées à des *geeks*, comme on dit en bon français; j'entends par là des gens par nature enthousiastes pour le numérique.

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

C'est d'ailleurs aussi l'une des vocations des élus: j'avais dit que je travaillerais beaucoup sur le numérique pendant mon année de mairie et nous y travaillons activement. Nous réfléchissons aux moyens de rendre le numérique accessible dans tous les sens du terme. Nous voulons aussi rendre les citoyens et les citoyennes conscients de leur existence sur les réseaux numériques et de la propriété personnelle de leurs données individuelles, afin qu'ils comprennent comment ça fonctionne et qu'ils puissent également soutenir leurs enfants. En effet, aujourd'hui, les enfants sont souvent plus vite en contact avec le numérique que leurs parents, qui peuvent se retrouver largués par rapport aux questions de leurs enfants.

Je ne veux pas trop m'écarter du sujet et je reviens à *Genava*. Jusqu'à ce jour, son contenu mêlait le rapport d'activité du MAH, des articles que je qualifierais de «grand public» et des articles scientifiques. Je l'ai dit: à mon avis, c'était une erreur. Nous avons donc séparé les fonctions et, désormais, la publication strictement scientifique et référencée destinée à des scientifiques passera avantagement en mode numérique.

Les moyens financiers dégagés grâce à cette évolution seront affectés à d'autres priorités de politique culturelle – c'est un choix – y compris dans un domaine où je ne vous cache pas que nous sommes extrêmement en retard, Mesdames et Messieurs. A ce sujet, le Conseil administratif vous saisira prochainement d'une demande de crédit qui dépendra des arbitrages faits dans le cadre du plan d'investissement. En effet, nous sommes extrêmement en retard dans la numérisation du patrimoine, notamment du patrimoine imprimé. D'autres bibliothèques suisses de type patrimonial – l'équivalent de la BGE chez nous – ont déjà largement numérisé leur patrimoine historique, à savoir les ouvrages anciens qui deviennent ainsi beaucoup plus accessibles au grand public. En effet, pour des raisons de conservation, un ouvrage ancien sous sa forme matérielle ne peut généralement pas être prêté ni même sorti des dépôts. En revanche, s'il est numérisé, il est rendu largement accessible. La bibliothèque cantonale de Zurich a procédé à cette numérisation avec le soutien de la loterie zurichoise.

Nous travaillons actuellement à un projet de financement mixte pour le patrimoine genevois. Je le répète, nous sommes très en retard en la matière! Idem pour la presse imprimée du passé, d'ailleurs. Bien sûr, une revue comme *Genava* doit être numérisée pour être largement accessible à tout un chacun.

Sur ce point, je suis en partiel désaccord avec M. Holenweg, entre autres. Il est exact que la radio n'a pas remplacé l'écrit et que la télévision n'a pas remplacé la radio, mais le numérique, lui, va remplacer la télévision et la radio telles qu'on les connaît. Il ne remplacera pas le livre, mais la radio et la télévision à programmation horaire. Quand j'étais enfant, on se disait: «Ah oui, il y a le film à telle heure, le téléjournal à telle heure...» Tout cela disparaîtra grâce à l'accessibilité des émissions en tout temps – soit en direct, soit en *replay*. Sur ce plan, à

Pétition: pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*

un moment donné, il faut être lucides. Si on ne l'est pas, on se fera dépasser par les événements. En tant qu'élus, nous avons la responsabilité d'être conscients de ces changements pour les partager plus largement avec les gens et les rendre aptes à s'y préparer.

J'en reviens à une autre question soulevée tout à l'heure. Il est évident que nous continuerons à recevoir les 50 revues papier que nous recevons actuellement. Nous ferons ce qu'il faut pour cela. En effet, il est important que nous recevions celles qui existent sous cette forme – mais je vous dirais que leur nombre diminue très vite, Mesdames et Messieurs.

En conclusion, nous prendrons évidemment au sérieux les deux objets mis aux voix ce soir, s'ils sont votés. Nous ferons encore des consultations sur la meilleure formule à adopter pour renforcer ce que je range dans la catégorie de la vulgarisation scientifique et pour trouver la bonne complémentarité entre le numérique et le papier.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'attire votre attention sur l'amendement déposé concernant la motion M-1271. Il a été projeté sur écran tout à l'heure avant la pause dînatoire, vous l'avez reçu par mail et il ne sera pas projeté une seconde fois. Vous trouverez dans votre courrier électronique le texte exact de cet amendement que nous traiterons dans quelques instants. Pour le moment, nous en sommes au rapport P-372 A. Si le renvoi au Conseil administratif est refusé, la pétition sera classée.

*Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont refusées par 34 non contre 31 oui (1 abstention).*

**Le président.** La pétition P-372 est donc classée.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

**6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg et Alia Chaker Mangeat: «Revue *Genava*: éviter la perte d'un outil scientifique et culturel précieux» (M-1271 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Eric Bertinat.**

La motion M-1271 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 27 septembre 2017. La commission l'a étudiée lors des séances des 30 octobre 2017, 29 janvier et 23 avril 2018 sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet. Le rapporteur remercie les procès-verbalistes, M. Philippe Berger et M<sup>me</sup> Pauline Brandt, pour la qualité de leurs notes.

**Rappel de la motion**

Considérant que:

- que depuis sa création en 1923 par le directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH) d'alors, Waldemar Deonna, *Genava* a été un périodique à parution annuelle dont le but était de rendre compte de l'activité du MAH et d'accueillir des études sur les monuments de l'histoire et de l'art genevois («Préface», *Genava*, I, 1923, p. 5);
- que cette revue a assuré au MAH une autorité scientifique internationale: tout en élargissant les champs au fil des années, elle est devenue le lieu de rencontre culturelle entre les collaborateurs du MAH et les chercheurs travaillant à l'extérieur de l'institution sur l'histoire, l'archéologie, l'histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme et l'histoire des collections de Genève. La revue a ainsi contribué à redessiner différents aspects de l'histoire de la ville et de son territoire et a pu compter sur la collaboration d'intellectuels et de chercheurs de renommée internationale, tels Wilhelm Suida, Louis Blondel, André Corboz, Charles Bonnet, *et al.* Tout en se renouvelant des points de vue du graphisme et du format, la revue s'est affirmée comme la référence, dans le monde entier, pour l'histoire de l'art et de l'archéologie de Genève. Aucun autre organe de cette importance n'est publié en Suisse romande;
- que, pour ces raisons, la revue *Genava* est présente dans les principales bibliothèques des musées et instituts d'art et d'archéologie du monde et qu'elle a servi de support à une politique d'échanges avec d'autres institutions muséales et académiques qui a garanti à la Bibliothèque d'art et d'archéologie de

---

<sup>1</sup> «Mémoire 175<sup>e</sup> année»: Développée, 2707.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

Genève (bibliothèque du MAH-BAA) un nombre de périodiques scientifiques incomparable, unique en Suisse. Que l'interruption de cette politique d'échanges appauvrirait de manière drastique une section très importante de la BAA de Genève, essentielle pour garantir sur place les outils indispensables à l'étude et à la recherche scientifique;

- qu'en 2011, sans consultation préalable, *Genava* a changé de format et de profil culturel, réduisant de plus de moitié le nombre de ses pages, consacrées exclusivement aux collections du MAH, ne s'adressant désormais plus qu'à un public essentiellement local et renonçant à accueillir des études approfondies sur des thèmes genevois;
- que la livraison de 2015 vient de paraître fin 2016 avec l'annonce du directeur du MAH, dans la «Préface», que la version papier sera remplacée à l'avenir par une publication numérique et que les raisons économiques évoquées pour justifier ce choix semblent dérisoires en considération de la subvention municipale annuelle de plus de 33 millions de francs accordée au pôle muséal du MAH;
- que la suppression de la version papier réduirait de manière dramatique l'intérêt pour les chercheurs ainsi que le rayonnement des travaux scientifiques, y compris ceux consacrés aux collections du musée, aux artistes et aux monuments genevois, sans compter les comptes rendus archéologiques relatifs au territoire genevois et aux activités des archéologues genevois à l'étranger;
- que dans les études humanistes l'autorité des périodiques numériques est fort loin d'être reconnue; les revues sérieuses des musées importants ont toutes une version papier dont la tenue scientifique est garantie par un comité de lecture autre que le comité de rédaction, et que les études publiées dans les revues sans comité scientifique de lecture ne sont pratiquement plus prises en considération lors de la présentation de dossiers personnels;
- que, pour tous ces motifs, la sauvegarde de *Genava* est en quelque sorte la garantie que la recherche scientifique aura encore une place parmi les activités du MAH,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soumettre rapidement la décision de supprimer la publication de *Genava* à l'avis de personnes compétentes afin qu'au terme de cette consultation la direction du Musée d'art et d'histoire soit invitée à poursuivre le soutien au travail scientifique et de diffusion culturelle de *Genava* et, le cas échéant, à revenir sur sa décision.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

### Séance du 30 octobre 2017

#### *Présentation de la motion par M. Tobias Schnebli*

Le motionnaire remercie tout d'abord la présidente de lui donner l'opportunité de venir présenter cette motion devant la CARTS. Relevant que le temps à sa disposition est relativement bref, il suggère à la commission de procéder par la suite à l'audition de gens plus au fait du dossier, comme M. Hainard, ou de celles et ceux ayant déposé récemment une pétition, allant dans le même sens que la motion, à propos de *Genava*, à savoir par exemple M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler, M. Natale ou M. Vaisse.

La présidente indique à M. Schnebli que la commission des pétitions (CP) a déjà procédé à l'audition des pétitionnaires dans le cadre de la pétition P-372 et que leur audition à la CARTS n'est donc pas nécessaire, étant donné que les membres de la CARTS peuvent accéder au procès-verbal de la séance de la CP du 9 octobre 2016 et prendre connaissance des arguments des pétitionnaires.

M. Schnebli rétorque que M. Hainard ne faisait pas partie des auditionnés et qu'il serait donc opportun pour la CARTS de demander son audition.

Il entre dans le vif du sujet et déclare que la question d'une édition numérique et d'une édition papier de la revue ne doit pas se poser en termes de choix entre deux alternatives. Il y a lieu de maintenir la version papier en plus d'une version électronique, comme le font la plupart des grandes institutions muséales de par le monde. Il note qu'il y a derrière cette question du maintien d'une version papier de *Genava* une problématique plus fondamentale, à savoir celle du rôle culturel d'une institution muséale comme le MAH, qui doit continuer à maintenir en son sein un travail scientifique des chercheurs et des étudiants sur la culture, que cela soit pour l'histoire, l'histoire de l'art ou l'archéologie, et ne pas se contenter uniquement d'activités de médiation, qui toutes utiles qu'elles soient ne peuvent pas se passer d'une base scientifique. Il indique que le travail de divulgation du savoir et des connaissances doit en cela rester important, et précise que le «nouveau» projet du MAH ne visait qu'à rendre le musée attrayant, sans penser vraiment à la qualité scientifique du contenu. Il précise à ce titre que les motionnaires sont celles et ceux qui tiennent à la base scientifique d'un pôle culturel comme le MAH. Il évoque ensuite les différences entre deux expositions récentes sur les dinosaures, l'une organisée au Muséum, l'autre à Palexpo, relevant que la première, tout en étant adressée au grand public, disposait d'une véritable base scientifique, tandis que celle de Palexpo n'avait aucun égard pour la validité historique de ce qu'elle avait présenté. Il fait remarquer que cet exemple permet de voir que, socialement, il est important de garder un socle de recherche scientifique pour toute institution muséale.

M. Schnebli relève qu'à l'heure actuelle Genève ne dispose plus d'une revue papier pour la divulgation du contenu scientifique historique, la seule revue

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

demeurant encore étant *Passé simple*, qui est un mensuel romand. Il indique en ce sens que la problématique ne doit pas concerner uniquement le maintien d'une édition papier de la revue du MAH, mais qu'il y a sans doute des synergies à faire avec d'autres musées romands pour arriver à toutes les maintenir ensemble. Il dit ensuite toute l'importance qu'il y a à maintenir une version papier de *Genava* en tant qu'outil permettant la démocratisation du savoir, précisant qu'une version électronique n'est capable de satisfaire que les initiés, qui savent déjà ce qu'ils recherchent dans la revue. Il rappelle la réponse de M. Kanaan à son interpellation écrite récente, où celui-ci avait indiqué que toutes les grandes institutions passaient à l'électronique et qu'il fallait donc aussi s'y conformer, et relève que cette réponse soulève des doutes.

M. Schnebli indique que derrière cela, c'est généralement le poids scientifique du MAH qui est remis en cause et dévalué, et relève à ce titre que beaucoup de conservateurs et de chercheurs sont partis au cours de ces dernières années, et que la revue a déjà perdu beaucoup de son contenu au fil du temps. Il dit ensuite son étonnement qu'au vu de la subvention communale de 33 000 000 de francs allouée au musée, ce dernier n'est pas en mesure de trouver les 80 000 francs nécessaires à la conservation d'une version papier. Il déclare que cela signifie peut-être qu'un autre but est ici recherché, à savoir celui de la diminution de la considération pour la démocratisation du savoir scientifique.

Un commissaire dit tout d'abord toute sa déception que les motionnaires ne soient pas venus vers le Mouvement citoyens genevois pour faire signer cette motion, étant donné que certains de ses membres l'auraient signée et qu'elle aurait eu dès lors une très forte légitimité avec le soutien de tous les partis du Conseil municipal, mais dit que le Mouvement citoyens genevois lui apportera quand même un plein soutien lorsqu'elle sera discutée en plénière. Il demande ensuite s'il est bien exact que le coût annuel nécessaire pour assurer la parution sous format papier de la revue est de 80 000 francs.

M. Schnebli répond par l'affirmative que c'est à peu près le montant nécessaire à sa publication, sans prendre en compte le travail des scientifiques qui y contribuent.

La présidente précise que ce travail de contribution se fait d'ailleurs déjà sur les salaires versés, étant donné que ce sont des collaborateurs du MAH qui pour la grande majorité écrivent les articles qui y sont publiés. Elle ajoute que le procès-verbal de la séance de la CP du 9 octobre articule aussi ce chiffre de 80 000 francs.

M. Schnebli dit son regret de ne pas avoir eu le temps de passer par les bancs du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre pour faire signer la motion avant de la déposer, mais dit son plaisir qu'un commissaire lui apporte maintenant son soutien verbal.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

Le commissaire demande d'où émane la décision de supprimer l'édition papier de la revue, et souhaite savoir si elle provient du directeur, de l'administrateur ou du magistrat.

M. Schnebli répond que les commissaires auront peut-être un bout de la réponse s'ils auditionnent M. Kanaan, une autre réponse s'ils auditionnent M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler, encore une autre s'ils auditionnent M. Marin. Il estime en tout état de cause que le comité d'édition de la revue n'a probablement pas pu à lui seul prendre cette décision sans un accord provenant d'un niveau hiérarchique plus élevé, à savoir du magistrat.

La présidente relève que dans le procès-verbal de la CP du 9 octobre 2016, M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler indique que c'est peut-être M. Marin qui a pris la décision d'arrêter de publier la revue sous format papier mais que cela demande à être vérifié.

Un commissaire dit également sa déception que l'Union démocratique du centre n'ait pas été consultée pour signer la motion mais la trouve néanmoins emberlificotée. Il indique ne pas bien comprendre l'intitulé ni la nécessité d'une telle motion. Il suffit que l'on demande au Conseil administratif de soumettre au Conseil municipal la suppression de la revue *Genava* et, lorsque le débat sera ouvert, un amendement général sera déposé sur le sujet. A constater l'unanimité qu'il y a en faveur du maintien d'une édition papier de la revue, le Conseil municipal soutiendra la production de cette publication. Il précise qu'il ne voit pas dès lors la nécessité qu'il y a d'aller plus loin dans les démarches proposées par les motionnaires, notamment les propositions d'auditions évoquées par M. Schnebli.

La présidente rappelle que la motion avait été déposée avant la pétition, cette dernière ayant été lancée au moment où l'urgence avait été refusée sur la première.

Un commissaire demande à M. Schnebli s'il ne serait dès lors pas opportun de tout renvoyer à la CP, pour éviter que le travail soit fait à double, d'autant que la CP a probablement déjà pris de l'avance sur le dossier de son côté. Il précise que ce type de renvois a déjà pu être fait dans d'autres dossiers.

M. Schnebli répond que cela ne lui semble pas être une bonne solution, étant donné que c'est là une question qui regarde directement la CARTS par sa nature même.

Une commissaire estime que la commission pourrait voter dès ce soir sur la motion. Elle annonce vouloir revenir à la question du délitement progressif de la valorisation de la recherche scientifique au sein du musée, voyant dans cette tendance une absurdité, étant donné que la base scientifique est un outil important pour maintenir l'attractivité des collections, et ce au niveau mondial. Elle

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

demande ensuite ce qu'il en est de la rentabilité de la revue, si les abonnements sont capables de couvrir les frais de publications.

M. Schnebli répond que les abonnements ne permettent largement pas de couvrir l'entier des frais de publication, mais précise que pendant longtemps sa distribution à d'autres musées permettait de recevoir de leur part les revues qu'ils publiaient, dans une logique d'échange. Il ajoute que même si la revue n'est pas capable de s'autofinancer, il faut prendre en compte tout ce qu'elle apporte en termes de divulgation du savoir et de valorisation du patrimoine du musée.

La présidente relève que la version papier de *Genava* est aussi une question de mémoire pour le musée, étant donné qu'elle a accompagné le musée pendant cent ans.

Un commissaire exprime son étonnement face à la tournure que prend la discussion, faisant remarquer que la question primordiale est celle du maintien du MAH en tant que pôle scientifique, non celle du maintien ou non d'une version papier pour la revue *Genava*, qui est une question au fond plus technique. Il précise qu'il faut dès lors distinguer les problématiques, et ne pas entremêler la question consistant à maintenir la qualité du travail scientifique du MAH avec le maintien d'une revue papier. Il dit dès lors ne pas bien comprendre le lien qui est fait par les motionnaires entre les deux questions.

M. Schnebli rétorque qu'il a indiqué au début de son intervention que le maintien d'une version papier de la revue *Genava* est à placer beaucoup plus largement dans le contexte du projet muséal dessiné par le MAH, précisant néanmoins que le maintien de la version papier est une question de deuxième ordre par rapport à la problématique générale qui est ici visée. Il indique que la décision d'arrêter d'éditer une version papier de la revue est un signe du délitement de l'aspect scientifique du travail entrepris par le musée, notant qu'il aurait peut-être été opportun de lancer une pétition ou une motion chaque fois qu'un collaborateur du domaine était mis de côté. Il relève à ce titre que chaque fois qu'un scientifique a quitté le MAH, il y a eu une augmentation proportionnelle du personnel dévolu à la médiation et à l'événementiel. Il déclare que si la médiation culturelle est également un rôle essentiel du musée, son développement ne doit pas se faire au détriment du travail scientifique primordial qu'il effectue, prenant à témoin de cette tendance l'amincissement de la revue en question. Il conclut que la question abordée par la motion ne constitue en somme que la pointe de l'iceberg.

Un commissaire exprime son embarras face à la présente situation, étant donné que ceux qui ont suscité la motion sont aussi ceux qui ont suscité la pétition. Il dit dès lors qu'il serait opposé à voter de nouveau l'audition de ceux déjà auditionnés à la CP, mais précise qu'il ne serait pas non plus convenable de voter sans connaître au mieux les données du problème. Il déclare dès lors qu'il convient de se décider entre la volonté de continuer à traiter de cette question à

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

la CARTS, ou de tout renvoyer à la CP. Il indique en ce sens qu'il faut éviter de dédoubler le travail dans les deux commissions, et savoir laquelle des deux travaillera sur la question. Il propose dès lors de voter sur un renvoi du dossier à la CP, étant donné qu'elle a sans doute déjà dû y travailler davantage que la CARTS.

Plusieurs commissaires soutiennent le renvoi de la pétition P-372 à la CARTS.

La présidente propose dès lors trois scénarios aux commissaires, à savoir premièrement de contacter M<sup>me</sup> Ecuyer pour lui demander si la CP est disposée à renvoyer l'entier du dossier à la CARTS pour qu'elle seule le traite, auquel cas elle demanderait l'audition de M. Kanaan et M. Marin, deuxièmement de tout renvoyer à la CP, et troisièmement de continuer à traiter de cette question en parallèle avec la CP en auditionnant M. Hainard, puis en conjuguant ensuite le travail des deux commissions pour aboutir à une éventuelle proposition commune dès l'entrée en plénière.

La présidente propose au commissaires de voter sur la première proposition qu'elle a évoquée, à savoir de contacter M<sup>me</sup> Ecuyer pour lui demander si la CP est disposée à renvoyer l'entier du dossier à la CARTS pour qu'elle seule le traite. Elle indique qu'il lui appartiendra ensuite de revenir vers les commissaires pour leur faire part du succès ou de l'échec de la démarche, et de réagir en conséquence.

La proposition de la présidente consistant à demander à la CP le rapatriement à la CARTS du traitement de la pétition P-372 ayant trait au maintien d'une édition papier de la revue *Genava* est acceptée à l'unanimité des commissaires.

## Séance du 29 janvier 2018

*Audition de M. Kanaan, M<sup>me</sup> Bachmann et M. Marin*

M. Kanaan remercie la présidente et indique qu'il a quelques remarques préliminaires à formuler avant de passer la parole à M. Marin. Il explique en premier lieu que la motion M-1271 est visiblement le résultat d'un malentendu, précisant qu'il n'est absolument pas question de supprimer la revue *Genava*, pas davantage d'ailleurs que les activités scientifiques du MAH. Il relève plus largement à cet égard que les publications scientifiques du musée, qui contribuent notamment à valoriser et documenter ses pièces, sont l'un de ses rôles fondamentaux. Il note néanmoins que le mode papier est en train de disparaître pour les publications scientifiques, en particulier dans les hautes écoles et les universités, et que les archives même sont progressivement numérisées. Il indique plus généralement que tout ce qui ressort de la recherche scientifique passe au numérique, souvent en accès ouvert, ce qui facilite à la fois l'accès et les recherches. Il précise que cela n'empêche pas l'activité scientifique de continuer, bien au contraire, puisqu'elle est même mieux diffusée.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

M. Kanaan déclare à ce titre que son département a commandité une évaluation de la recherche scientifique dans les musées municipaux, à commencer par le Muséum et les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), avant de se concentrer dans un second temps sur le MAH, le MEG et l'Ariana, afin d'avoir un regard extérieur sur la manière dont la recherche scientifique y est menée. Revenant ensuite plus particulièrement à la motion, il indique que *Genava* ne sera aucunement supprimée, mais qu'elle passera désormais par un autre moyen de diffusion. Il précise que le rapport d'activité continuera, lui, à faire l'objet d'une publication papier, mais que tout ce qui ressort de la recherche scientifique passera désormais par une publication numérique sur internet.

M. Marin insiste sur le fait qu'il n'y a absolument aucune intention de supprimer *Genava*. Il revient ensuite sur les origines de la revue, rappelant qu'elle a été créée en 1923 et qu'à cette époque il s'agissait essentiellement du rapport d'activité signé par le directeur du musée. Il explique qu'elle a fini au fil des années par devenir une publication très épaisse où toutes sortes de choses y figuraient, sans avoir nécessairement de lien précis avec le musée. Il déclare à ce titre que l'intention actuelle est de se recentrer sur le musée, en publiant dans la revue en premier lieu les travaux des collaborateurs concernant des pièces du musée, par exemple lorsque certaines d'entre elles sont exposées et qu'il y a donc nécessité de les réétudier. Il confirme les propos de M. Kanaan, et explique que pour ce qui est du rapport d'activité il continuera à être édité en format papier, en sus d'une publication en ligne.

M. Marin déclare à son tour que dans le domaine scientifique et muséal les publications papier se raréfient. Il prend comme exemple le domaine de l'archéologie, où pratiquement toutes les revues ne sont plus publiées en format papier, mais uniquement en ligne. Il relève plus généralement que pour ce qui est des musées suisses, à l'exception notable du Landesmuseum de Zurich, les revues ne sont plus diffusées en papier, simplement car cela coûte trop cher. Il indique qu'aujourd'hui le mode de diffusion papier se focalise surtout sur les catalogues d'expositions, dont une partie du contenu se dédoublait parfois absurdement dans *Genava*. Il explique ensuite que le passage de *Genava* à un mode de diffusion numérique lui permettra de mieux circuler, donc d'élargir le cercle des intervenants et des lecteurs, y compris à l'international.

M. Marin, relevant que les abonnements individuels à la revue sont très peu nombreux, note que le système même de diffusion principale de *Genava*, à savoir l'échange de la revue avec les revues de différents musées, a été remis en cause ces dernières années, bien des institutions renonçant à ce procédé très coûteux du fait de frais de timbres élevés. Il précise en ce sens que le passage de *Genava* à une diffusion numérique permettra de résoudre ce problème, tout en décuplant, comme l'a montré l'étude de la BAA sur la question, sa jauge de lecteurs, en la rendant également accessible aux universités du monde entier.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

Une commissaire remercie les auditionnés pour leur présentation. Précisant qu'elle est l'une des motionnaires de la motion M-1271, elle se demande s'il est raisonnable d'adopter une position du tout ou rien en la matière. Elle explique en ce sens n'avoir absolument rien contre le fait que *Genava* soit diffusée en ligne, relevant que ce mode de publication est important pour les scientifiques, elle demande s'il serait tout de même imaginable, parallèlement à cela, d'imprimer quelques exemplaires papier, de l'ordre de la centaine, notamment pour en conserver certains aux archives.

M. Marin répond que le tirage actuel de la revue est déjà limité, étant imprimée en environ 1000 exemplaires. Il précise de plus qu'un tirage à 100 exemplaires ne changerait pas grand-chose au coût généré par une telle opération. Il rappelle ensuite que le rapport d'activité du musée continuera lui à avoir une édition papier, en plus de son édition numérique. Il conclut enfin que la version papier de *Genava* ne constitue plus un avantage pour sa diffusion, relevant qu'à la BAA il s'agit de l'une des publications les moins consultées, étant donné que les gens préfèrent avoir accès à ce genre de ressources depuis leur ordinateur, cela facilitant notamment la recherche d'éléments précis au sein de telles publications.

La commissaire précise que le passage de la revue à l'exclusivement numérique soulève aussi la question de la fragilité des supports en ligne, et s'interroge si dès lors, une publication papier ne pourrait pas également être opportune. Elle indique qu'il s'agit là uniquement d'une interrogation ouverte, et que son propos n'est pas orienté sur la question.

M. Kanaan répond qu'il s'agit là d'une question tout à fait légitime, concernant la manière dont le numérique est archivé, autrement dit plus généralement la manière dont l'on peut conserver la trace de nos activités sur ce genre de support dématérialisé. Il relève à ce titre que si l'avantage du numérique est d'être facilement accessible, la question de l'archivage et de la conservation des données numériques doit aussi se poser. Il indique que son département est actuellement à l'ouvrage sur cette question, en particulier pour trouver des solutions durables afin d'améliorer l'archivage numérique.

Un commissaire remercie les auditionnés pour leur présentation et relève que le coût actuel d'impression de la revue *Genava*, à savoir 80 000 francs par année, constitue une goutte d'eau sur les 33 000 000 de francs du budget annuel du musée. Disant son accord avec les arguments de M. Kanaan et M. Marin qui plaident pour une diffusion en ligne, il estime qu'on peut néanmoins tout à fait conserver une version papier de la revue. Il note que si le prix d'impression à l'unité est cher, il convient d'explorer des solutions pour pouvoir imprimer moins cher. Il estime enfin que ce serait une erreur de passer uniquement à une diffusion numérique simplement parce que la majorité des musées français procèdent ainsi.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

M. Kanaan rétorque que la somme de 80 000 francs n'est pas rien pour le MAH, et qu'elle représente une activité de médiation pour les familles, ou une moitié d'exposition. Relevant que ces dernières années ont vu la baisse constante des lignes 31, il se dit surpris des demandes contradictoires auxquelles il fait souvent face, et qui demandent à la fois de faire plus de choses tout en faisant baisser les coûts. Il déclare ensuite que la France n'a pas été particulièrement prise en exemple dans le cas du passage au numérique de la revue *Genava*, notant que d'autres pays ont été évoqués, de même que la Suisse, où le seul musée continuant à diffuser une revue en papier est le Landesmuseum de Zurich. Il explique que le lectorat de la revue papier étant pratiquement tombé à néant, le maintien de sa publication en format papier poserait de manière aiguë la question du bon usage des deniers publics.

M. Marin constate aussi l'image publique négative que constitue pour le musée l'impression d'une revue qui ne se vend pas, rappelant qu'aujourd'hui le lectorat scientifique ne lit plus d'éditions papier. Revenant sur la question budgétaire, il note que sur les 33 000 000 de francs, 23 000 000 sont dévolus aux salaires, constatant ainsi que sur les 10 000 000 restant, 80 000 francs n'est pas une petite somme, ainsi que l'a expliqué M. Kanaan. Il précise enfin que la décision de cesser l'impression de la revue n'a pas été prise du jour au lendemain, mais qu'elle est notamment le fruit d'une enquête très serrée qui a montré qu'aujourd'hui il n'existe plus de lectorat pour la version papier de *Genava*.

Un commissaire demande si le nombre de consultations a déjà augmenté du fait du passage récent de la revue au numérique et s'il existe des lecteurs à l'unité pour la revue.

M. Marin répond qu'ayant été mise en ligne seulement fin décembre, l'on ne peut pas encore articuler de chiffres, mais estime qu'il y aura certainement plus de consultations. Il rappelle à ce titre qu'à l'heure actuelle beaucoup de musées des pays de l'Est ne reçoivent plus la revue, ni n'envoient leurs revues comme le voulait l'usage, étant donné que le timbrage coûte plus cher que le prix même de la revue.

Quant à la deuxième question, M. Marin répond qu'à l'heure actuelle il y en a une centaine. Il ajoute que les mécènes aiment bien recevoir la revue chez eux, mais relève néanmoins que ses discussions avec différents éditeurs de la place, que cela soit M. Favre ou les responsables des publications scientifiques de l'université de Genève, ont montré qu'il n'y a plus de lectorat pour la version papier de *Genava*.

Ce même commissaire fait observer à M. Marin qu'il s'exprime comme s'il n'y avait plus d'intérêt de la part des lecteurs pour cette revue.

M. Marin répond par la négative, relevant que la revue se lit beaucoup en bibliothèques par un lectorat scientifique, mais qu'il n'existe à proprement

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

parler plus de lectorat acheteur, notant que les rares acquéreurs de *Genava* sont les grandes bibliothèques du monde. Il ajoute que de ce fait *Genava* aurait pu se transformer en une revue light, mais que lui-même n'en défendait pas l'idée. Il déclare que le choix suivi par le MAH est semblable à celui suivi par le musée d'Orsay qui, ayant rencontré les mêmes problèmes avec sa revue, est également passé à un format exclusivement numérique. Il rappelle enfin que, pour ce qui est du format papier, la substance des recherches du MAH restera présente pour une bonne part dans les catalogues.

M. Kanaan ajoute qu'il existe deux types de publications du MAH, constituées d'une part d'un pan généraliste, d'autre part d'un pan scientifique. Il indique que les catalogues d'expositions et le rapport d'activité qui rentrent dans la première catégorie en touchant directement le public continuent à être édités sur papier, relevant que pour ce qui est des catalogues en particulier, leur aspect «beau livre» en font également une carte de visite importante pour le musée. Il précise qu'il ne doit pas y avoir sur cette question de malentendu, notant que c'est uniquement le pan scientifique pointu qui passe en ligne.

M. Marin ajoute que pour les catalogues il y a une tendance à les rapetisser tout en préservant le sérieux, notant que cela est le fruit d'une volonté d'économie de la part du musée.

M. Kanaan fait observer à ce propos que les catalogues pourraient être imprimés beaucoup moins cher si cela se faisait en Europe de l'Est, mais indique que le choix d'avoir recours à un imprimeur en Suisse est une décision politique, dont les partis politiques sensibles à l'emploi local devraient se féliciter.

Une commissaire évoque le manque de concertation dont ont fait état les pétitionnaires de la pétition P-372, et demande à M. Marin ce qu'il en est des pratiques de concertation au sein du MAH.

M. Marin répond que la concertation est constitutive des activités du musée, expliquant que les grandes décisions sont discutées régulièrement au sein du conseil scientifique composé des directeurs de chaque département. Il indique que lors de la prochaine de ces réunions il sera discuté du prochain sommaire de *Genava*. Il précise que pour y contribuer, il sera tout d'abord fait appel aux collaborateurs internes, et relève que cette démarche découle d'une volonté de se recentrer sur le musée lui-même ainsi que sur ses recherches.

M. Kanaan confirme ce qui vient d'être dit au sujet de l'importance de la concertation au sein du MAH, déclarant qu'elle n'inclut cependant pas certains retraités du musée qui réclament parfois le droit d'y prendre également part comme s'ils étaient encore cadres opérationnels du musée.

La commissaire demande si cette décision concernant la revue *Genava* a fait l'objet d'une dissension au sein du musée.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

M. Marin répond par la négative, évoquant une acceptation par l'unanimité des responsables de départements. Il ajoute de plus qu'il est faux de dire que la qualité du contenu scientifique a baissé ces dernières années.

M. Kanaan relève que dans cette affaire l'on peut aussi observer une question générationnelle à l'œuvre, les anciens conservateurs et bibliothécaires notamment considérant pour certains d'entre eux qu'ils peuvent continuer à jouer un rôle de codécideurs au sein du MAH, bien qu'ils n'en aient plus la légitimité. Il rappelle ce qu'il a dit plus tôt, à savoir qu'un processus est actuellement en cours au sein des musées de la Ville de Genève pour évaluer la recherche qui y est effectuée, et c'est là que réside le véritable enjeu.

M<sup>me</sup> Bachmann précise que cette démarche commence par une auto-évaluation de la recherche qui intégrera également l'évaluation de la qualité de la vulgarisation scientifique, faisant remarquer à ce titre que l'on n'a pas affaire ici à des institutions universitaires, mais des institutions de la Ville de Genève, qui ont de ce fait une vocation à diffuser leurs travaux au public le plus large possible. Elle ajoute que la partie auto-évaluative sera suivie par une évaluation effectuée par des pairs, émanant également d'autres musées et universités suisses, afin de se garantir un regard externe sur les activités de recherche des institutions muséales de la Ville de Genève.

M. Marin rebondit sur cette importance de la diffusion la plus large possible de la recherche effectuée au sein du musée, relevant que *Genava* sera non seulement accessible sur le site du MAH, mais également sur le moteur Rero et sur e-periodica.

Cette même commissaire dit trouver positif que tous les publics puissent accéder aux ressources du musée, mais relève néanmoins qu'une institution muséale est également là pour remplir un rôle dans le domaine de la recherche scientifique. Elle fait observer qu'à ce niveau *Genava* constitue une carte de visite importante pour le MAH, et se demande, au vu des procédés souvent fastidieux exigés par une recherche numérique dans les bibliothèques, s'il ne serait pas opportun de conserver l'édition papier de la revue.

M. Marin répond que si le musée propose toute une gamme de produits vulgarisés, il est faux de dire qu'il ne fait que cela, faisant remarquer que dans le cas de *Genava* l'on se situe justement dans de la recherche dure. Il indique que cela induit précisément un lectorat qui consulte mais sans acheter, du fait que les chercheurs qui le composent constituent bien souvent des bibliographies si grandes qu'il est absurde pour eux d'acquérir tous les ouvrages avec lesquels ils travaillent. Il rappelle de plus l'effondrement de la demande d'échanges entre différents musées et institutions de tels supports papier. Il conclut de ces éléments que le fonctionnement actuel de la revue n'est plus adapté à son temps, et exigeait d'être transformé.

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

M. Kanaan estime qu'il est essentiel de ne pas mélanger les publics cibles, et rappelle que les scientifiques fonctionnent aujourd'hui en mode numérique. Il indique qu'il trouvait en ce sens dommage de mélanger dans *Genava* le rapport d'activité et les articles scientifiques. Il précise que le rapport d'activité qui concerne un public large continuera à être publié sous format papier. Il ajoute qu'une telle préservation ne faisait pas sens dans le cas du contenu scientifique de la revue, et qu'il y avait par conséquent lieu de transformer son mode de diffusion pour que son public cible puisse y accéder le plus aisément possible.

La commissaire souhaite connaître le montant alloué à l'organisation des Afterworks au sein du budget général du musée, précisant que cette question vise plus généralement à connaître où se situe la jauge entre les fonds dévolus à la recherche scientifique et ceux dévolus à de telles activités de médiation.

M. Marin répond que ce montant s'élève à 50 000 francs, soit environ 10 000 francs pour chaque Afterwork. Il relève que le dernier Afterwork organisé pour ouvrir l'année Hodler a attiré 1300 personnes en quatre heures. Il déclare que c'est une manière efficace de toucher le public le plus difficile à toucher, celui des 20-35 ans, et précise que cela faisait des années que le musée et le département de la culture et du sport cherchait à attirer ainsi cette tranche d'âge. Il fait remarquer par ailleurs que ce succès est constant, chaque Afterwork attirant entre 1200 et 2000 personnes.

M. Kanaan dit sa sensation qu'à Genève, il y a un vif débat entre les tenants d'une philosophie muséale plus ancienne, et ceux d'une philosophie muséale plus récente. Il note que les premiers ont une image élitiste du musée, où au fond on est censé accueillir uniquement les gens qui le visitent par eux-mêmes, mais que telle n'est pas sa vision des choses. Il indique à ce titre que pour lui il ne fait pas de doute qu'il vaut mieux dépenser 80 000 francs dans des activités de médiation pour les familles ou dans des Afterworks que pour publier la version papier d'une revue, alors que cette version papier n'est plus lue. Il affirme plus généralement qu'il n'existe aucune preuve qui tendrait à montrer que la qualité scientifique a baissé de quelque manière que ce soit, relevant que de telles remarques émanent généralement de personnes qui ne sont aujourd'hui plus en charge au sein du MAH.

M. Marin ajoute que la qualité du travail scientifique est même allée augmentant ces dernières années.

Une commissaire fait tout de même observer que la pétition P-372 n'émane pas uniquement de retraités, mais compte beaucoup de signatures, dont celles de scientifiques. Elle dit comprendre et partager le vœu d'attirer au musée un public plus jeune, mais estime que ce qui est essentiel pour cela c'est de disposer d'un projet muséal attractif. Elle indique ensuite partager la position d'un autre commissaire, affirmant que la somme de 80 000 francs ne constitue pas grand-chose sur le budget de 33 000 000 de francs du MAH. Elle note à ce titre qu'il ne

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

faudrait pas oublier le dépassement qu'a connu le budget 2015 du musée, à savoir 1 300 000 francs de plus utilisés pour la communication de l'institution. Elle dit bien entendre l'antienne des auditionnés qui indiquent que la revue coûte cher, qu'elle est difficile à vendre, qu'il s'agit d'une revue scientifique pure et dure à laquelle le public général n'aurait que peu d'intérêt, mais relève néanmoins le manque de concertation qui a présidé à la décision de ne plus l'éditer en format papier. Elle estime ensuite qu'il convient de mettre en lien la fin de la revue *Genava* avec le projet muséal plus général.

La commissaire fait observer que le musée de l'Élysée continue à avoir une revue papier, de même que le Landesmuseum de Zurich ou celui du Prado à Madrid, ce dernier musée ayant été régulièrement vanté par les auditionnés pour son projet muséal. Elle dit en ce sens son impression que sur ce dossier se plaide tout et son contraire. Elle indique dès lors ne pas bien comprendre la pertinence des arguments qui ont été avancés jusqu'à présent et demande aux auditionnés s'ils peuvent en faire valoir d'autres pour justifier la fin de la version papier de *Genava*.

M. Kanaan estime tout d'abord que dans la pétition l'intitulé est mensonger, étant donné que la revue n'est pas supprimée, et que c'est uniquement sa version papier qui sera supprimée. Il demande aux commissaires s'ils peuvent lui donner un seul argument qui plaide pour le maintien de la version papier de *Genava*, sachant que son public-cible n'utilise plus la version papier. Il indique dès lors que si l'on maintient la version papier uniquement pour faire plaisir aux pétitionnaires, le coût d'une telle raison est un peu élevé. Revenant au surcoût de 1 300 000 francs présent dans le budget 2015 du musée, il précise que chaque franc dépensé en plus a été couvert par des recettes équivalentes, en lien avec des partenariats couvrant par exemple des expositions, des événements ou des publications.

M. Marin insiste sur le fait qu'il est faux de dire qu'il n'y a pas de concertation au musée, et indique que la décision de supprimer la version papier de la revue n'a pas été prise du jour au lendemain. Il précise que ce choix a été pris à une très large majorité, également en provenance de l'université. Il fait observer qu'à la BAA la présence d'ordinateurs à disposition du public permet d'accéder directement au contenu de la revue, cela faisant que même si l'on est passionné par un sujet sans être universitaire ou chercheur on peut également la consulter par ce moyen. Il ajoute que, pour ce qui est de la concertation sur cette question, tous ceux qui ont bien voulu être consultés ont été écoutés.

Une commissaire souhaite entendre les auditionnés sur la question des autres musées qui ont conservé une revue papier.

M. Marin répond que dans le cas du Prado qui a été évoqué, c'est un musée qui a beaucoup plus de visiteurs que le MAH, donc un lectorat potentiel beaucoup

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

plus grand pour sa revue, et pour lequel la préservation d'une version papier fait dès lors beaucoup plus de sens que dans le cas de *Genava*. Il indique que pour ce qui est des musées allemands qui conservent une version papier, cela découle du fait que l'université et le musée relèvent souvent en Allemagne de la même institution, et que par conséquent la revue d'un musée ne concerne pas uniquement le musée au sens restreint du terme.

Un commissaire demande si, à partir du moment où l'on échange plus la revue, il est correct d'estimer que l'on en recevra par conséquent moins.

M. Marin répond que ce mode de fonctionnement est aujourd'hui en passe de disparaître et que si, il y a une vingtaine d'années, le MAH pratiquait plus de 300 échanges de ce type avec d'autres institutions muséales, ce chiffre est maintenant tombé à à peine 50, du fait comme il l'a évoqué du timbrage, qui coûte parfois le prix même de la revue. Il ajoute que le musée ne recevra pas moins de revues, mais que l'échange se fera désormais par voie informatique.

Le commissaire demande à M. Marin s'il a reçu des plaintes ou des remarques négatives depuis l'annonce de la suppression de la version papier de *Genava*.

M. Marin répond que certains collègues lui ont fait part de telles remarques oralement, reconnaissant qu'il est plus agréable pour une personne de sa génération de travailler sur papier. Il relève néanmoins que ces remarques ont été très peu nombreuses, et ajoute que sauf erreur aucune remarque écrite négative ne lui est parvenue à ce sujet.

M. Kanaan ajoute qu'en 2016, il avait eu l'occasion d'entendre la directrice de la BCU du Canton de Vaud à ce sujet, lors du premier colloque annuel des bibliothèques, et qu'elle avait également trouvé normal que la revue cesse d'être éditée en format papier. Il relève néanmoins que le papier en tant que matériau d'édition n'est pas à enterrer pour toute la littérature, et fait remarquer que pour ce qui est du roman la part de marché du numérique s'élève seulement à 3%. Il conclut que pour ce qui est en revanche du domaine de la publication scientifique, le papier va disparaître.

Une commissaire abonde dans le sens de propos tenus par M. Kanaan, observant que dans son format actuel la revue possède un contenu quelque peu dispersé, et qu'elle porte le poids de son âge, ayant été créée en 1923. Elle estime en ce sens que le rapport d'activité n'a pas à figurer dans une revue comme cela. Elle indique avoir en revanche trouvé un grand intérêt à sa partie dossier, qui s'arrête sur telles compétences ou telles recherches des différents départements du musée, disant reconnaître ensuite qu'une version numérique simplifiée bien évidemment l'utilisation de la revue comme outil pour des recherches précises. Elle demande s'il ne pourrait pas néanmoins être opportun de vendre au musée les parties dossiers de *Genava* sous la forme de petits fascicules, étant entendu qu'il s'agirait de

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

formats plus petits que celui de la revue elle-même, et qui tout en ayant une valeur scientifique importante pourraient également être appréciés du public.

M. Marin indique tout d'abord que les dossiers ont été lancés il y a quelque temps déjà dans la revue, et que leur idée était principalement de valoriser les différents services du musée selon différentes problématiques. Il précise qu'actuellement ces dossiers arrivent un peu au bout, étant donné que le tour du musée a à peu près été fait. Il ajoute que le MAH a déjà l'intention de publier des petits fascicules semblables à ceux évoqués par la commissaire, mais qu'il y a lieu dans un premier temps de travailler avec les éditeurs pour qu'ils ne soient pas trop onéreux, de même que de travailler avec des privés qui seraient prêts à en financer une partie.

M. Kanaan reconnaît que les dossiers qui valorisent les métiers d'art et dont a parlé la commissaire peuvent intéresser un public plus large que celui scientifique, et indique que, comme l'a expliqué M. Marin, la réflexion doit suivre son cours sur cette question.

Une commissaire estime que pour un musée comme le MAH, l'activité de recherche scientifique est essentielle, et fait observer à ce titre que *Genava* constitue une carte de visite de cette activité située au cœur des missions du musée. Elle indique qu'en Suède ou à Berlin des musées ne s'y sont pas trompés, et continuent par conséquent à produire des versions papier de leurs revues. Elle demande s'il ne pourrait dès lors pas être opportun d'offrir, lors des Afterworks par exemple, des extraits de *Genava* comme carte de visite des activités scientifiques du musée.

M. Kanaan répond que le propos de la commissaire découle d'un malentendu, et indique qu'il est le premier à reconnaître que le MAH a besoin de cartes de visite, telles que des catalogues ou que le rapport d'activité, et estime qu'il est vital que cela continue. Il déclare que pour ce qui est en revanche de la meilleure carte de visite au niveau de la recherche scientifique, elle réside dans la qualité du contenu de la revue, non dans l'existence d'une version papier qui n'est pratiquement plus lue.

### **Séance du 23 avril 2018**

#### *Discussion et prises de position*

Une commissaire du Parti libéral-radical, signataire de ce texte, pense qu'après discussion avec les auditionnés, il apparaît qu'il s'agit d'un faux débat car les nostalgiques du papier sont les mêmes que ceux qui prônent le numérique. Elle ajoute que *Genava* ne disparaît pas, mais se transforme et se modernise et qu'il s'agit là d'un effort que fait le MAH en termes de modernisation pour sa

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

communication. Elle conclut sur un refus de la motion tout en saluant le débat intéressant et très éclairant qui a eu lieu sur ce sujet.

Un commissaire socialiste annonce adhérer aux propos de la commissaire avec quelques nuances et souhaite rappeler que les périodiques électroniques coûtent très cher.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle qu'on a pu constater qu'il y a de grands musées, notamment à Bâle, qui travaillent sur papier. Elle ajoute qu'à Genève, un amalgame s'est fait car on mélange la revue *Genava*, à laquelle moins de scientifiques collaborent, avec le rapport annuel du MAH, ce qui est paradoxal. Elle partage une inquiétude en tant que membre d'Ensemble à gauche, qui serait de voir s'effectuer toujours moins de travail scientifique pour plus de travail de communication, ce qui semble se retrouver dans l'application de cette revue. Elle souligne qu'il est important de ne pas vider le musée de sa recherche scientifique et ajoute être déçue d'entendre le directeur du plus grand musée de Genève parler avec condescendance des pétitionnaires, qui sont pourtant plus de 300 et parmi lesquels se trouvent beaucoup d'anciens conservateurs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que, suite aux auditions, le Mouvement citoyens genevois maintient sa position pour le maintien de la revue. Il ajoute que même à l'ère du numérique, il y a toujours des personnes qui utilisent le papier et qui utilisent cette revue.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne que passer au numérique permet un archivage meilleur et plus rapide, mais indique qu'un passage au numérique total semble cependant regrettable. Il ajoute qu'on débat sur le sujet du tout numérique, mais que le papier permet une approche différente de celle sur un écran d'ordinateur. Il souligne que le papier a sa raison d'être, en particulier pour un musée et qu'il s'agit là du plaisir d'avoir entre les mains la quintessence même de ce que fait le musée, et que cela encourage également les gens à écrire. Il indique qu'il ne faut pas faire preuve de mépris envers la revue papier pour ce secteur particulier de la culture, mais au contraire le privilégier. Il ajoute soutenir la motion.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite ajouter un complément. Elle mentionne que cette revue, fondée en 1923, est actuellement dans une forme obsolète. Elle ajoute que l'épaisseur de la revue est importante, et qu'elle contenait même un agenda des événements à venir, ce qui ne correspond plus ni aux demandes ni aux besoins du public actuel. Elle souligne que l'actualiser ne revient pas à l'appauvrir et qu'il y avait choses diverses, comme des études monographiques ou des éléments sur une exposition, qui pourront être édités sous forme de brochures et vendues à la boutique du MAH ensuite. Elle ajoute que ce qui a été rapporté est que la revue *Genava*, utilisée en particulier par les

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

chercheurs, ne correspond plus aux besoins dans sa version papier et qu'elle sera plus scientifique et plus adaptée à la recherche en version numérique. Elle ajoute qu'elle ne peut plus durer dans sa forme actuelle.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien mentionne que cette revue s'est vidée de son contenu scientifique, ce qui est à déplorer. Elle ajoute qu'on peut s'interroger sur le sens que cela peut avoir de continuer à l'imprimer. Elle souligne le refus de la motion, également parce qu'il revient à la nouvelle direction de décider de l'avenir qu'ils souhaitent accorder à cette revue, tant au niveau de son impression que de son contenu.

La présidente indique que pour les Verts, il y a une hésitation sur la capacité à juger de la valeur d'un article scientifique sur l'histoire de l'art. Elle mentionne qu'il est cependant intéressant de voir des articles de fond. Elle ajoute qu'il faut tenir compte du fait que le lectorat est en baisse et que moins de personnes l'achètent. Elle indique qu'il y a moins de musées qui produisent des formats papier et qu'il a été remis en question d'avoir des revues imprimées qui permettent des échanges d'autres revues avec d'autres musées, ce qui se fait de moins en moins. Elle ajoute que le montant de 80 000 francs semble peu sur un budget de 33 millions mais rappelle qu'il a été expliqué que 23 millions sont pour les salaires. Elle ajoute que 80 000 francs est donc un chiffre à relativiser. Elle précise que si cette somme peut servir à faire venir davantage de gens dans les musées, cela reste un objectif prioritaire, du moment que l'évolution sur internet de la qualité de la brochure va appartenir à la prochaine direction.

Elle ajoute qu'il y aurait un souhait d'avoir un comité de lecture qui juge de la pertinence des articles, mais que cela appartient à la direction. Elle en conclut que la seule question qui reste en suspens est la fragilisation de l'archivage numérique et qu'on peut, dès lors qu'il n'y a plus de format papier, se demander si on aura accès à ces revues dans dix ou vingt ans. Elle ajoute que ce point irait favorablement vers le maintien d'une revue imprimée. Elle conclut en indiquant, au nom des Verts, un refus de la motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical mentionne encore que, dans les budgets du MAH, une grande partie est allouée aux imprimés, environ 1 300 000 francs, ce qui ne fait qu'augmenter chaque année. Elle ajoute que les CJB ont mis un plafond maximum aux dépenses liées à leurs imprimés et qu'il est donc possible de contrôler les coûts. Elle précise qu'un crédit supplémentaire ou un financement extraordinaire ne seront donc pas acceptés pour ce cas. Elle ajoute que les moyens pour financer de manière extraordinaire une ligne de 80 000 francs de cette revue existent en interne.

Et un commissaire socialiste précise qu'il est intéressant de voir que les trois principaux motionnaires estiment que la motion n'est finalement pas soutenable et que cela montre la qualité des présentations qui ont été faites. Il souligne qu'il

Motion: soumettre la décision de supprimer la publication  
*Genava* à l'avis de personnes compétentes

y a là un enjeu autour du papier, du format qui pourrait survivre et serait le plus adéquat. Il propose de clore ce chapitre et indique un refus de la motion.

*Vote*

La motion M-1271 est refusée par 10 non (4 S, 2 DC, 1 Ve, 3 LR) contre 4 oui (1 EàG, 2 MCG, 1 UDC).

*(Ndlr: la discussion sur cet objet a eu lieu dans le cadre du point précédent, sur le rapport P-372 A.)*

**Le président.** Je fais voter l'amendement déposé par MM. Schnebli et Holenweg. Il est ainsi formulé:

*Projet d'amendement*

Ajouter à la fin de l'invite de la motion la phrase suivante: «La consultation doit traiter cette question en considérant les perspectives envisageables pour l'ensemble de la problématique de la diffusion, aussi en version papier, des travaux, des recherches et des débats concernant l'art, l'histoire et l'archéologie à Genève, et en prenant en compte les échanges de revues dont bénéficient la Bibliothèque d'art et d'archéologie et la Bibliothèque de Genève.»

*Mis aux voix, l'amendement de MM. Schnebli et Holenweg est refusé par 35 non contre 34 oui (1 abstention).*

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 37 non contre 30 oui (1 abstention).*

## **7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 mars 2018: «Mesures de sécurité supplémentaires à l'école de Peschier Genève» (P-380 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 mars 2018. La commission des pétitions, sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, a étudié cette pétition lors de sa séance du 26 mars 2018. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Vadim Horcik, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 26 mars 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Olena Isaieva, pétitionnaire, accompagnée de M. Alexey Gavrikov*

M<sup>me</sup> Isaieva explique que la pétition concerne la sécurité à l'école Peschier, plus particulièrement la surveillance des enfants pendant la récréation. Son enfant est scolarisé à l'école Peschier. Une à deux personnes, au maximum, surveillent la cour pendant les récréations, alors que l'école compte de nombreux enfants, que le préau est mitoyen du jardin de la Maison de quartier de Champel, et qu'un passage, non muni d'un portail, permet aux enfants d'y pénétrer aisément sans forcément être vus. De ce jardin, ils peuvent ensuite facilement accéder à la rue, soit l'avenue Peschier, sans pouvoir être vus des surveillants.

Afin de résoudre ce problème, la clôture interrompue de la maison de quartier pourrait être fermée par l'installation d'un portail qui consacrerait une séparation entre la Maison de quartier et l'école. Cela permettrait de mieux délimiter la zone à laquelle les enfants peuvent avoir accès. Il y a des pistes d'action avec la maison de quartier.

Elle est inquiète de constater que les petits, ceux âgés entre 4 et 5 ans, jouent seuls dans la cour, sans la présence d'adultes pour les surveiller et veiller à leur sécurité.

Après avoir contacté d'autres parents, elle a constaté que cette préoccupation était partagée; elle explique que les parents souhaitent que le préau soit fermé.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Commission, 5574.

De plus, il y a eu certains incidents lorsque des parents venus chercher leurs enfants ne les retrouvaient plus dans la cour, car ces derniers étaient partis. C'est une grande source d'inquiétude pour les parents, surtout ceux des enfants les plus petits car, entre 4 et 5 ans, cette situation est très dangereuse.

Les autres parents ont eu l'occasion de s'entretenir avec la directrice de l'établissement afin de savoir ce qui pouvait être fait. Malheureusement, ils n'ont constaté aucune action.

Dès lors, il faudrait faire en sorte que le préau soit plus sécurisé et délimité. Il faudrait aussi que le portail existant soit plus lourd ou mieux pensé, car il est très facile à ouvrir pour les enfants. Elle estime qu'il faudrait plus de surveillants, un par classe peut-être, afin de pouvoir garantir la sécurité des enfants lors des récréations.

Elle rapporte que la directrice lui a dit de parler à son enfant afin de lui expliquer que les lignes blanches délimitaient la zone et qu'il ne pouvait pas sortir. Elle constate qu'en réalité cet argument ne fonctionne pas. Elle estime que c'est à l'administration de l'école d'agir.

M<sup>me</sup> Isaieva traduit les propos de M. Gavrikov

M. Gavrikov explique que sa fille est dans la même classe que l'enfant de M<sup>me</sup> Isaieva. Elle est déjà sortie du préau de l'école. Il rejoint l'avis des parents et estime qu'il est nécessaire qu'il y ait plus de surveillants par classe et pour les plus petits.

De plus, les enfants jouent souvent dehors à la maison de quartier et aucun professeur ne semble le leur interdire alors que la maison de quartier se situe à l'extérieur du préau.

Elle explique que les autres parents lui ont demandé de faire un amendement concernant un toboggan. Il s'agit d'un grand toboggan de 3 m et elle estime que cela reste dangereux, surtout pour les plus petits, lorsqu'il n'y a personne pour surveiller.

Il y a beaucoup d'enfants qui sont tombés de ce toboggan. Les parents souhaitent que cette installation soit sécurisée en installant peut-être un filet de sécurité par exemple.

La présidente demande que la lettre d'amendement soit ajoutée au procès-verbal comme complément à la pétition.

### *Questions*

Un commissaire demande si la pétition a aussi été adressée à M<sup>me</sup> Alder.

M<sup>me</sup> Isaeiva répond que non.

Un commissaire lui suggère d'écrire à la magistrate Esther Alder, ainsi qu'à la directrice de l'école. Elle rappelle que la lettre des parents des enfants de l'école de Pâquis-Centre avait été adressée à M<sup>me</sup> Alder et qu'il y a eu des discussions avec la magistrate.

Cette pétition concerne-t-elle également le parascolaire?

M<sup>me</sup> Isaeiva répond par la négative et explique que cela ne concerne que l'école.

Un commissaire aimerait savoir si l'école des Contamines est citée comme exemple ou si la pétition comprend également des demandes pour l'école de Contamines.

M<sup>me</sup> Isaeiva explique que des parents d'élèves scolarisés à l'école de Contamines lui avaient rapporté qu'un individu s'approchait des enfants et leur demandait de le suivre. Elle remarque que ce n'est pas la première fois que cela arrive à Genève.

Un commissaire s'interroge sur le rapport entre la direction et les enseignants; il s'étonne qu'une direction ne prenne pas directement ces choses en charge et qu'il faille passer par le Conseil municipal, voire le Conseil administratif. C'est signe d'un dysfonctionnement, car ce problème aurait pu être réglé au niveau de l'école.

M<sup>me</sup> Isaeiva dit que des réunions ont eu lieu avec la directrice de l'école. Les parents ont été étonnés lorsque la directrice a expliqué ne pas pouvoir s'entretenir avec tous les parents ainsi, et qu'ils devaient alors prendre rendez-vous avec elle. Elle s'est inquiétée de l'action réelle de la direction de l'école et s'est décidée à faire cette pétition.

Elle explique avoir un rendez-vous avec la directrice le 16 avril 2018. La directrice lui aurait déjà expliqué que des mesures de sécurité sont prises à l'école, en terme de surveillants, mais aussi en équipant les enfants de gilets réfléchissants, etc.

Elle estime que ces mesures ne sont pas suffisantes. Cependant, la directrice estime, elle, que les mesures prises sont suffisantes.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont déjà pu s'adresser au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M<sup>me</sup> Isaeiva répond que non. Elle explique avoir demandé comment agir avec ses collègues. Ces derniers lui ont conseillé de s'adresser au Conseil municipal.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont rencontré les responsables de la maison de quartier afin de savoir pourquoi il n'y a jamais eu de portail.

M<sup>me</sup> Isaeiva dit que l'année précédente, il y avait un portail. Ces discussions étaient relatives à l'agrandissement du préau.

Un commissaire demande si les enfants jouent jusqu'à la maison de quartier.

M<sup>me</sup> Isaeiva acquiesce.

Un commissaire aimerait savoir si un rendez-vous avait été pris avec la direction pour le 31 janvier 2018. Qu'en est-il ressorti?

M<sup>me</sup> Isaeiva répond que le rendez-vous a eu lieu. Elle montre une lettre qui explique que les rendez-vous doivent être pris séparément et cela rejoint ce qu'elle disait précédemment.

A l'intérieur de l'école, elle remarque que la sécurité est très bonne.

Un commissaire demande combien il y a de classe dans cette école.

M<sup>me</sup> Isaeiva dit qu'il s'agit d'une grande école, qu'elle ne saurait pas donner une réponse exacte, mais estime qu'il y a environ six classes.

*Note de la rapporteuse: cette information ne figure pas sur le site internet de l'école.*

Un commissaire aimerait savoir si la maison de quartier est occupée aux heures de récréation.

M<sup>me</sup> Isaeiva explique que le terrain devant la maison de quartier est occupé par des voitures durant ce moment de la journée. Elle suppose qu'il s'agit de la raison pour laquelle le portail est ouvert.

Un commissaire estime qu'il y a un problème de surveillance à résoudre.

M<sup>me</sup> Isaeiva acquiesce et ajoute que ce problème englobe le toboggan également.

Un commissaire demande s'il y a un conseil d'école ou d'établissement qui réunit les parents d'élèves, la direction, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, etc.

La présidente intervient pour expliquer que cela dépend des établissements. C'est une question d'organisation interne aux écoles.

Un commissaire pense que ce problème pourrait être géré au niveau de l'administration scolaire voire de l'établissement. Si cette solution existait, il pense que cela serait mieux de traiter de la surveillance avec ces acteurs.

M<sup>me</sup> Isaeiva dit qu'elle a été choquée que la direction refuse de parler directement aux parents.

La présidente demande s'il y a une association de parents d'élève.

M<sup>me</sup> Isaeiva ne sait pas.

Un commissaire a trouvé par une recherche sur le site internet concernant l'école Peschier qu'il existe un conseil d'établissement Peschier/Crêts-de-Champel qui comprend la directrice, des enseignants ainsi que des parents.

La Maison de quartier de Peschier reçoit les enfants le mercredi, mais n'a pas d'agenda, en ligne du moins, qui permette de renseigner l'organisation des journées.

Un commissaire rappelle que la langue de l'administration est le français. Dès lors, si M<sup>me</sup> Isaeiva souhaite avoir une correspondance avec l'administration, il faudra faire traduire les lettres si elles sont rédigées en anglais ou dans une autre langue.

M<sup>me</sup> Isaeiva acquiesce.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire juge que cette histoire est assez simple et qu'elle n'aurait sans doute pas dû en arriver là. Elle trouve assez intolérable que les enfants ne soient pas protégés d'éventuels dangers. De plus, le fait que la directrice n'a pas répondu aux parents représente pour elle quelque chose de très grave également. Elle estime qu'il faut renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire a observé des préaux d'école durant les récréations pendant des années. Les maîtresses ne surveillent pas: elles se détendent, discutent ensemble et fument une cigarette en buvant leur café. Cela dure à Genève depuis des décennies. Des mesures doivent être prises afin de remédier aux problèmes de sécurité comme aux inquiétudes légitimes des parents. Elle suggère de mettre en place des surveillants de préaux. Il y a deux options afin de donner suite à cette pétition: entendre M<sup>me</sup> Alder ou renvoyer la pétition au Conseil administratif avec une recommandation.

Elle estime qu'il faut transmettre ce genre d'objet, lui donner la publicité qui convient et voir comment remédier à cela directement avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

Un commissaire dit que les choses sont claires et que la pétition peut être acceptée et renvoyée au Conseil administratif, mais avec plusieurs recommandations qui peuvent être réalisées rapidement:

## Pétition: mesures de sécurité à l'école de Peschier

- recommander aux pétitionnaires de prendre contact avec le conseil d'établissement;
- demander à M<sup>me</sup> Alder de prendre contact avec les pétitionnaires.

La présidente dit que ce n'est pas un cas isolé; sur de nombreux préaux, des accès peu sécurisés sont présents et les enfants, bien souvent, lorsqu'ils sont petits, n'ont pas l'habitude des horaires et rentrent chez eux tout seul. C'est pareil lorsqu'ils ont l'occasion d'aller jouer sur des terrains adjacents. Ils sont trop jeunes pour comprendre les limites, telles que des lignes blanches, etc.

Pour une personne de langue étrangère, il est parfois très difficile de pouvoir s'intégrer dans un conseil d'école ou d'établissement. La directrice doit faire le pas d'aller vers ces personnes. Les règles sont les mêmes pour tous; les enfants, lors du temps scolaire, sont sous la responsabilité de l'école.

Un commissaire est d'avis qu'ils sont en face d'une allégation. Ils ne connaissent pas les positions des deux côtés. Il a eu l'impression qu'il y a eu une négociation avec la directrice. Il demande l'audition de la directrice de l'établissement.

La présidente informe qu'il faudra demander cela au DIP.

Un commissaire estime que les questions qui ont été posées sont légitimes et qu'il faut y répondre le plus vite possible. Il propose d'écrire un courrier à M<sup>me</sup> Alder avec une copie à la pétitionnaire en expliquant que la commission attend une réponse circonstanciée du département avant d'adopter une posture définitive.

Un commissaire remarque que la proposition du commissaire Vert n'est pas incompatible avec la proposition de voter la pétition dès aujourd'hui. Il est possible de faire les deux en même temps.

Un commissaire des Verts demande ce que demande la pétition.

La présidente répond qu'elle demandait un portail, entre autres.

Un commissaire explique que la commission n'est pas compétente actuellement sans explications du département.

Un commissaire observe que la commission va devoir se prononcer sur la pétition. Pour ce faire il y a deux moyens: la renvoyer au Conseil administratif ou la classer. Comme le classement de la pétition n'est visiblement pas la volonté de la commission, il ne reste que son renvoi au Conseil administratif. En renvoyant cette pétition dans les meilleurs délais, il rappelle qu'il est tout à fait possible d'ajouter le courrier à l'attention de M<sup>me</sup> Alder comme le suggérait plus tôt un commissaire.

Un commissaire pense qu'il n'appartient pas au Conseil municipal d'entrer dans ce genre de détails (mise en place d'un portail). Il ne peut donc pas s'exprimer sur le renvoi immédiat de cette pétition au Conseil administratif.

Un commissaire souhaiterait ajouter que, en se basant sur les photographies, on voit qu'il n'y a pas de portail entre le jardin de la maison de quartier et le préau. Elle ne trouve pas cela normal.

Un commissaire suggère de voter les deux propositions successivement.

Un commissaire souhaite attirer l'attention de la commission sur le fait que certaines demandes concernent le portail et que les autres sont liées à la sécurité. Les demandes d'ordre matériel sont du ressort de la Ville, celles qui concernent la sécurité, la surveillance, du ressort du Canton. Après avoir recherché sur le site internet de l'école, il explique que cette dernière compte 330 élèves. Dans ce cas de figure, il faut trouver une manière de rassurer les parents et de sécuriser les lieux. Il propose donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Une commissaire signale que l'école a été munie d'un bâtiment supplémentaire. Elle avait accueilli des baraquements en attendant que l'école des Crêts soit terminée. Depuis, la disposition a changé; en effet, entre la maison de quartier et l'école de Peschier, il y a une connexion nette, ce qui profite aux enfants. Selon elle, la seule chose à soutenir dans cette pétition est le fait qu'il faut un portail entre le préau et la maison de quartier. De plus, pour les autres accès, elle propose ce qui est déjà fait dans d'autres préaux genevois. Finalement elle constate que le préau est visiblement très difficile à surveiller, car il y'a des issues partout. A partir de là, il est essentiellement question de savoir si les maîtresses doivent surveiller la récréation et, si elles le font, qu'elles le fassent vraiment.

Un commissaire intervient et rappelle qu'on ne peut pas modifier la pétition. Ils ne peuvent que la renvoyer au Conseil administratif ou la classer.

Un commissaire estime qu'il est nécessaire de procéder à des auditions afin que les notes de séance donnent des indications, notamment de M<sup>me</sup> Alder pour décider des actions à prendre.

### *Votes*

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'audition de M<sup>me</sup> Alder, qui est rejetée par 10 non (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 3 LR, 2 DC) contre 3 oui (1 UDC, 2 MCG).

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'envoi d'un courrier à M<sup>me</sup> Alder de la part de la présidente. Cette proposition d'envoi d'un courrier à M<sup>me</sup> Alder est approuvée à l'unanimité des commissaires présents.

Avant le vote de la pétition P-380, la présidente demande aux commissaires présents s'ils souhaitent encore s'exprimer.

Un commissaire annonce qu'il ne pourra pas se prononcer sur cette pétition en l'état. Si l'objet avance rapidement et qu'une solution peut être trouvée, il prendra les décisions en fonction.

La présidente rappelle que le sujet est relatif à la sécurité dans le préau.

Un commissaire rappelle que la pétition ne peut pas être amendée par la commission. Le Conseil administratif verra donc ce qui peut être fait avec les pétitionnaires et le DIP.

Un commissaire comprend que cette parente d'élève soit inquiète pour son enfant et il est normal qu'elle souhaite la sécurité des enfants.

La présidente soumet au vote de la commission le renvoi de la pétition P-380 au Conseil administratif, qui est accepté par 12 oui (2 EàG, 2 S, 3 LR, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (Ve).

*Annexes:*

- pétition P-380
- lettre pour des mesures de sécurité supplémentaires
- photographie de la Maison de quartier de Champel

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018 (soir)  
Pétition: mesures de sécurité à l'école de Peschier

REÇU le  
05 MARS 2018  
P-380

**Olena Isaieva**  
Av. Eugene Pittard 5  
1206 Genève  
Tel. 079 799 52 51  
E-mail: olena.isaieva@yahoo.com

Genève, le 05.03.2018

**Conseil Municipal**  
**Att.: M. Lathion**  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

**Concerne des mesures de sécurités supplémentaires à l'école de Pechier, Genève**

Monsieur,

Je suis la parente d'un élève de 1P de l'école de Peschier située à l'avenue Dumas 28, Genève 1206. Je voudrais vous adresser cette demande au sujet de la sécurité à l'école de Peschier.

Mon enfant, Daniel Farkosh, a commencé sa scolarité à l'école cette année en 1P (il a 5 ans maintenant). Depuis le début de l'année scolaire j'ai remarqué que, pendant la récréation les enfants jouent en dehors du préau et vont souvent jusqu'à la Maison de quartier, qui est située à côté. C'est très facile pour les enfants de quitter l'école et d'arriver à l'avenue Pechier, parce qu'il n'y a pas de portail entre la maison de quartier et l'école. En plus, les portails d'entrée de la maison de quartier sont toujours ouverts. Pendant la récréation il n'y a qu'un ou deux adultes surveillent ce qui n'est pas suffisant pour remarquer si un des enfants est parti.

Il y a déjà eu des incidents où des enfants de 1P ont quitté l'école pendant la récréation sans être remarqués parce que les portails étaient ouverts (veuillez trouver ci-joint la lettre de la parente d'élève qui est adressée à la directrice de l'école).

De plus, il y a eu le cas récent à l'école des Contamines, qui est située au même endroit, où un homme s'est approché des enfants. De ce fait, je considère que, la sécurité des enfants n'est pas complètement assuré dans le cadre scolaire.

Malheureusement malgré les demandes répétées des parents de 1P adressées à la directrice de l'école, il n'y a eu ni améliorations ni mesures de sécurité supplémentaires.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018 (soir)  
Pétition: mesures de sécurité à l'école de Peschier

2723

Au vu de ce qui précède, je voudrais vous adresser les demandes suivantes:

- qu'un portail d'entrée et une clôture soient mis entre l'école et la maison du quartier
- que les portails d'entrée du préau soient changés pour des plus lourds qui seront difficiles à ouvrir pour les petits enfants (plus sécurisés)
- que vous assuriez qu'il y ait une personne par classe de 1P-3P surveillant le préau pendant chaque récréation

Veuillez trouver en annexe les photos.

Je vous remercie de prendre en considération ce courrier et de répondre positivement à ces demandes.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agrées, Monsieur, mes salutations distinguées.

Olena Isaieva



SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018 (soir)  
Pétition: mesures de sécurité à l'école de Peschier

L'école de Peschier



La Maison du quartier



Le territoire entre l'école et de la Maison du quartier



Les portails d'entrée du préau



SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018 (soir)  
Pétition: mesures de sécurité à l'école de Peschier

2727

La lettre de la parente d'élève de la classe 1P à la Directrice de l'école

**From:**  
**Date:** January 24, 2018 at 10:54:18 PM GMT+1  
**To:**  
**Subject:** Security Concern and Request for a Meeting

Dear Ms Perrelet,

I would like to follow up on the conversation we had a few months ago on the security at Peschier school. If you remember my son together with a few others left the school without being noticed because no one was watching them. I passed by the school in the breaks last week several days in a row and I regret to inform you that there is no person watching the children during the 30 min break outside in the school yard on the side where the smallest children are ( the blue line),and the whole avenue Dumas. Gates were also open. This is very serious issue for us as parents to have no person watching the youngest children. The world we live in nowadays requires a higher security in place. While we like everything else about the school, security during the breaks remains a huge issue for us. I see you have a very robust system not allowing anyone to enter inside the building of the school but can we ensure you do the same during the breaks while children are outside in the school yard. We can no longer afford sending our kids to school and having them unattended for 30 min in the afternoon and 30 in the morning. What we ask for as parents is to ensure there is at least one person guarding each door of the school yard ( you have only two doors of the school and one opening toward Madison du Quartier. Furthermore could you please ensure that there is at least one person if not more monitoring the little children P1 and the exits of the school yard during each break.

I have taken a few videos and pictures demonstrating how there is absolutely no one from the school watching the kids on the side of avenue Dumas, in case you would like I can share them with you. Usually all people from the school team are staying on the other side together , but no one is watching the Youngest children on the side of Duma.

This security concern was also shared with me by several other parents from the school who feel an action needs to be takes as soon as possible to resolve the issue. We would like to ask you for a face to face meeting between you and several parents who would like to meet you and discuss the measures you already have in place and how we can ensure our kids are safe while left outside in the breaks every day.

Would Wednesday 31st of January or Friday 2nd of February work for you to meet at your school and what time would best suit your agenda please?

Many thanks in advance for your time and consideration. We look forward to hearing from you soon.

Best regards,

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018 (soir)  
Pétition: mesures de sécurité à l'école de Peschier

P-380

**Olena Isaieva**  
Av. Eugene Pittard 5  
1206 Genève  
Tel. 079 799 52 51  
E-mail: olena.isaieva@yahoo.com

Genève, le 26.03.2018

Conseil Municipal  
Att.: Mme. Ecuyer  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

**Concerne : L'amendement pour petition de le 5 Mars 2018 des mesures de sécurités supplémentaires à l'école de Pechier, Genève**

Madame,

Je voudrais soumettre une demande supplémentaire de la pétition faite le 5 mars 2018, en effet, plusieurs parents m'ont demandé de formuler l'amendement.

Sur le terrain de jeux de l'école, il y a des installations de jeux qui ne sont pas suffisamment sécurisées.

Malheureusement, plusieurs enfants sont déjà tombés de la cabane du grand toboggan qui est plus de 2.5 metres (veuillez trouver ci-joint le photo).

Ce sont les accidents qui pourraient être très dangereux pour les petits.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de mettre la sécurité supplémentaire, il peut s'agir d'un filet de sécurité autour du toboggan ou toute autre mesure de sécurité qui est nécessaire pour l'utilisation de ce type d'installation de jeux et en plus nous vous prions d'améliorer la surveillance pendant la récréation.

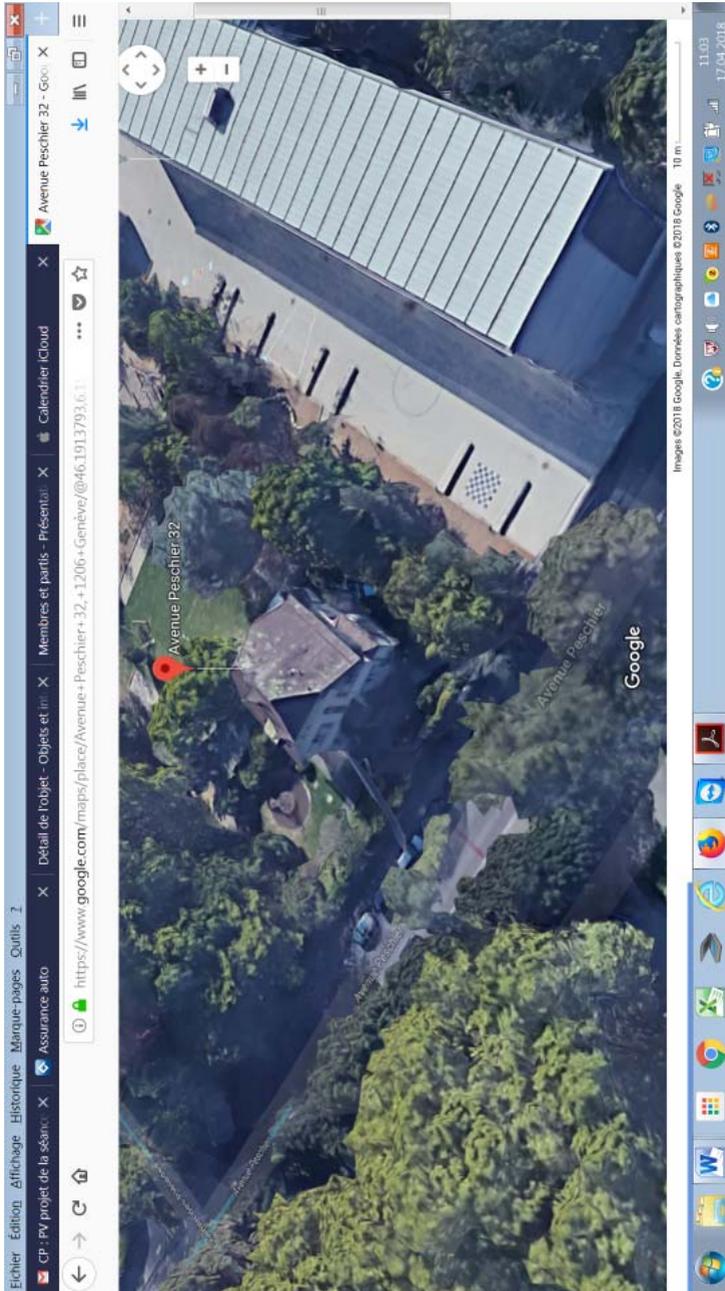
Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Olena Isaieva





SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018 (soir)  
Pétition: mesures de sécurité à l'école de Peschier



**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, présidente de la commission des pétitions (EàG).** L'école de l'avenue Peschier est un endroit un peu particulier: à côté se trouve la Maison de quartier de Champel, dont le jardin n'est séparé du préau que par une petite barrière. Or quand les élèves sont en récréation, ils ne se rendent pas compte qu'une fois la barrière franchie, ils ne sont plus en sécurité dans le préau, puisqu'ils ne sont plus surveillés au-delà de la barrière. Il fallait donc vraiment faire quelque chose pour que les petits – c'est surtout eux qui sont concernés, notamment en début d'année – ne s'échappent plus dans le jardin de la maison de quartier et restent dans le préau, où ils sont surveillés et en sécurité. C'est pour cela que la commission a approuvé la pétition P-380.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin, rapporteuse (MCG).** Effectivement, un problème grave se pose à l'école de Peschier, que j'ai décrit dans mon rapport: il n'y a pas de séparation, pas de portail qui puisse être ouvert ou fermé – selon les moments et les besoins – entre la propriété qui accueille la Maison de quartier de Champel et le préau de l'école. Il est certes très agréable que les enfants aient une surface de jeu plus grande que le préau, avec de la verdure et toutes sortes d'autres attraits importants, mais il y a un souci: cette propriété n'est pas fermée et les enfants peuvent très facilement se retrouver dans la rue, se mettant ainsi en danger.

Comme on le sait et comme on le constate toujours, la surveillance des cours de récréation n'est malheureusement pas ce qu'elle devrait être. J'ai le souvenir de la cour de l'école du village où j'habitais lorsque mes enfants étaient petits: les institutrices passaient leur temps pendant les récréations à boire leur café et à fumer des cigarettes tout en discutant entre elles, ce qui faisait que toutes sortes d'événements pouvaient se produire. C'est ce que l'on risque aussi de voir arriver à l'école de Peschier – mais je n'en connais pas les enseignantes actuelles.

Voilà pourquoi des pétitionnaires sont venus nous exposer ce problème. Moi qui connais bien les lieux, puisque je me rends régulièrement à des manifestations culturelles à la Maison de quartier de Champel, il m'a semblé tout à fait opportun de séparer les deux périmètres non pas par une barrière, mais par un portail dont la clé serait remise soit à un concierge, soit à la personne qui dirige l'école, afin de limiter les dangers encourus par les enfants.

Du côté de l'avenue Dumas, il y a des ralentisseurs et d'autres obstacles empêchant les automobilistes de rouler à une vitesse excessive; de ce fait, les enfants sont moins en danger s'ils sortent du préau de ce côté-là. Mais tel n'est pas le cas du côté de l'avenue Peschier, où il n'y a que des places de stationnement alternées pour réduire modérément – au mieux – le trafic. Celui-ci est limité à 30 km/h,

mais ce n'est pas suffisant pour éviter d'écraser un enfant qui court après un ballon ou qui part s'amuser avec des copains. Il suffit de traverser la rue pour être au parc Bertrand – et là, le danger n'est pas seulement de se faire écraser, mais aussi de se trouver confronté à des personnes ayant de mauvaises intentions.

Pour ces raisons, j'invite le plénum à accepter la pétition P-380 et à la transmettre au Conseil administratif.

**M. Didier Lyon** (UDC). La pétition P-380 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 6 mars 2018. Les pétitionnaires nous ont expliqué qu'elle concernait la sécurité à l'école de Peschier, plus particulièrement la surveillance des enfants pendant la récréation. Une à deux personnes, au maximum, surveillent la cour pendant les récréations, alors que l'école compte de nombreux enfants, que le préau est mitoyen du jardin de la Maison de quartier de Champel et qu'un passage, non muni d'un portail, permet aux enfants d'y pénétrer aisément sans forcément être vus par les surveillants. De ce jardin, ils peuvent ensuite facilement accéder à la rue – l'avenue Peschier – toujours sans être vus par ces mêmes surveillants.

Afin de résoudre ce problème, la clôture interrompue de la maison de quartier pourrait être fermée par l'installation d'un portail qui consacrerait une séparation entre la maison de quartier et l'école. Cela permettrait de mieux délimiter la zone à laquelle les enfants peuvent avoir accès.

De plus, il y a eu certains incidents lorsque des parents venus chercher leurs enfants ne les retrouvaient plus dans la cour, car ces derniers étaient partis. C'est une grande source d'inquiétude pour les parents, surtout ceux des enfants les plus petits car, entre 4 et 5 ans, cette situation est très dangereuse.

Dès lors, il faudrait faire en sorte que le préau soit plus sécurisé et délimité. Il faudrait aussi que le portail existant soit plus lourd ou mieux pensé, car il est très facile à ouvrir pour des enfants. Il faudrait plus de surveillants – un par classe, peut-être – afin de pouvoir garantir la sécurité des enfants lors des récréations.

L'Union démocratique du centre soutient le renvoi de la pétition P-380 au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Je serai assez brève. Après examen de la pétition P-380, nous relevons que le problème de sécurité à l'école de Peschier peut être traité au niveau de l'administration scolaire. Les Verts sont donc favorables au renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en préambule, je signale que la pétition P-380 n'émane que d'une seule personne. Je l'ai dit en commission: nous aurions aimé que ces problèmes soient discutés au niveau du conseil d'établissement de l'école de Peschier, dont font évidemment partie la directrice et les enseignants, ainsi que des représentants des parents.

Depuis le dépôt de cette pétition, des rencontres ont eu lieu entre la direction de l'école et les parents d'élèves. La tension a baissé, un certain nombre de points ont pu être réglés. Je pense notamment aux jeux: il y avait des problèmes liés au sol trop abrasif autour du toboggan utilisé par les enfants.

Bien sûr, on peut fermer tout le périmètre de nos écoles... Mais sachez que la Ville n'y est pas forcément favorable dans tous les cas. La position du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) est partagée sur ce point. Prenons l'exemple d'autres écoles: je pense notamment à celle des Cropettes, où des réaménagements ont eu lieu, à un moment donné. On a alors expliqué aux enfants, en traçant une ligne au sol, que ce périmètre-là était celui où ils pouvaient jouer et qu'ils n'avaient pas le droit d'aller au-delà. Je pense qu'aller à l'école, c'est l'apprentissage de la vie. Les enfants savent très bien ce qu'ils ont le droit de faire ou pas. La surveillance des enfants pendant la récréation relève de la responsabilité du DIP.

Voilà ce que je voulais dire à ce sujet, Mesdames et Messieurs. Sachez que la situation a évolué. Je ne suis pas opposée à ce que vous me renvoyiez cette pétition, mais une bonne partie de ses demandes est d'ores et déjà réalisée.

**Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (64 oui).**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant de passer au point suivant, j'attire votre attention sur le fait que nous voterons les motions d'ordonnancement demandant l'urgence sur certains objets vers 22 h 30. Auparavant, je profite du temps dont nous disposons pour faire passer un maximum de points, sachant que certains magistrats ne seront pas là lors des prochaines séances. Voilà la raison de ce mode de procéder.

**8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 décembre 2017: «Les médecins genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo» (P-378 A)<sup>1</sup>.****Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

La commission des pétitions, sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, a étudié cette pétition lors de sa séance du 26 février 2018. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Vadim Horcik, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe).

**Séance du 26 février 2018**

*Audition du D<sup>r</sup> Patrick Saudan, pétitionnaire*

M. Saudan se dit présent en tant que médecin cadre et membre de Pro Vélo et non en qualité de député au Grand Conseil.

La pétition a été initiée par le milieu médical, très inquiet au sujet de deux dangers très importants en termes de santé publique: la sédentarité et le surpoids. Ils induisent des maladies non transmissibles. La promotion de la santé et d'un mode de vie saine passe par une augmentation de l'activité physique. La mobilité douce, soit la marche ou le vélo, sont des moyens faciles d'augmenter l'activité physique dans la population.

Nombre d'études ont démontré que la pratique du vélo a tendance à augmenter lorsque les infrastructures le permettent. Or 41% de la population genevoise est en surpoids et dès l'âge de 35 ans, 65% de la population masculine est en surpoids. En fonction de l'indice de masse corporelle (IMC), on parle de surpoids de 25 à 30, d'obésité de 30 à 35, puis d'obésité gravissime. Chez les enfants, 10% de la population souffre d'obésité.

Une importante étude, financée par la fondation Bill & Melinda Gates, a permis de collecter de nombreuses données et études effectuées ces dernières années dans 195 pays. Elle démontre que, depuis 2015, l'année de référence, il y avait 600 millions de personnes souffrant d'obésité dans le monde. L'étude montre que cette tendance augmente dans tous les pays et qu'elle a doublé en trente-cinq ans

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Commission, 3668.

dans 70 pays. Cela entraîne des millions de décès par année liés généralement à des maladies cardio-vasculaires.

En Suisse, on ne consacre que 3% des dépenses relatives à la santé pour sa promotion.

La sédentarité est aussi un problème majeur, causée par un mode de vie qui implique souvent de rester en position assise et limite l'activité physique. Ainsi, le risque de maladie chronique augmente. Il démontre les différents effets néfastes de la sédentarité.

Une enquête de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) portant sur environ 1200 personnes de plus de 15 ans sur toute la Suisse a posé des questions dans trois domaines: la gestion de la maladie, la prévention et la promotion de la santé. Les résultats montrent qu'environ 10% de la population a d'excellentes compétences en matière de santé, 36% possède des compétences suffisantes, 45% a des compétences insuffisantes et 9% n'a aucune compétence en matière de santé. Il estime que ces chiffres sont inquiétants.

S'agissant du vélo, la littérature médicale est univoque: trente minutes d'activité physique quotidiennes diminuent le risque de maladie cardio-vasculaire et le risque de mourir diminue de manière significative. Ainsi, le vélo est une très bonne manière de combiner un exercice quotidien et la mobilité. L'objectif est de mettre en tension son système cardio-vasculaire, en ayant une activité irrégulière.

Au Danemark, pionnier en matière de mobilité douce, les premières grandes études épidémiologiques faites en suivant un collectif de 30 000 hommes et femmes durant quinze années afin de documenter l'impact de l'exercice physique, par exemple le vélo, ont démontré qu'il était bénéfique autant pour les femmes que pour les hommes.

Ces études ont démontré que plus l'activité physique était élevée, moins le risque de décéder durant ces quinze ans était grand. Il diminuait de plus de moitié en cas d'activité physique de manière intense.

L'usage du vélo pour aller au travail, d'environ trois heures de déplacement par semaine, diminuait de 40% en plus le risque de mortalité.

Il aborde ensuite les dangers relatifs au vélo. Le sens commun veut que la pratique du vélo en ville est dangereuse, que la pollution a des effets néfastes très graves sur la santé et annule les bénéfices du vélo. Or la plupart des accidents graves impliquant la voiture ont diminué depuis 1985. Cependant les accidents légers impliquant des vélos ont augmenté des années 1980 à 1990, mais plafonnent depuis lors à ces niveaux.

Les accidents graves et mortels ont tendance à diminuer, il semblerait donc qu'il n'y ait pas d'augmentation de la prévalence des accidents graves avec l'usage du vélo.

La pollution est aussi un souci, cependant plusieurs études se basant sur des méta-analyses ont démontré que les bénéfices sur la santé de la pratique du vélo dépassent largement les effets négatifs de rouler sur des routes très polluées.

La Ville de Copenhague a mis sur pied un plan extensif de développement du vélo, de pistes cyclables sécurisées depuis les années 2000. Bien qu'ils n'aient pas les mêmes problèmes que la Ville de Genève, cette ville reste une ville médiévale dont les rues sont souvent étroites.

A Copenhague, il existe désormais des routes pénétrantes, réservées uniquement aux vélos. En effet au 30 novembre 2016, plus de la moitié des habitants utilisent le vélo pour aller au travail. Il y a donc plus de gens à vélo qu'en voiture. A Genève, on est proche des 12% de la population qui prend son vélo.

La motivation de la pétition vient d'un éditorial qui traite de la mobilité à New York. En effet l'ex-maire de New York, M. Bloomberg, s'investit beaucoup dans cette thématique. Cet éditorial montrait un avant- et un après-travail afin de sécuriser des pistes cyclables pour les cyclistes. Finalement, il s'agit désormais de favoriser la mobilité douce en organisant les axes et routes afin de permettre une meilleure circulation.

De plus, l'initiative concernant la mobilité douce prévoyait que d'ici à 2019 des pistes cyclables sur les réseaux primaires et secondaires du canton seraient sécurisées. Des efforts ont été faits, mais il est possible de faire mieux. Cette pétition, initialement destinée à la Commission des pétitions du Grand Conseil, vise à rappeler qu'à chaque fois qu'il y a un arbitrage budgétaire ou des prises de choix en fonction des différentes mobilités il est nécessaire d'avoir en tête l'idée que c'est une grande problématique de santé publique. Cette pétition est soutenue par de nombreux médecins.

### *Questions*

Un commissaire: Qu'est-ce qui est précisément demandé quant à l'application de l'initiative IN 144? Quelle partie a été appliquée et qu'est-ce qui manque?

M. Saudan: De nombreuses choses ont été faites, cependant beaucoup reste à faire. L'idée de cette pétition était de sensibiliser la classe politique à cette problématique de santé. A cet effet, cette pétition a été envoyée à toutes les communes du canton afin de communiquer sur cet état de fait. Certaines communes telles que Chêne-Bougeries, Vernier sont entrées en matière. De plus, la Commission des pétitions du Grand Conseil a accepté la pétition. Le but de cette pétition est d'améliorer les conditions et l'espérance de vie des citoyens.

Un commissaire aimerait avoir quelques chiffres ou informations concernant la prévention au niveau genevois.

M. Saudan: Des efforts ont été faits. En effet le dernier plan mettait l'accent sur l'importance d'une nourriture saine ainsi que sur l'augmentation de l'activité physique. La problématique est prégnante au sein du département concerné. Toutefois, dans le plan de prévention de la santé, aucun médecin n'y a participé en dehors du médecin cantonal. Il existe un déterminisme social qui veut que les connaissances et la prévention de la santé soient liées aux degrés de connaissance des parents. Dès lors il faut revoir la manière de promouvoir la santé. Une manière simple est de faire un urbanisme qui favorise l'usage du vélo.

La plupart des gens ne font pas de vélo, car ils ont peur de la circulation, des dangers perçus, de la densité du trafic.

Un commissaire explique que son parti est sur cette ligne depuis très longtemps. Ne s'agit-il pas plus d'une question de volonté de l'exécutif politique?

M. Saudan: Les mentalités changent. Il y a de plus en plus de discussions et ces sujets sont abordés plus facilement. La question de santé publique devenant de plus en plus présente, les questions relatives à la mobilité douce font leur chemin.

Un commissaire aimerait savoir si la création de «circuits» sécurisés serait une piste pour le développement de la mobilité douce à Genève.

M. Saudan: L'idée est intéressante, cependant il ne connaît pas assez ce dossier. Il pense important de conserver des pénétantes rapides pour le trafic motorisé à Genève.

Un commissaire revient sur la peur de prendre le vélo. Il a entendu que l'agressivité des usagers freinait souvent les gens à prendre le vélo.

M. Saudan: Les nombreux excès des cyclistes sont un sujet souvent abordé à Pro Vélo. De nombreuses questions autour de l'éducation demeurent et quelques progrès restent à faire en termes de cohabitation.

Un commissaire demande si les vélos électriques sont aussi bénéfiques pour la santé que les vélos standard.

M. Saudan: C'est toujours mieux que la voiture. Ces vélos ont l'avantage d'allonger la longévité du cycliste, ce qui rend cette pratique et ce moyen de transport accessibles à une plus grande partie de la population, même plus âgée.

La présidente demande si la signalisation des pistes cyclables ne pourrait pas être améliorée afin que des espaces délimités permettent à chacun d'utiliser les espaces publics.

M. Saudan: Il faudrait en effet mieux définir les espaces, cela reste un point à travailler.

Une commissaire demande s'il existe des statistiques sur les accidents causés par les vélos, notamment sur des piétons, et la problématique des nombreux manques de respect des cyclistes.

Elle s'interrogeait sur la dangerosité des pistes cyclables à contresens d'une rue à sens unique.

M. Saudan: Les pistes cyclables à contresens existent dans les quartiers limités à 30 km/h. Il a vu des statistiques des cyclistes ayant eu des accidents sur les voies de tram. Il sait qu'il y a de nombreux cyclistes ayant chuté aux urgences, mais n'arrive pas à avoir de statistiques claires, car ni les endroits ni les causes ne sont répertoriés sauf en cas d'accidents graves.

La commissaire estime qu'il est nécessaire de produire des statistiques afin de rendre cette problématique visible.

M. Saudan acquiesce et suppose que le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) doit avoir des données qui permettraient de sortir quelques tendances. Il pense que c'est la séparation de la voirie qui peut sécuriser les trottoirs et les routes. En effet, en mettant en place des voies allouées et sécurisées, la mobilité douce pourrait se développer.

Un commissaire estime qu'on n'en fait pas assez, que l'état d'esprit évolue, qu'il faut investir de l'argent et que ni l'Etat ni la Ville ne parviennent à investir dans ces projets. Une proposition visant à investir des sommes serait-elle envisageable?

M. Saudan: Les tâches sont partagées au sein de Pro Vélo. Malheureusement, les amendements sont à chaque fois refusés. Il veut sensibiliser les gens à cette problématique de santé publique.

Lui-même est néphrologue et travaille avec les personnes souffrant de maladie liée aux reins. Dans 70% des cas, les maladies qu'il traite sont liées à l'hypertension et au diabète, donc évitables. Dans seulement 30% des cas, les maladies n'étaient pas évitables. Il faut attaquer le mal à la racine.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire des Verts remarque que le sujet met tout le monde d'accord mais remarque qu'il n'y a pas de conséquences.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose de renvoyer cette pétition devant le Conseil administratif.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois explique siéger à la commission de l'aménagement depuis longtemps et que ce sont des projets qui

avancent. Ils sont en effet d'actualité. Si on prend le texte de la pétition, certains termes sont flous et elle est perplexe. Elle s'abstiendra de voter.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe votera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe votera pour cette pétition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe votera pour cette pétition.

La présidente annonce que le groupe Ensemble à gauche votera cette pétition.

Vote pour le renvoi de la pétition P-378 au Conseil administratif: par 8 oui (3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 LR, 1 MCG, 1 EàG) et 1 abstention (MCG), le renvoi est accepté.

*Annexe:* pétition P-378

P-378

Genève, 15 Novembre 2017

REÇU le

15 NOV 2017

Monsieur  
Jean-Charles LATHION  
Président du Conseil Municipal de la  
ville de Genève

**Pétition en faveur de la mobilité douce**

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous une pétition en faveur de la mobilité douce.

Cette pétition a été initiée par les deux sous-signataires, médecins et membres du comité de ProVelo Genève. Elle est soutenue par 429 médecins travaillant en privé ou en institutions publiques (emails de soutien à votre disposition).

Nous sommes particulièrement soucieux de la santé de notre population et donc très inquiets de l'augmentation de l'obésité et de la sédentarité dans notre canton et souhaitons que vous vous engagiez à nos côtés en faveur du développement de la pratique du vélo à Genève.

Cette pétition a été également envoyée à toutes les autres autorités publiques cantonales et municipales du canton et nous vous remercions donc de la distribuer aux membres de votre conseil.

Salutations respectueuses.

Dr Patrick Saudan



Pr. Pietro Majno-Hurst



## **Texte de la pétition**

### **« Les médecins Genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo »**

Considérant que :

*-Se déplacer quotidiennement à vélo diminue la mortalité de 40% sur quinze ans (Anderson et al. Arch Int Med 2000 ; 160 :1621-1628)*

*-Cet avantage persiste également malgré l'exposition des cyclistes à la pollution et aux dangers de la circulation en ville (Mueller et al. Preventive Medicine 2015 ; 76 :103-114).*

*-La sédentarisation augmente et le surpoids concerne 41 % de la population genevoise (Enquête suisse sur la santé 2012 Office fédéral de la statistique 15.12.2016)*

*-La pratique du vélo augmente avec les infrastructures urbaines la favorisant. (Sadik-Kahan et al. JAMA int med 2017 ; 177 :613-614)*

**Vu l'impact sur la santé publique de la pratique du vélo, nous soussignés, médecins à Genève, demandons à nos autorités exécutives et législatives, cantonales et communales, d'inscrire en priorité dans leur agenda le développement d'aménagements cyclables sécurisés en accord avec le résultat de la votation sur l'initiative 144 (« pour une mobilité douce (initiative des villes) » du 15 mai 2011.**

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin, rapporteuse** (MCG). La commission des pétitions a auditionné le député Saudan, qui est venu nous expliquer en quoi le mouvement était nécessaire à la bonne santé de la population et, de ce fait, en quoi la pratique du vélo était l'une des solutions permettant de maintenir un certain niveau de santé au sein de la population. Nous avons tous été convaincus par sa présentation – tout comme le Grand Conseil, je crois, lorsque M. Saudan lui a fait la même démonstration. Aussi, je vous invite à voter le renvoi de la pétition P-378 au Conseil administratif, Mesdames et Messieurs.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz** (S). Il y a quarante ans, l'Association des médecins du canton de Genève (AMGe), horrifiée par le nombre d'accidents qui se produisaient, vu qu'il n'y avait quasiment pas d'aménagements cyclables à l'époque, nous a déjà accompagnés dans la création de l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic) – devenue entre-temps Pro Vélo. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus d'aménagements cyclables, mais ils ne sont toujours pas sécurisés.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de même que la marche, le vélo est bon pour la santé. Il est bon contre l'obésité et les maladies cardiovasculaires, il est bon pour le physique et le moral. A 62 ans, avec mes problèmes de genoux dus au ski, je suis contente de ne pas avoir de cannes grâce à mon moyen de transport journalier: le vélo. Il est accessible à tous et il ne pollue pas, tout le monde le sait. Imaginez-vous ce qui se passerait si tous les cyclistes circulaient en voiture: on ne bougerait plus!

Les médecins se sont regroupés pour déposer la pétition P-378 car, malgré le nombre croissant d'aménagements cyclables, ceux-ci ne sont toujours pas sécurisés et souvent ils s'arrêtent d'un coup. Vous, les automobilistes, imaginez une rue qui s'arrêterait d'un coup: où iriez-vous? C'est un peu la situation que nous connaissons, nous, les cyclistes. La demande des pétitionnaires est donc la suivante: pour que leurs patients puissent accéder au vélo et ainsi lutter contre leurs problèmes de santé, ils réclament des aménagements sécurisés selon l'initiative IN 144, votée en 2011.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite à voter le renvoi de la pétition P-378 au Conseil administratif.

**M. Pascal Spuhler** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà une pétition présentée par le D<sup>r</sup> Patrick Saudan, également député, qui enfonce une porte grande ouverte. Nous savons tous que le vélo, la marche et le sport en général – ou toute autre forme de mouvement – sont bons pour la santé. Je trouve un peu aberrant que M. Saudan nous fasse perdre du temps avec des pétitions de ce genre. J'ai d'ailleurs traité la même au Grand Conseil, où il

l'avait déposée aussi. En effet, nos deux parlements genevois en ont été saisis. Il est dommage que nous perdions tout ce temps! D'ailleurs, M. Saudan l'avait reconnu en séance plénière du Grand Conseil: c'était une pétition à but électoraliste, puisqu'elle avait été déposée en période électorale au Canton. Pour ma part, je ne voterai évidemment pas la pétition P-378, car je ne soutiens pas les pétitions de ce genre qui nous font perdre du temps.

**Le président.** Je sens que M<sup>me</sup> la conseillère municipale Delphine Wuest ne sera pas du même avis...

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Non, en effet! Mais plus des avis sont donnés par différents milieux, plus nous pourrions aménager des pistes cyclables dignes de ce nom. Pour en revenir à la pétition P-378, elle rappelle les deux grands maux de notre société – la sédentarité et le surpoids – et propose des solutions simples destinées à nos concitoyens qui n'ont ni le temps ni l'argent pour aller au fitness ou à la piscine: se déplacer à pied ou à vélo. On fait ainsi d'une pierre deux coups et, de plus, on gagne du temps. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Madame Wuest, je me permets de vous interrompre. J'aimerais que le coin du Parti libéral-radical soit moins bruyant – à commencer par le nouvel indépendant – et que nous puissions continuer nos débats en toute sérénité.

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest.* Je disais donc qu'en circulant à vélo on gagne du temps – mais aussi du temps sur notre vie, puisqu'on diminue de 40% le risque de mortalité par rapport à une vie plus sédentaire, ce qui n'est pas mal! Si les statistiques annonçaient, en 2010 déjà, que plus de 52% de la population genevoise se déplaçait soit à pied, soit à vélo, il n'y a que 6% de cyclistes. C'est peu! On aimerait augmenter ce pourcentage. Pour cela, il faut accompagner la transition en aménageant des pistes cyclables. Je reprends les termes de M. Saudan qui figurent à la page 5 du rapport PR-378 A: il a parlé de mettre en place des voies allouées et sécurisées, afin que la mobilité douce puisse se développer.

On peut aussi reprendre les termes de la pétition P-378, qui demande aux autorités de s'engager aux côtés des médecins en faveur du développement de la pratique du vélo à Genève, afin que tout le monde ose prendre son vélo – même les personnes âgées. Les Verts voteront bien sûr avec plaisir le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**Le président.** Quelle surprise... Merci, Madame Wuest! (*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC).** Contrairement au Mouvement citoyens genevois, nous considérons que la pétition P-378 n'enfonce pas des portes ouvertes – au contraire! Je crois que cette pétition a un grand mérite: celui de montrer qu'il faut aujourd'hui appréhender les problématiques de mobilité en se plaçant au-dessus des clivages gauche-droite, puisque la promotion de la mobilité douce est naturellement liée aux questions environnementales et de santé publique, comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Wuest.

Avoir une activité physique régulière est encore le meilleur moyen de lutter contre les problèmes de surpoids que connaissent de plus en plus nos sociétés. Promouvoir la mobilité douce, c'est aussi viser l'efficacité puisque, en raison de l'encombrement urbain actuel en ville, le vélo est souvent le moyen le plus efficace de se déplacer d'un point A à un point B. Promouvoir la mobilité douce relève aussi, finalement, de la bonne gestion des finances publiques; là encore, on est au-delà des clivages gauche-droite.

Je lisais récemment que la ville de Copenhague, il y a bien longtemps – plus d'une vingtaine d'années! – avait décidé d'investir massivement dans les infrastructures de mobilité douce. Bien sûr, il y avait une volonté politique de le faire, mais c'était aussi parce que cette solution est financièrement imbattable: les avantages coût-efficacité d'une piste cyclable sont inégalables, par rapport à la construction d'infrastructures routières extrêmement coûteuses et lourdes.

Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien votera en faveur de la pétition P-378. Pour ces mêmes raisons, nous avons déposé tout à l'heure le projet de délibération PRD-184 qui demande 12 millions de francs en faveur de la mobilité douce et poursuit les deux objectifs suivants. D'abord, la sécurisation des cyclistes, car ils ne sont pas en sécurité sur la route aujourd'hui; nous voulons aussi éviter qu'ils ne squattent les trottoirs et mettent en danger les piétons, ce qui est tout à fait inadmissible. Ensuite, la promotion d'infrastructures de mobilité douce afin de libérer la route pour celles et ceux qui en ont vraiment besoin. On pense naturellement aux entreprises et aux transporteurs professionnels; au Parti démocrate-chrétien, nous estimons qu'il y a véritablement des intérêts partagés entre les entreprises et les milieux de la mobilité douce.

Nous nous réjouissons de voir que la pétition P-378, qui émane de médecins, s'inscrit parfaitement dans cette ligne. Je le répète encore une fois: elle dépasse les clivages gauche-droite et c'est ce que nous appelons de nos vœux pour tous les enjeux de mobilité à venir ces prochaines années.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Il ne faut pas se bercer d'illusions. Vous le savez peut-être, Mesdames et Messieurs: je suis cycliste depuis de nombreuses années à Genève et, comme tous les cyclistes responsables, je constate combien il reste

aujourd'hui dangereux de circuler à vélo dans notre ville. M<sup>me</sup> Goehner-da Cruz l'a fait remarquer tout à l'heure: le réseau cyclable genevois est construit d'une manière totalement absurde, aberrante et extrêmement dangereuse. Nous n'avons pas assez de pistes cyclables et les bandes cyclables repeintes sur le sol ne procurent en aucune façon la sécurité nécessaire pour que les usagers puissent franchir ce qu'on appelle le mur de la peur, lequel est tout à fait réel.

La Constitution genevoise comporte le principe de la liberté du choix du mode de transport, mais toute liberté suppose que l'on puisse véritablement avoir les moyens de l'exercer. Or aujourd'hui, le réseau cyclable genevois est tellement dangereux et mal construit que je pense qu'une grande partie de la population n'ose pas franchir le pas de la pratique. D'une certaine façon, cela bloque l'usage du vélo qui serait pourtant absolument nécessaire.

Voilà pourquoi, même si je n'ai pas beaucoup d'illusions sur l'impact réel de la pétition P-378, je pense qu'il faut la renvoyer au Conseil administratif. Je souhaite que cela le fasse changer radicalement de politique, car j'ai pu constater jusqu'à maintenant que le vélo était en quelque sorte le parent pauvre de la mobilité, au niveau du Conseil administratif genevois.

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Il est clair – on ne dira pas le contraire – que le vélo est bon pour la santé. Même certains éminents professeurs de médecine le prouvent! C'est enfoncer une porte ouverte, puisque nous le savons. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Monsieur Pastore, excusez-moi de vous interrompre. J'adresse une deuxième remarque aux membres du Parti libéral-radical: si vous avez envie de discuter, vous avez tout loisir de le faire hors de la salle. Il n'y a aucun problème, on a tout ce qu'il faut pour ça ici, les lieux sont adaptés. Sortez donc pour discuter, cela nous permettra de débattre en toute tranquillité!

*M. Daniel-Dany Pastore.* Je reprends. Il est donc clair, aujourd'hui, que le vélo est une bonne chose pour la santé – mais évidemment pas pour tout le monde! Les anciens n'ont peut-être pas tous la chance de garder une condition physique exemplaire et les familles nombreuses avec la poussette des enfants accrochée au vélo des parents, ce n'est pas toujours l'idéal! On pourrait appeler ça non pas des side-cars, mais des side-vélos...

J'ajoute encore une remarque. On développera forcément le vélo et tout ce qui va avec, puisque la volonté de la Ville va dans ce sens, mais il serait temps d'inscrire cela dans la législation car, à l'heure actuelle, les cyclistes sont presque

des hors-la-loi. Eux-mêmes, ainsi que les piétons, sont les victimes de cette situation. Par ailleurs, cette évolution nous coûte des millions de francs en aménagements. Il serait donc temps d'imposer au moins une mini-taxe pour rentrer dans nos frais, car je rappelle que nous ne baignons pas dans l'opulence financière, à la Ville et au Canton!

J'avertis le plénum que nous pouvons aller dans cette direction, mais en maintenant tout de même la liberté du choix du mode de transport, comme l'ont dit certains de mes préopinants. On doit pouvoir choisir de se déplacer à pied, en voiture, à vélo, en poussette, en tricycle ou en trottinette. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de bien réfléchir et de faire la part des choses, sans oublier surtout que nous sommes en démocratie! Certaines autorisations données aux uns peuvent impliquer des privations pour les autres, et inversement. Je sais que c'est un peu philosophique, mais il faut y réfléchir!

**Le président.** Monsieur Pastore, je vous remercie pour ce cours de philosophie...

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, avec tout le respect que je lui dois, que M. Spuhler n'est plus membre du Mouvement citoyens genevois et qu'il assume tout seul ses propos, il est assez grand pour ça! Par conséquent, son intervention de tout à l'heure n'exprimerait pas la position du Mouvement citoyens genevois.

Nous voterons le renvoi de la pétition P-378 au Conseil administratif, mais il est vrai qu'elle enfonce des portes ouvertes. Notre ordre du jour est complètement «pollué» – c'est le cas de le dire! – par toutes sortes de motions, de propositions, de pétitions... D'accord, il faut favoriser le vélo. Mais cela doit se faire dans le respect de ce qui a été voté en termes de libre choix du mode de transport pour toutes et tous. On n'aura pas une ville uniquement pour les vélos en ayant chassé tous les autres modes de transport! En ce qui nous concerne, je peux déjà dire que nous nous y opposerons de toutes nos forces – même par référendum, le cas échéant. Nous sommes aussi opposés à la limitation à 30 km/h dans tous les quartiers de la ville. C'est un véritable scandale de promouvoir ça!

Alors, oui au vélo, mais non à l'arbitraire! Non au remplacement des voies réservées aux véhicules par des pistes pour les vélos, il faut aussi faire marcher l'économie! Je crois que, à un moment donné, il faut savoir raison garder. J'en profite pour le reconnaître: il est vrai qu'à certains endroits les cyclistes sont en danger sur la route; mais je rappelle qu'il serait peut-être temps – vous transmettez à M. Barazzone, Monsieur le président, je ne sais pas s'il est encore là – de sanctionner les cyclistes qui roulent à toute vitesse sur les trottoirs et qui, eux,

mettent en danger les piétons! Ils circulent sur les passages pour piétons debout sur leur vélo, et cela aussi met en danger les piétons, bien entendu. Or là, il n'y a pas de sanctions! C'est le laxisme absolu, en ville de Genève! Voilà un véritable scandale!

Arrêtons d'enfoncer des portes ouvertes et votons le renvoi de la pétition P-378 au Conseil administratif – mais elle ne fera pas bouger le monde ni changer les choses... J'ai dit! (*Quelques applaudissements.*)

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Contrairement à ce que pense M. Sormanni, le monde est en train de changer. Et non seulement il change, mais les habitants de notre ville ont manifesté à maintes reprises leur volonté que ce monde et la mobilité changent. J'en veux pour preuve l'initiative IN 144 acceptée par la majorité de nos concitoyens, la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée et l'initiative vélo votée il y a une semaine à peine avec plus de 80% de oui dans notre municipalité. Tout cela reflète une prise de conscience générale que l'on retrouve aujourd'hui – mis à part les tenants de quelques vieilles «idéologies motorisées» – au sein de ce plénum, ce dont je me réjouis.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi quand même de revenir sur deux affirmations entendues tout à l'heure et qui me semblent incorrectes. Premièrement, MM. Spuhler et Sormanni ont dit que la pétition P-378 n'était pas utile. Mais si, elle est utile! Vous leur transmettez, Monsieur le président. En effet, il faut prendre conscience de la nécessité de développer la mobilité douce pour la santé de nos concitoyens.

Aujourd'hui, Genève est l'une des villes qui ont les taux les plus bas de déplacement à vélo: nous atteignons à peine 6% alors que d'autres villes de Suisse dépassent 12%. Tout le monde s'accorde à dire – vous en conviendrez, Monsieur le président, j'en suis sûr – que le vélo est bon non seulement pour la santé, mais aussi pour la mobilité. Cela a été prouvé à maintes reprises pendant nos débats à l'occasion de la campagne qui a abouti à la votation d'il y a une semaine.

Pour favoriser le transfert modal, l'une des conditions les plus importantes est évidemment la sécurité. Cela a déjà été dit précédemment, mais nous aurons l'occasion d'en reparler, puisque nous voterons tout à l'heure des motions d'ordonnancement sur plusieurs objets dans ce domaine. Je le répète, c'est la preuve d'une prise de conscience salutaire de la part de la majorité des partis politiques, parallèlement à la prise de conscience de la population qui s'est déjà manifestée à plusieurs reprises, comme je l'ai dit précédemment.

J'en viens à cette espèce de légende urbaine que M. Pastore nous assène à chaque fois en disant qu'on dépense trop pour le vélo. Je lui recommande de se référer aux investissements prévus par le département concerné et déjà

planifiés pour 2019 à 2023, avant de préférer des mensonges pareils: 750 millions de francs d'investissements sont prévus pour les transports publics durant ces quatre ans; il y aura 558 millions de francs pour la route – donc pour les voitures et les motos – et 109 millions de francs pour la mobilité douce, c'est-à-dire cinq fois moins! J'ajoute que c'est en 2021, 2022 et 2023 que ces investissements seront les plus importants. Aujourd'hui, nous dépensons pour la mobilité douce en moyenne 8 millions de francs par an. Oui, Mesdames et Messieurs: 8 millions de francs! C'est trois fois moins que ce que nous coûte le crédit d'étude pour la traversée de la rade! La préétude pour la traversée de la rade coûtera donc trois fois plus que ce que nous investissons chaque année pour la mobilité douce dans ce canton. Alors, il faut arrêter de dire n'importe quoi!

Venons-en à la sécurité, puisque nous n'éludons aucun aspect du débat. Pro Vélo et Mobilité piétonne partagent le point de vue selon lequel il faut séparer les moyens de transport et donner à chacun son espace propre: d'une part, les trottoirs pour les piétons, qui y sont prioritaires; d'autre part, des pistes cyclables sécurisées pour le vélo, cette autre forme de mobilité douce.

Voilà pourquoi nous saluons évidemment la pétition P-378 qui, de plus, émane exclusivement du milieu médical. C'est l'un des nombreux signes de la prise de conscience actuelle. Comme cela a été dit précédemment, nous voterons son renvoi au Conseil administratif. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces problématiques en votant les urgences tout à l'heure, mais j'annonce déjà que nous les soutiendrons également. (*Quelques applaudissements.*)

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Comme M. le représentant des Verts et professionnel de Pro Vélo l'a bien dit, à l'heure actuelle, il y a de l'argent pour les infrastructures cyclables. C'est magnifique! Je le remercie de m'en avoir informé... Mais cet argent, d'où vient-il? Ne serait-ce pas justement des multiples taxes imposées sur l'automobile, qui est une vraie vache laitière? Il y a des impôts sur les moteurs, les pièces, le garage, les plaques, les assurances... et j'en passe! Tant mieux si cet argent est utilisé pour les vélos, bravo, mais c'est quand même les automobilistes qui l'ont versé. Je le rappelle sans vouloir chercher encore plus loin. Pensons bien que le vélo ne rapporte pas un franc, alors que tout l'argent pour les investissements mentionnés tout à l'heure vient bien de quelque part! Alors, Monsieur Gonza... A force de vous appeler «Gonzo», je ne sais même plus quel nom utiliser ici pour m'adresser à vous! Excusez-moi! (*Remarque de M. Gomez.*) Oui, oui, vous aurez le droit de me répondre tout à l'heure.

Au détriment de qui ou de quoi les infrastructures cyclables sont-elles aménagées? De la circulation libre, d'abord, déjà fortement entravée par les gens qui viennent travailler tous les jours à Genève. On pourrait peut-être chercher de

## Pétition: soutien des médecins genevois au vélo

ce côté-là, au lieu de s'en prendre aux résidents genevois – qu'ils soient portugais, tchèques, polonais, on s'en fiche... puisqu'ils habitent Genève! Ce sont des citoyens genevois! Il ne faut pas l'oublier.

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs les défenseurs du vélo, la place que vous voulez donner aux cyclistes, à qui la prendrez-vous? Aux automobilistes? Aux piétons? Vous faites déjà des trottoirs tellement larges... C'est bien, les piétons sont à l'abri, mais vous êtes bien embêtés maintenant parce que ces trottoirs sont tellement larges que ce sont les cyclistes qui les empruntent en roulant au bord. C'est quand même incroyable! Je parle d'endroits précis, je vous prie de le croire, consultez un plan et vous verrez!

Bref, nous sommes d'accord d'engager un débat là-dessus, mais à vous de l'équilibrer et de ne pas dire n'importe quoi! Je ne fais que reprendre vos propres termes, Monsieur Gomez...

**Le président.** Avant de passer au vote, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'attire votre attention sur la précision suivante. Durant ce débat, j'ai entendu mentionner le pourcentage de 6% de la population circulant à vélo à Genève. Or le rapport PR-378 A mentionne un pourcentage de 12%. C'est une remarque tout à fait objective, je ne prends pas parti, mais je le signale simplement à l'attention des gens qui nous écoutent: 12% de la population genevoise utilise le vélo pour se déplacer. A présent, nous passons au vote.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 55 oui contre 5 non.

**Le président.** Pour la troisième fois, je demande au Parti libéral-radical d'être un peu plus discret... si c'est possible!

## **9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 10 avril 2018: «Contre la fermeture de l'infirmierie au quai du Seujet» (P-382 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 10 avril 2018. La commission des pétitions, sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, a étudié cette pétition lors de sa séance du 7 mai 2018. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Vadim Horcik, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe).

### **Séance du 7 mai 2018**

*Audition des pétitionnaires, M<sup>me</sup> Cosette Ramelet, M. Laurent Grobet et M. Eric Masson*

M<sup>me</sup> Ramelet: fermer l'infirmierie au 34, quai du Seujet est très dommage, car elle apporte beaucoup aux habitants. Lorsqu'elle est arrivée à Genève en 1993, l'infirmierie était ouverte toute la journée. Aujourd'hui elle n'est ouverte que le matin.

Lorsqu'elle est allée à l'infirmierie, vendredi, elle a constaté que l'infirmière présente a dû fermer l'infirmierie en toute urgence après avoir répondu à un appel téléphonique afin de venir en aide à une personne âgée, qui habite au douzième étage, car cette dernière avait fait une chute.

Il y a très souvent des cas urgents, qui mobilisent l'infirmière. La population a changé. Beaucoup des personnes âgées qui habitaient là sont aujourd'hui décédées ou en établissement médico-social (EMS). Des personnes en situation de handicap ont des difficultés à accéder à l'infirmierie.

Il y a peu de commerces de proximité au quai du Seujet. Il n'y a qu'une épicerie. Si l'infirmierie devait être enlevée, il ne resterait finalement plus grand-chose.

M. Grobet: bien que cette infirmierie soit un lieu pour recevoir des soins, elle est aussi une place où se crée du lien social. Pour certaines personnes âgées, les infirmières représentent les seuls liens avec l'extérieur. Elles n'apportent pas que des soins.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Commission, 6590.

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmierie au quai du Seujet

Il est très important de préserver ce système et il serait aberrant de le supprimer car, en cas de grave problème, cette infirmierie est une antenne proche et utile de soins pour les patients.

M. Masson: il habite au quai du Seujet depuis vingt-cinq mois. Cet endroit est très joli, mais mal fréquenté car il y a de nombreux dealers. Malgré les appels à la police la situation en est à un point où les habitants subissent un harcèlement constant. Il a subi une opération chirurgicale il y a vingt-quatre mois et souffre constamment. La compétence et les qualités humaines des infirmières, leur capacité à se déplacer sont un plus car cela permet de garder le contact. Il estimerait dommage que cette infirmierie ferme.

*Questions des commissaires*

Une commissaire se réfère à un article paru ce matin dans la presse qui avançait que les pétitionnaires allaient être reçus par M<sup>me</sup> Alder et demande si c'est le cas.

M<sup>me</sup> Ramelet répond qu'elle a été interviewée par une journaliste.

La présidente explique que, comme le courrier a été adressé à M<sup>me</sup> Alder, cet objet est arrivé à la commission des pétitions afin qu'il soit étudié.

M<sup>me</sup> Ramelet répond que la fermeture de l'infirmierie est un sujet qui a déjà été évoqué et elle explique avoir souhaité réagir face à cette problématique. De plus, elle rapporte que la régie place des personnes ayant de graves problèmes à cet endroit. C'est un point important à prendre en compte.

De plus, elle remarque qu'il y a énormément d'étrangers et elle explique qu'ils souhaiteraient qu'il y ait un Suisse par étage. Elle insiste sur le fait qu'ils ne sont pas dérangés par cela.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'ils pensent de la proposition de garder une antenne une demi-journée par semaine ou alors des permanences proposées par l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

M<sup>me</sup> Ramelet: l'IMAD n'a pas le temps. Ils calculent le temps et sont généralement très pressés. Les habitants ne peuvent pas compter sur l'IMAD.

M. Masson: la présence et le travail des infirmières sont plus conséquents. Il serait donc très compliqué de le condenser sur une demi-journée. Il y a énormément de gens en mauvaise situation physique.

M<sup>me</sup> Ramelet: cette infirmierie répond à un réel besoin.

Une commissaire avoue être interloquée par l'article qui cite M<sup>me</sup> Ramelet. Cet article répond à l'une des questions qu'elle souhaitait poser. Cependant, elle lui demande à quelle date cette infirmierie doit fermer.

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet

M<sup>me</sup> Ramelet répond qu'il n'y a rien de sûr, mais qu'il semblerait que la fermeture soit prévue pour le mois d'octobre.

Une commissaire demande quels sont les horaires de cette infirmerie.

M<sup>me</sup> Ramelet répond qu'elle est ouverte de 8 h à 9 h et de 11 h à 12 h.

Une commissaire aimerait savoir comment la facturation fonctionne.

M<sup>me</sup> Ramelet répond n'avoir jamais eu besoin de grands soins, mais plutôt de conseils.

Une commissaire demande s'il y a eu une facturation à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ou si les soins sont gratuits pour les personnes.

M<sup>me</sup> Ramelet répond n'avoir pas eu à payer.

M. Grobet répond également qu'il n'y a rien eu à payer.

M<sup>me</sup> Ramelet explique qu'il y avait des douches, des soins et que cela était gratuit. En ce qui concerne le ménage c'est l'IMAD qui s'en charge.

Une commissaire demande s'il y a un concierge dans l'immeuble.

M<sup>me</sup> Ramelet répond que l'ancien concierge est décédé. Celui qui le remplace n'habite pas l'immeuble.

Un commissaire demande comment se déroule le contrôle de glycémie si les infirmières ne sont pas là.

M. Grobet explique qu'il les fait lui-même; cependant, il consulte les infirmières pour être certain que les contrôles soient faits correctement.

Un commissaire demande s'il y a un service le soir.

M<sup>me</sup> Ramelet: non.

M. Masson: des infirmières viennent vérifier la tension à la maison.

Un commissaire se souvient qu'il y avait quatre infirmeries en ville. Il demande s'ils en connaissent d'autres.

Les pétitionnaires connaissent celle du Seujet.

Un commissaire demande ce que les infirmières de la Ville de Genève offrent de plus que l'IMAD.

M<sup>me</sup> Ramelet: les infirmières ont plus de temps.

Un commissaire note qu'elles font finalement plus de travail social que de travail infirmier à proprement parler.

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet

M<sup>me</sup> Ramelet explique qu'elles lui avaient organisé l'intervention de l'IMAD chez elle; elles ont aussi pu l'aider lors d'une chute, à la maison.

M. Masson explique qu'il a emménagé le 1<sup>er</sup> avril 2015 et a été opéré le 6. Lorsqu'il est revenu, les deux infirmières se sont présentées chez lui afin de prendre contact.

M<sup>me</sup> Ramelet explique que la régie place de nombreuses personnes souffrant de graves problèmes de santé.

M. Masson explique qu'il est très compliqué de faire des budgets, notamment avec l'Hospice.

Un commissaire souligne l'importance de ces infirmières de par le lien qu'elles font entre les personnes, les institutions, etc.

M. Masson explique avoir de la peine, dans cette période de sa vie, et que ces infirmières sont là afin d'aider et de garder le contact. Ce sont des personnes très aimables, serviables et professionnelles.

Un commissaire demande si l'infirmier était ouverte à temps plein lorsqu'elle est arrivée.

M<sup>me</sup> Ramelet acquiesce et précise que c'était en 1993.

Un commissaire demande si cet immeuble est particulier.

M<sup>me</sup> Ramelet: en 1993, il y avait beaucoup de fonctionnaires de la Ville de Genève dans l'immeuble. Avec le temps, les personnes sont décédées ou parties en EMS. Elles ont été remplacées par de nombreux étrangers, sans toutefois que cela ne gêne les habitants.

M. Masson explique que les immeubles sont très grands. Cette infirmier s'occupe de ces trois bâtiments. Il est certain que l'utilité de la présence de l'infirmier est indéniable. La présence des infirmières est très importante.

M<sup>me</sup> Ramelet rapporte qu'ils ont eu vent de la fermeture éventuelle de l'infirmier par les infirmières. Suite à cela, ils ont réuni des signatures et ont envoyé la pétition.

Un commissaire demande si les immeubles appartiennent à la Gérance immobilière municipale (GIM).

Les pétitionnaires acquiescent.

M. Masson explique que les dealers sont très présents et harcèlent les habitants.

M. Grobet explique qu'il y a eu également des rapports d'insalubrité. Cela à cause de personnes qui urinaient ou dormaient dans les locaux à moto. Suite à l'installation d'une grille, ces problèmes ont cessé.

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet

M. Masson rapporte qu'il y a également de nombreux tags. L'ambiance est très lourde.

Un commissaire demande qu'en pensent les infirmières.

M<sup>me</sup> Ramelet répond qu'elles sont très attachées à cette infirmerie et qu'elles souhaiteraient rester.

M. Masson ajoute qu'elles se sentent très impliquées dans la vie quotidienne des habitants et elles font quelque chose qui leur tient à cœur.

Un commissaire aimerait savoir si elles seraient envoyées ailleurs.

M. Masson répond qu'ils l'ignorent, mais il souhaiterait qu'elles puissent rester en place.

M<sup>me</sup> Ramelet ajoute qu'ils ne pourront pas compter sur l'IMAD, car ils sont surchargés.

M. Grobet ajoute finalement qu'il s'agit d'une présence qui crée vraiment du lien social. Il raconte un événement où il est intervenu, aidé du concierge et des infirmières afin d'aider un résident qui avait chuté et souligne qu'il est important et rassurant d'avoir ce soutien.

M. Masson ajoute que le concierge avait d'ailleurs subi une agression au couteau, qui aurait pu lui être fatale.

M<sup>me</sup> Ramelet explique qu'il y a quelques personnes malades parfois dangereuses, la plupart des gens étant tout à fait aimables.

*Discussion et vote*

Un commissaire du groupe des Verts propose d'auditionner les infirmières en question ainsi que les services de M<sup>me</sup> Alder. Il connaît bien cette problématique pour avoir travaillé sur ce sujet en 2000. Au fond, depuis les années 1990, ils ont laissé se dégrader ce service et les infirmières ont perdu le droit de pratique, car elles pratiquent très peu dans ce contexte. Cependant elles font un travail social d'infirmier communautaire très important dans un milieu très précarisé. C'est la responsabilité de la Ville de Genève de maintenir ce service en place et surtout de maintenir le droit de pratique des infirmières. Il trouve incroyable que ce service se soit dégradé à ce point.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rejoint le commissaire des Verts dans les demandes d'auditions.

Une commissaire du Parti libéral-radical estime que son groupe est prêt à soutenir cet objet. Elle propose même de voter cet objet dès ce soir. Elle estime

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet

que les choses sont claires et qu'en votant en faveur de cette pétition il serait possible de gagner du temps. Ces structures ne sont pas chères et ont des bénéfices très importants pour les personnes de ces quartiers en termes de présence et de sécurité.

Elle explique qu'il y a un lien très fort entre la santé et le social. Le sujet est connu et il est travaillé dans de nombreux projets.

La présidente explique que le quai du Seujet est bâti de manière isolée. Il est important de noter de l'isolement des personnes dans ce bâtiment.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque qu'il y a un besoin social. Elle se questionne si le besoin est d'avoir une infirmière diplômée ou alors une personne ayant peut-être des qualifications différentes, car avec la technologie se sont développés de nombreux outils qui permettent aux patients d'effectuer eux-mêmes un certain nombre d'actions.

La présidente attire l'attention sur le fait qu'il y a des spécificités propres à certaines situations. Il y a des choses qui peuvent paraître accessibles alors que cela peut être difficile.

Un commissaire du groupe des Verts estime important que les gens puissent rencontrer les professionnels qui passent chez eux dans un but de prévention. D'un point de vue économique, il serait plus rentable d'avoir une infirmière diplômée, car, lorsqu'elle fait un soin, la prestation est remboursée par la LAMal. Il y a donc tout intérêt à ce que le personnel soit diplômé.

Une commissaire du Parti libéral-radical abonde dans le sens du commissaire des Verts. De plus, souvent, demander des soins pour une blessure est une manière d'aller demander de l'aide sans en avoir l'air, pour les personnes âgées. Ces problèmes médicaux cachent un isolement social. Elle souligne l'importance du rôle de l'infirmière, car il justifie la création du lien, en tant que personne de référence.

Un commissaire d'Ensemble à gauche souligne que ces personnes s'attachent aux membres de l'infirmier. Il est d'accord sur le fait de voter la pétition.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande des précisions sur le niveau de diplôme qu'il faut pour assurer cette tâche.

Une commissaire du Parti libéral-radical répond qu'elle a tout à fait raison de poser la question. L'infirmière représente une référence et permet ainsi de garder du lien social.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois aimerait savoir quelle est la différence entre les niveaux de diplômes infirmiers et quel est l'écart qui existe entre aide-soignante et infirmière.

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet

Un commissaire du groupe des Verts: lorsque les Unités d'action communautaire (UAC) ont été mises en place il était prévu d'avoir une infirmière par quartier. L'idée était d'avoir une secrétaire sociale, un animateur, un assistant social et une infirmière communautaire. En effet ces équipes devaient faire le lien entre l'Hospice général et l'IMAD. Ce système n'a pas été mis en place, ou de manière aléatoire. M<sup>me</sup> Alder l'a transformé. Malheureusement il manque aujourd'hui des attentions à la personne en faisant des liens entre les gens d'un immeuble ou d'un quartier. Il estime que c'est aux communes de le faire et d'augmenter le lien social ainsi que la promotion de la santé.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rejoint le groupe du Parti libéral-radical en ce qui concerne le vote de cette pétition. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette pétition. Il souhaite éviter à la Ville de dépenser plus d'argent qu'il n'en faut alors qu'il est possible de garder ces infirmières là-bas.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que le groupe du Mouvement citoyens genevois votera également cette pétition. De plus, elle est particulièrement sensible à cette thématique, car habitant à proximité elle peut certifier qu'il n'y a pas de maison de quartier, pas de magasins, etc. Ces gens ayant souvent des revenus faibles ou étant entretenus par l'Hospice général n'ont malheureusement pas de points de rencontre.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite ajouter qu'un local des aînés se trouve dans ces barres d'immeuble, qui est un point de ralliement. Ce cas de figure est typique de la conséquence de la nouvelle loi de répartition des tâches entre les communes et le Canton qui a été extrêmement mal pensée, et justement sur cet aspect de la santé. Les communes ne pourront pas prendre en charge certains frais. Les pôles de relais social devraient être créés cependant; il semblerait que ce sont les associations qui feront le liant social.

En réponse à une question de la commissaire du Mouvement citoyens genevois, elle explique que les aides-soignantes ne peuvent pas facturer les soins à la LAMal. Concernant les classes de l'échelle des traitements, elle pense qu'il s'agit des classes 15 à 17.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil administratif car il est important de prendre en considération les problèmes soulevés par les pétitionnaires. Renvoyer cette pétition au Conseil administratif donnera un signal.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutient cette pétition et votera son renvoi au Conseil administratif. Il souhaite soutenir le maintien de ces structures en les épaulant, presque, par une résolution afin qu'il y ait plus que la pétition. Cette problématique est importante et il faut s'en saisir rapidement.

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet

Un commissaire du groupe des Verts estime dommage qu'on n'écoute pas les personnes du département avant de voter. De plus, il souligne que ces actions vont nécessiter des budgets. Il rend attentifs les commissaires qu'il faudra y mettre les moyens.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois revient sur les déclarations des pétitionnaires lorsqu'ils disaient qu'ils recevaient des soins et que ces derniers n'étaient pas envoyés à leurs caisses maladie. Elle aimerait éclaircir ce point.

Un commissaire du groupe des Verts explique qu'ils ne se font pas vraiment soigner, car les infirmiers n'ont pas le droit de pratique.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois demande s'il ne s'agit pas d'infirmières.

Un commissaire du groupe des Verts répond qu'elles ont perdu leurs droits de pratique, car elles ne font plus assez d'actes médicaux.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition de voter la pétition dès ce soir.

Par 9 oui (3 LR, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG) contre 1 non (Ve) et 1 abstention (S), le vote sur la pétition est accepté.

Vote sur le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Par 11 oui (3 LR, 1 DC, 1 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 1 Ve, 1 S), la pétition est acceptée et sera renvoyée au Conseil administratif.

*Annexe:* pétition P-382

P-382

Concernant fermeture infirmierie

REÇU le

- 6 AVR. 2018

Genève 15 mai 2018

Madame Alder,

Lorsque je me suis arrivée au 34 quai du Seujet en 1993, j'étais très contente d'apprendre qu'il y avait une infirmierie. À cette époque elle était ouverte toute la journée. Cela me rassurait car diabétique je pouvais toujours demander des conseils. Ensuite l'infirmierie était ouverte à la demi-journée. Les deux infirmières ont travaillé comme des forcenées!

Maintenant des personnes sont décédées, mais elles sont remplacées par des jeunes à problèmes psychiques souvent à domicile qui ont besoin de conseils médicaux donc l'infirmierie est toujours très utile.

Quant à moi je suis seule  
en deux cas au 11<sup>ème</sup> étage  
où j'habite mes voisins tra-  
vaillent à part une dame  
de 99 ans qui vient aussi  
à l'infirmierie.

Je demande de ne pas fermer  
l'infirmierie du 34 quai du  
Seujet qui est réellement utile  
aux habitants des trois immeubles.

En vous remerciant de prendre  
en considération ma lettre.

Recevez Madame Elder  
mes respectueuses salutations.

Corotte Pausolet

34 quai du Seujet  
1801 CE

Madame, Monsieur,

J'apprends à ce jour que vous désirez fermer l'infirmierie.

Ce serait quelque chose de fort regrettable car les compétences des infirmières sont excellentes, aussi bien médicalement que par l'altruisme, attention et gentillesse apporté à de nombreuses personnes avec des difficultés physiques, handicapés et soucis quotidiens résidant au Quai du Seujet.

Je souhaite votre bienveillance pour maintenir l'infirmierie ouverte et présente dans notre quotidien.

Pétition: contre la fermeture de l'infirmierie au quai du Seujet

Je vous prie, Madame, Monsieur,  
de bien vouloir agréer mes meilleures  
salutations.

P. Eric Passon,  
Quai du Seujet 32.



**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, présidente de la commission des pétitions (EàG).** Je prendrai la parole brièvement. Le bâtiment du quai du Seujet est important, or il est assez éloigné de toute structure sociale. La plupart des gens vont faire leurs achats à la Jonction, les médecins et autres services sont hors du secteur de cet immeuble.

L'infirmierie située au 34, quai du Seujet était un lieu où les gens allaient parce qu'ils avaient des médicaments à prendre et qu'ils préféraient le faire sous surveillance. Il s'agissait notamment de piqûres contre le diabète et de divers soins. Après un accident ou une maladie, ils allaient à l'infirmierie parce qu'on leur y donnait leurs médicaments et que l'on contrôlait leur tension. Tous ces actes effectués par des infirmières sont très utiles aux habitants de cet immense bâtiment. Maintenant, il n'y a plus d'infirmierie! Les gens doivent aller chez un médecin beaucoup plus loin; cela les oblige à prendre le bus et à traverser vers la Jonction pour rejoindre des endroits vraiment assez éloignés.

Mais cette infirmierie était aussi un lieu social. L'infirmière se disait: «Tiens, la petite mamie du septième n'est pas venue aujourd'hui, alors qu'elle devait avoir sa piqûre...» Elle pouvait alors savoir ce qu'il en était en lui lançant un coup de fil pour lui demander si elle allait bien, si c'était un oubli ou si elle avait besoin de quelque chose. Aujourd'hui, cette infirmierie n'est plus là et c'est dommage, parce qu'elle rendait vraiment service. Je le répète, il y avait non seulement l'aspect des actes médicaux, mais aussi – et c'est très important – un côté social.

Voilà pourquoi la commission des pétitions aurait aimé que cette infirmierie subsiste, même si c'est peut-être trop tard. Mais il est souhaitable que quelque chose d'analogue soit mis en service à proximité!

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin, rapporteuse (MCG).** L'important avec l'infirmierie du quai du Seujet, c'est qu'elle sert aussi de lien social entre différentes personnes. Elle est un lieu de recours pour les habitants de l'immeuble, dont la situation est un peu excentrée par rapport au centre-ville et aux commerces. Il n'y a quasiment rien sur place! Si les personnes qui habitent l'immeuble actuellement, qui sont souvent âgées et malades, sont privées de cette infirmierie, elles se retrouveront quasiment sans recours s'il leur arrive la moindre chose.

Il y a donc l'aspect social et l'aspect sanitaire, mais il faut savoir aussi que ces infirmières ne travaillent pas à plein temps et qu'elles ont des problèmes avec la validation de leurs qualifications. Cela implique que les soins qu'elles donnent ne sont plus remboursés par les caisses maladie. C'est tout un problème! La question est complexe et j'imagine que mes collègues ici présents s'exprimeront à ce sujet.

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet

**M. Didier Lyon** (UDC). La pétition P-382 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 10 avril 2018. Une pétitionnaire a indiqué à la commission que fermer l'infirmier au 34, quai du Seujet est très dommage, car elle apporte beaucoup aux habitants. Lorsqu'elle est arrivée à Genève en 1993, l'infirmier était ouverte toute la journée. Aujourd'hui, elle n'est ouverte que le matin. Nous pouvons dire qu'il y a un besoin social: avoir une infirmier à cet endroit.

Un autre pétitionnaire a indiqué, lors de son audition en commission, que la présence des infirmières créait vraiment du lien social. Il nous a raconté un événement où il est intervenu, aidé du concierge et des infirmières, afin d'aider un résident qui avait chuté. Il a souligné qu'il est important et rassurant d'avoir ce soutien.

Il y a peu de commerces de proximité au quai du Seujet. Il n'y a qu'une épicerie. Si l'infirmier devait être enlevée, il ne resterait finalement plus grand-chose.

La première pétitionnaire a affirmé que l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) n'avait pas le temps de venir. Ils calculent le temps et sont généralement très pressés. Les habitants ne peuvent pas compter sur l'IMAD.

L'Union démocratique du centre soutiendra la pétition P-382. Nous souhaitons éviter à la Ville de dépenser plus d'argent qu'il n'en faut, alors qu'il est possible de maintenir les infirmières à cette adresse.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Bien que les Verts aient approuvé la pétition P-382 en commission, ils voteront ce soir son classement pour les raisons suivantes.

A Genève, selon la répartition des compétences entre le Canton et les communes, les soins infirmiers à domicile font partie des compétences cantonales. Elles relèvent donc de la mission de l'IMAD et non des compétences communales – c'est-à-dire de la Ville de Genève, dans le cas présent. L'IMAD a des équipes dotées d'infirmières compétentes pour prodiguer des soins – dans un temps donné, bien sûr, mais elles prennent quand même le temps de le faire – comme la préparation des médicaments, la pose de pansements et des injections. L'IMAD a aussi du personnel pour effectuer la toilette, préparer des repas, faire le ménage et les courses. Il y a donc du temps prévu pour accompagner la personne. De plus, toutes les nouvelles interventions de cette institution sont précédées d'une analyse de situation pour bien connaître les besoins des personnes et s'assurer de l'adéquation des prestations prodiguées. Ainsi, l'IMAD reprend avec compétence les soins effectués auparavant par les infirmières de la Ville de Genève.

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet

Pour rappel, la Ville de Genève développe une politique sociale de proximité qui a pour but de répondre aux besoins de la population de manière plus efficace et plus cohérente, en particulier auprès des plus faibles et des plus démunis. Notre commune dispose pour cela d'espaces de quartier qui proposent différentes activités à différents publics, en majorité des personnes âgées. Cela permet de maintenir et de développer les liens sociaux qui tiennent à cœur aux motionnaires.

Je rappelle également que le déploiement de cette politique de proximité se fait sans augmentation des ressources financières au niveau du département de la cohésion sociale et de la solidarité, il est important de le souligner. Les infirmières qui travaillaient au quai du Seujet ont été affectées aux différentes antennes sociales de proximité à des fins de prévention de la santé qui concernent tout un quartier donné. Leurs fonctions sont donc toujours liées au maintien et à l'amélioration de la santé des habitants; simplement, elles en font profiter un plus grand nombre.

Enfin, même s'il est question ici d'un immeuble précis situé au quai du Seujet, pour les Verts il est important que le lien social soit maintenu de manière générale. Nous signalons qu'il y a des concierges dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) et qu'ils jouent un rôle important pour développer et maintenir le lien social entre les différents locataires. Selon nous, les concierges de la GIM ont une fonction essentielle dans ce sens. Ils sont souvent très appréciés des aînés. Je rappelle encore que tous les concierges de la Ville de Genève ont reçu une formation, il y a plusieurs années, pour mieux accompagner les seniors, tant au niveau social que sur le plan des déplacements et de la communication – tout cela en restant dans leurs fonctions de concierge. Les Verts trouvent donc intéressant de se demander s'il ne faudrait pas reconduire cette formation.

**M. François Mireval (S).** En plus de ce qui a déjà été abondamment mentionné, le Parti socialiste aimerait attirer l'attention de ce plénum sur le rôle important de cohésion sociale que revêtait – ou revêt encore momentanément – l'infirmier du quai du Seujet. Le fait que la répartition des tâches entre le Canton et les communes entraîne le transfert de ce travail à l'IMAD ne doit pas être au détriment d'une action de proximité. Il faut maintenir cette cohésion sociale et ce rôle médical qui est également préventif, puisqu'il est apparemment déjà arrivé à plusieurs reprises que des personnes âgées habitant dans cet immeuble chutent et soient secourues assez rapidement grâce aux infirmières et au concierge.

Il est évident, d'après cette pétition, qu'il y a une grande inquiétude chez les habitants. Alors qu'ils sont les principaux concernés, il semble bien qu'ils n'aient pas été informés – ou mal – sur la fermeture de l'infirmier. En tout cas, ils n'ont pas forcément compris les informations qu'on leur a éventuellement données...

## Pétition: contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet

Aux yeux des socialistes, il est important de les associer à ce processus qui leur échappe, à savoir la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste recommande le renvoi de la pétition P-382 au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais vous dire que je déplore vraiment de ne pas avoir été auditionnée par la commission lors de l'examen de la pétition P-382. Je trouve qu'il aurait au moins fallu entendre la position de la conseillère administrative en charge des politiques sociales!

S'agissant des Immeubles avec infirmerie (IAI), nous avons pris une décision évoquée tout à l'heure par plusieurs intervenants. Les moyens ne sont pas extensibles! Vous pouvez d'ailleurs constater, dans le projet de budget actuellement traité en commission, que nous n'avons inscrit aucun poste supplémentaire en la matière. Compte tenu des missions et des compétences de nos infirmières, nous essayons de les déployer au niveau de nos antennes sociales de quartier, dans le cadre de notre politique sociale de proximité. Dans les immeubles comme celui du quai du Seujet, à Sainte-Clotilde et aux Minoteries, des permanences demeurent.

Un autre point a été relevé: dans le cadre de la répartition des tâches entre le Canton et les communes, les soins infirmiers relèvent clairement de la politique cantonale. De plus, on n'est plus dans la même situation qu'il y a vingt ans, où l'IMAD n'était pas encore ce qu'elle est aujourd'hui. A présent, l'IMAD (ex-FSASD) assure toutes les missions sanitaires et de soutien aux personnes vulnérables qui sont en difficulté à cause de leur âge ou de problèmes de santé. J'aimerais encore ajouter que toutes ces prestations sont remboursées par l'assurance-maladie.

Désormais, nous utilisons les infirmières de la Ville dans les permanences que je viens de mentionner, bien sûr – mais elles ne sont pas à demeure toute la journée dans les immeubles! Des statistiques démontrent qu'elles ne s'occupent parfois que de deux ou trois personnes pendant toute une journée. Or je rappelle quand même que la formation d'une infirmière est extrêmement complexe; il est donc dommage de réduire leur activité à cela.

Toutefois, j'entends bien le besoin de lien social, raison pour laquelle nous avons des espaces de quartier – d'ailleurs, il y en a un totalement rénové dans l'immeuble du quai du Seujet. Là sont proposées des activités qui sont un vecteur de lien social. Il en va de même dans d'autres lieux, comme aux Minoteries où un espace de ce genre sera rénové.

Je le répète, nous affectons maintenant les infirmières de la Ville à d'autres problématiques tout aussi importantes, notamment la prévention. Nous avons eu connaissance d'un rapport qui démontre que les femmes allophones ou en

situation de précarité ne font souvent pas de mammographies de dépistage. C'est un réel problème de santé publique! A travers la prévention que ces infirmières assureront dans les quartiers, elles essaieront de convaincre celles et ceux qui ne souhaitent pas procéder à ces actes de prévention de le faire quand même.

Un autre problème de santé publique est très inquiétant: l'obésité des enfants. Là encore, je pense que nos infirmières de santé communautaire ont un réel rôle à jouer, complémentaire à celui des infirmières scolaires. Nous essayons donc vraiment d'optimiser les ressources dont nous disposons pour être au service du plus grand nombre et, surtout, pour être en phase avec les problématiques sanitaires et sociales d'aujourd'hui.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 53 oui contre 12 non (1 abstention).

## **10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 avril 2017: «Pour un processus de planification et un projet de densification respectant les propriétaires et les habitants du quartier de Bourgogne» (P-368 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

La commission des pétitions, sous la présidence de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, a étudié cette pétition lors des séances des 8 et 29 mai 2017. La rapporteuse remercie chaleureusement M. François Courvoisier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 8 mai 2017**

*Audition des pétitionnaires, M. Lavanchy et M<sup>me</sup> Roch Bobinier*

M. Lavanchy, intervenant au nom de l'association des habitants du quartier de Bourgogne, indique à la commission qu'une pétition a été déposée au Conseil municipal pour exprimer la surprise des habitants quant à la manière dont se

---

<sup>1</sup> «Mémorial 174<sup>e</sup> année»: Commission, 6294.

## Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

passé la mise en place du plan localisé de quartier (PLQ) de tout le périmètre de Bourgogne, actuellement en zone villas et qui vient d'être déclassé en zone de développement 3. Il précise que cette pétition a pu être faite en réinitialisant une association dormante, et qu'elle a suscité beaucoup d'intérêt dans le quartier. Il ajoute que l'association a été surprise de la rapidité avec laquelle s'est mené ce processus et de l'intérêt réel qu'a suscité la pétition, et remercie en outre la commission de les recevoir ce soir.

M<sup>me</sup> Roch Bobinier, intervenant également au nom de l'association des habitants du quartier de Bourgogne, indique que cela fait depuis 2014 qu'ils sont invités à des séances d'information ou de présentation concernant le projet de PLQ qui est en cours de réalisation, la dernière séance ayant eu lieu le 23 janvier 2017. Elle ajoute qu'il y a eu trois séances durant lesquelles divers projets ont été présentés. Elle indique que dans un premier temps des variantes leur ont été présentées. Elle relève que les délais étaient très flous, et qu'il leur avait été dit lors de ces séances que la mise en place du PLQ prendrait plusieurs années. Elle indique ensuite que tout à coup, lors de la séance du 23 janvier mentionnée plus haut, un projet leur a été présenté, en leur disant que le Service d'urbanisme souhaitait le déposer au printemps et qu'il ne souhaitait pas lui apporter de modifications importantes. Elle dit que des remarques pouvaient être faites par les habitants du quartier sur le projet, mais que c'était celui qu'ils considéraient comme le meilleur et qu'ils souhaitaient le déposer. Elle évoque sa surprise d'alors en ce que ce PLQ était radicalement différent par rapport aux projets présentés jusqu'alors par les autorités. Elle note en outre qu'ils n'ont pas eu droit à ce jour à savoir en quoi ce PLQ était considéré comme le meilleur. Elle indique que ce raccourcissement des délais a aussi donné aux habitants le sentiment qu'il n'y avait pas réellement de concertation, toutes les séances ayant été de plus désignées comme des séances d'information ou de présentation. Elle fait remarquer que ces séances étaient toujours frontales, avec un présentateur qui parle et un public qui écoute. Elle relève que l'assemblée avait émis une remarque au sujet de la concertation, notant qu'il était dur d'avoir du recul, vu la rapidité avec laquelle le projet a été présenté, et de sa différence avec les projets précédemment présentés; une seconde réunion leur a alors été proposée, où il y aurait la possibilité de réagir au projet, mais le Service d'urbanisme est finalement revenu sur cette décision.

La présidente demande aux pétitionnaires quel est le but de leur pétition.

M<sup>me</sup> Roch Bobinier répond qu'elle a pour but d'établir un réel processus de concertation. Elle rappelle qu'une modification de zone est faite, l'association des habitants du quartier n'a pas vocation à agir contre la densification qui en découlera. Elle note cependant que cette modification a un impact important sur le cadre de vie des habitants du quartier, un impact également économique, notamment pour les personnes ayant construit des villas il y a peu de temps, car avec la zone de développement et les prix contrôlés il sera compliqué de trouver

un logement équivalent ailleurs. Elle précise que la seule chose qui puisse se faire c'est avoir la possibilité d'avoir un impact sur projet et voir se construire quelque chose qui correspond le mieux aux aspirations des habitant-e-s du quartier, ce qui peine à se faire dans le processus actuel.

M. Lavanchy avance qu'il y a peut-être un malentendu avec les services de M. Pagani, les trois réunions susmentionnées ayant été présentées comme des séances d'information, alors que sur un organigramme qu'il leur a été montré une année après, la première séance était désignée comme une séance de concertation, ce qui a évidemment provoqué la surprise des habitant-e-s. Il ajoute que le Service d'urbanisme dit toujours de prendre contact avec eux à ce sujet, notant que certain-e-s propriétaires et habitant-e-s l'ont fait, d'autres pas. Il relève ensuite que dans la première proposition qui leur a été montrée il y avait trois scénarios différents, avec pour le premier un parc du côté de Fort L'Ecluse, dans le deuxième un parc côté lac, et pour le troisième une sorte de petit parc central. Il indique que lors de la deuxième convocation qui leur a été faite on leur a présenté un projet, leur disant qu'il était passé devant le Conseil municipal et avait été voté, contenant l'idée du parc côté lac. Il déclare qu'une année après les habitant-e-s sont de nouveau convoqués et c'est à cette occasion qu'il leur est expliqué que le projet de PLQ précédemment voté ne sera finalement pas mis en œuvre, et qu'un nouveau projet est maintenant sur la table, contenant l'idée du parc central. Il indique sa surprise d'alors, et relaye celle qu'il a perçue chez les gens qui avaient rencontré précédemment le Service d'urbanisme pour voir comment ils pourraient intégrer ce PLQ, étant donné que d'une séance à l'autre, les visions ont été fondamentalement changées. Il répète que de la deuxième séance ayant eu lieu fin 2015 à celle du mois de janvier de cette année, les options urbanistiques avaient radicalement changé. Il note cependant que l'idée d'intégrer un parc central est bonne, en ce qu'un poumon de verdure est nécessaire au quartier, mais relève qu'en tant qu'habitant-e-s et propriétaires ils sont un peu surpris, d'autant qu'on leur indique qu'une concertation a eu lieu dès le début alors que c'est faux. Il précise que le but de cette pétition est justement de pouvoir dire quelque chose sur ce PLQ qui semblerait avoir les faveurs du Service d'urbanisme. Il fait remarquer que les gabarits entre le premier projet et celui-ci ont augmenté, passant de rez+4 à rez+7, le scénario actuel étant celui d'une grande barre côté rue de Bourgogne, qui sera orientée vers les nouvelles constructions qui sont à bases commerciales et d'industries en parallèle, et avec un parc un peu au nord. Il conclut ensuite que ce PLQ révèle un point de vue, sans qu'il puisse dire qu'il s'agit du meilleur point de vue possible. Il propose enfin à sa collègue de reprendre la parole quant aux détails de ce nouveau PLQ.

M<sup>me</sup> Roch Bobinier déclare que la quantité la plus importante de logements est prévue dans une barre rez+7 qui sera en front de rue et fera face à un autre immeuble rez+7, avec une rue très étroite pour séparer les deux. Elle note que l'orientation nord-sud de cette barre et sa situation feront que les logements

## Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

n'auront pas de dégagement et pas de lumière. Elle relève de plus que si l'on prend un peu de recul, on peine à comprendre les liens urbains autour desquels se construit ce projet, tandis que dans certains projets précédents existait véritablement l'ambition de construire un lien avec l'environnement existant, notamment avec les différents espaces verts de la Ville, alors qu'ici on a un espace vert mais qui n'est plus en lien avec les autres espaces verts de la Ville. Elle annonce pouvoir s'étendre davantage sur le sujet mais estime que ce n'est pas le lieu idoine pour ce faire, l'association des habitant-e-s du quartier voudrait plutôt le faire dans une séance avec le Service d'urbanisme.

*Questions*

Un commissaire observe que c'est la deuxième ou la troisième fois que des personnes viennent ici pour évoquer des problèmes de PLQ. Il déclare observer qu'il y a aussi des problèmes dans le département de M. Pagani. Il fait remarquer aux pétitionnaires que si ce qu'ils disent est vrai, à savoir que M. Pagani a fait voter quelque chose par le Conseil municipal avant de revenir avec un nouveau projet qui n'a pas été voté, cela est extrêmement grave, et qu'il faudra suivre cela de près. Il revient ensuite à la question des aménagements, et demande aux pétitionnaires ce qu'ils souhaitaient intégrer idéalement dans le PLQ, et que celui de M. Pagani n'a apparemment pas intégré.

M<sup>me</sup> Roch Bobinier répond en indiquant en préambule que l'association ne s'est pas opposée à la modification de zone et à la densification. Elle relève ensuite que si on se place en tant qu'habitant-e d'un de ces futurs logements, on a l'impression qu'une grande part de ceux-ci ne présentent pas un cadre de vie agréable et confortable, ou pourrait être en tout cas plus agréable, même avec une densité relativement importante; le parc sera lui-même très ombragé, donc avec une végétation qu'on peut aussi questionner. Elle fait remarquer aussi à la commission qu'est prévu au PLQ en question tout un réseau d'accès au parking, qui ne leur a pas été entièrement présenté, mais dont on pressent qu'il va générer des circulations importantes. Elle note que le long de la route des Franchises une barre est également prévue, et qu'elle sera très proche de la route, et s'interroge sur le lien improbable entre la qualité de vie des futur-e-s habitant-e-s et une telle disposition. Elle souligne d'ailleurs qu'à cet égard rien ne leur a été communiqué concernant la question de la qualité des espaces publics entourant les logements.

Le commissaire demande si c'est donc le pire projet possible qui a été choisi.

M. Lavanchy répond qu'à son sens non, relevant au passage que M. Pagani a défendu vis-à-vis du Canton une densité pas trop importante à ses yeux, ce qui lui a été reproché par la commission d'aménagement du Canton, qui trouvait que la densité du PLQ proposé par la Ville était trop faible, tandis que M. Pagani estimait qu'au vu de la forte densité existant déjà autour du quartier on pouvait

se permettre d'abaisser cette densité. Il indique que cette densité est toujours supérieure à celle minimum inscrite dans la loi sur l'aménagement des zones de développement. Il estime néanmoins que la qualité du projet ne lui semble pas la meilleure, surtout avec cette grande barre de 7 étages dont les appartements vont donner, côté sud, sur une autre barre de 7 étages, tandis que les mandataires avaient intelligemment prévu un système est-ouest, comme la plupart des immeubles de cette région, sauf les derniers, dont les terrains ne permettaient pas une telle installation.

Un commissaire demande de quel PLQ il s'agit.

M. Lavanchy: il s'agit du PLQ contenu dans la proposition PR-1154 A approuvée en plénière le 14 mars 2016. Il indique néanmoins que c'est celui qui a été proposé, mais pas celui qui a été rediscuté en janvier 2017.

Le commissaire précise que sa question portait précisément sur le nouveau projet, pas sur l'ancien, et demande en ce sens aux pétitionnaires s'ils ont le numéro du nouveau projet.

Une commissaire et un commissaire abondent dans son sens.

M. Lavanchy répond par la négative, étant donné que ce nouveau projet n'a pas encore été voté.

Un commissaire demande néanmoins s'ils n'auraient pas une image ou un plan à fournir à la commission pour que ce soit plus clair.

M. Lavanchy répond par l'affirmative et fournit à la commission le plan du nouveau projet de PLQ.

Un commissaire dit avoir l'impression que la pétition tourne véritablement autour du processus de concertation, et que les pétitionnaires ont le sentiment de ne pas avoir été entendus et de ne pas avoir pu participer aux réflexions ayant mené à ce PLQ. Il note d'après leurs propos qu'ils ont été mis en quelque sorte devant des faits accomplis qui ont sans arrêt changé. Leur demande d'être inclus dans la concertation est donc absolument légitime, mais aussi légale. Il demande en ce sens aux pétitionnaires s'ils peuvent lui indiquer précisément quel est le principe légal qui oblige la concertation, et souhaite savoir en outre comment ils imaginent le processus de concertation pour qu'il soit conforme à leurs attentes. Il annonce ensuite une troisième question, et demande aux pétitionnaires si d'autres associations que celle qu'ils représentent sont mobilisées sur cette problématique, et si oui, lesquelles.

M. Lavanchy répond à la question concernant le principe légal qui prône la concertation, en indiquant qu'il se trouve à l'article 5a de la loi générale sur les zones de développement, qui précise que «dans le cadre d'un processus de

## Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

concertation avec ces derniers [les habitant-e-s et associations de la zone en question], les propriétaires, habitants et voisins du quartier, ainsi que les associations et la commune concernée peuvent s'associer au développement». Il note que dans le cas du quartier de Bourgogne il y a peut-être dès le départ un malentendu avec le Service d'urbanisme, car les présentations qui leur ont été faites au sujet des différentes options de PLQ ont été désignées après coup comme des concertations, y compris d'ailleurs dans certains mémoriaux de séances du Conseil municipal. Il relève qu'il y a, en cela, un décalage sémantique, qui dénote un malentendu à la base de tout le processus.

Un commissaire revient à sa question annexe et demande aux pétitionnaires comment eux envisageraient idéalement ce processus de concertation.

M<sup>me</sup> Roch Bobinier répond en indiquant en préambule qu'une séance a déjà eu lieu sur le projet de PLQ qui semble aujourd'hui avoir les faveurs du Service d'urbanisme. Elle dit souhaiter en premier lieu qu'il puisse y avoir une deuxième discussion à ce sujet, où toutes les personnes qui le voudraient pourraient être présentes, qui donnerait l'occasion de réagir avec un certain recul. Elle dit souhaiter en second lieu qu'on explique aux habitant-e-s du quartier pourquoi ce projet est choisi en lieu et place des variantes présentées au préalable. Elle dit souhaiter troisièmement que l'organisation des réunions soit différente, avec un format qui permettrait de se retrouver autour d'une table et faciliterait les échanges, plutôt que d'assister à une présentation frontale. Elle indique quatrièmement qu'il serait utile de fournir aux habitant-e-s une sorte d'échéancier ou une idée générale sur les différentes étapes du projet, ainsi qu'un document recensant les éventuelles modifications qui pourraient lui être apportées. Elle fait remarquer en cinquième lieu qu'il serait bien de recevoir un échéancier aussi pour les séances avec le Service d'urbanisme, et de recevoir une convocation bien à l'avance pour s'y préparer, relevant qu'actuellement la convocation arrive très peu de temps à l'avance. Elle dit souhaiter enfin que le Service d'urbanisme fournisse aux habitant-e-s du quartier des plans un peu plus fournis qui leur permettraient de se plonger plus à fond dedans et de mieux le comprendre, au lieu d'une simple copie de la présentation à l'écran.

M. Lavanchy ajoute que l'association des habitants du quartier de Bourgogne regroupe des gens de toutes origines. Il indique qu'il y a des gens qui y ont construit une maison il y a à peine quelques années, et cite l'exemple d'un habitant qui était abasourdi par le fait qu'on puisse modifier une zone aussi facilement. Il cite aussi l'exemple d'habitant-e-s parlant mal le français, d'habitant-e-s âgé-e-s, de jeunes, de familles, de propriétaires, et de locataires qui composent le quartier. Il indique qu'à partir de cet amalgame hétéroclite il est difficile de mettre à jour une seule vision pour l'ensemble des habitant-e-s du quartier, précisant qu'il y a des gens au sein du quartier qui veulent bâtir, d'autres qui ne le souhaitent pas. Il relève que contrairement à certaines zones de développement à Genève, le quartier n'est

pas complètement solidaire et soudé, et note à ce propos qu'on devra essayer de rassembler le plus possible autour d'un consensus commun. Il ajoute que tout le monde dans le quartier a manqué le passage au Grand Conseil de la modification de zone en novembre, et qu'après sa publication dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)*, personne n'a fait recours. Il précise que les habitant-e-s du quartier pensaient que vu qu'il y avait moins de 50 propriétaires pour la zone, l'Etat devait les avertir personnellement. Il dit qu'il s'est avéré que malgré les 38 parcelles du quartier, il y avait plus de 50 propriétaires car certaines de ces parcelles étaient en copropriétés. Il indique qu'il est donc désormais trop tard pour revenir sur cet épisode de modification de zone, mais qu'il importe maintenant de s'intéresser à la concrétisation de cette modification de zone. Il précise que les services de M. Pagani leur ont indiqué qu'il faudrait des années avant d'arriver à la transformation totale du périmètre. Il ajoute néanmoins que les propriétaires les plus récents ne pourront probablement jamais récupérer leurs mises de départ, le prix actuel du mètre carré dans le quartier étant de 1500 francs, tandis que le passage en zone de développement le plafonne à 1000 francs. Il précise que quand bien même les propriétaires auront droit à des compensations dans le cadre du PLQ, il n'en demeure pas moins que pour certains d'entre eux, il y aura une perte sèche. Il rapporte néanmoins que M. Pagani a précisé que pour ces propriétaires qui se situaient à un coin très précis du périmètre, il y avait possibilité d'attendre dix ou vingt ans dans le phasage de la mise en œuvre du projet pour qu'ils amortissent quelque peu leur investissement. Il répond enfin à la dernière question du commissaire, déclarant que l'association des habitants du quartier de Bourgogne a reçu l'appui du forum de Saint-Jean.

Un commissaire demande également s'ils sont en lien avec l'association Pic-Vert.

M. Lavanchy répond qu'ils ne sont pas encore en lien direct avec Pic-Vert, mais que tout semble les forcer à y adhérer dans un avenir assez proche, pour avoir au moins des conseils ou une plus grande expertise. Il indique en sus que chaque habitant peut également agir à sa guise en dehors de l'association qu'il représente, mais qu'à sa connaissance personne dans le quartier n'a encore saisi d'avocat.

Une commissaire demande aux pétitionnaires s'ils n'ont pas songé à se mettre ensemble pour réaliser ces immeubles au lieu de se laisser manger la laine sur le dos.

M<sup>me</sup> Roch Bobinier répond que certains d'entre eux y ont pensé. Mais étant donné que chacun a sa manière de voir les choses et que les habitants sont à des stades de vie différents, cela rend un consensus autour d'un projet difficile; elle cite le cas de personnes âgées qui souhaiteraient simplement pouvoir finir leur vie dans leurs maisons sans vouloir se lancer dans un projet immobilier.

Une commissaire rétorque que l'union des habitants est essentielle dans le cas présent s'ils ne veulent pas simplement se retrouver hors de chez eux. Elle précise

## Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

que les locataires n'ont, en la matière, pas grand droit, si ce n'est à l'égard de leurs propriétaires, mais qu'en l'occurrence ceux qui sont les plus touchés sont les propriétaires, à qui on demande un sacrifice en faveur de la collectivité. Elle indique que la seule manière pour eux d'éviter d'être sacrifiés, c'est de faire ce que la collectivité attend, à savoir la construction de logements. Elle réaffirme que vu que les propriétaires sont tous petits, ce n'est qu'en se mettant ensemble qu'ils pourront arriver à quelque chose. En outre, ils recevront de bons conseils à l'association Pic-Vert, et peuvent consulter un avocat qui connaisse l'association en question. Il appartient aux propriétaires de constituer une association avec des cotisations qui permettent de payer les honoraires d'un avocat, et d'aller voir éventuellement dans un second temps un promoteur, qui pourrait le cas échéant être rémunéré par la possession d'une ou deux parcelles du quartier. Elle précise aux pétitionnaires que c'est ainsi qu'ils doivent procéder s'ils veulent s'en tirer le mieux possible.

M<sup>me</sup> Roch Bobinier relève que tout ce qui vient d'être dit concerne le point de vue économique, et qu'ensuite les deux points de vue sont possibles.

Une commissaire demande combien de personnes, concernées par le projet, participent à l'association que les pétitionnaires représentent.

M. Lavanchy répond que deux tiers des propriétaires ont signé la pétition, sans pour autant que chacun d'entre eux ait une implication active dans l'association, notant que selon lui la plupart des propriétaires sont en général assez individualistes. Il indique en ce sens que des personnes membres de leur association vont probablement chercher à tirer le meilleur profit de la situation également de leur côté de manière individuelle. Il précise de plus que les positions qui se sont exprimées au sein de l'association ont été et sont encore passibles de revirements. Il ajoute que des locataires sont également présents dans l'association bien que malheureusement ils n'aient pas grand-chose à dire sur la situation, et également de propriétaires par héritage très attachés à leurs biens, précisant que dans leur cas l'émotivité l'emporte souvent sur une réflexion rationnelle. Il conclut ne pas être naïf quant au déroulement du processus qui se fera probablement par grignotages successifs.

Une commissaire rappelle que les pétitionnaires ont évoqué au début le souhait d'une meilleure concertation avec le Service d'urbanisme, et leur demande en ce sens quelle est la part des membres de leur association qui accepteraient d'y participer et d'aller un peu plus loin dans leur implication.

M. Lavanchy répond que c'est une part très difficile à évaluer pour l'instant.

Une commissaire demande si dans le nouveau PLQ le nombre d'appartements est égal à celui voté initialement.

M. Lavanchy répond par l'affirmative, rappelant que ce projet n'est pas le meilleur par rapport à la qualité de vie, mais que la barre monolithique est la

structure qui permet de loger le plus de personnes pour atteindre la densité souhaitée.

M<sup>me</sup> Roch Bobinier ajoute que dans le dernier PLQ sur la table, il existe encore des variantes au projet étant donné qu'il n'est pas encore abouti à ce stade. Elle indique que c'est pour cela qu'il a pu exister des contradictions entre un plan et un autre.

M. Lavanchy rebondit qu'il n'y aura pas forcément une barre définitive, mais que c'est l'option la plus probable à l'heure actuelle.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical fait remarquer aux commissaires que la proposition contenant le nouveau PLQ n'est pas encore passée devant le Conseil municipal.

Une commissaire d'Ensemble à gauche confirme que seule la modification de zone a été votée, non ce PLQ en question.

Un commissaire du Parti libéral-radical signale à titre personnel que les PLQ précédemment proposés étaient mieux pour le quartier. Il rappelle les points négatifs du projet actuel qu'ont mis en avant les pétitionnaires, notamment le manque de lumière dans la grande barre prévue, et relève qu'une audition de M. Pagani pourrait être utile pour savoir ce qui a motivé le Service d'urbanisme à choisir ce projet, et à dévier du projet qui avait originellement ses faveurs.

Vote sur l'audition de M. Pagani.

Par 12 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

#### **Séance du 29 mai 2017**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service d'urbanisme*

La présidente explique au magistrat que la commission a reçu les pétitionnaires, qui estiment n'avoir pas été convoqués pour donner leur avis sur le PLQ Bourgogne.

M. Pagani présente M. Xavier de Rivaz. Ce service, qui se charge entre autres de la perspective sur l'occupation des écoles dans le canton, est en charge de la mise en place des PLQ sur le territoire de la Ville. M. Pagani

## Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

rappelle que la loi cantonale prescrit que les PLQ doivent être concertés avec les habitant-e-s. Il explique que le Service d'urbanisme travaille actuellement sur une quinzaine de PLQ, en ayant à cœur d'accompagner le développement de la ville tout en contenant sa croissance, afin d'éviter l'anarchie et les tensions sociales. M. Pagani participe également aux concertations, en se rendant aux séances publiques. Récemment, il était à l'école de Roches pour une séance publique sur le PLQ Godefroy; et auparavant, en avril, à une séance sur la Petite Boissière.

M. de Rivaz est d'avis qu'il y a un malentendu entre les pétitionnaires et les attentes des habitant-e-s du secteur de la Bourgogne. Comme l'a indiqué le magistrat, la Ville pratiquait la concertation bien avant la promulgation de la loi générale sur les zones de développement (LGZD). La question est cependant de savoir ce que l'on entend par «concertation». Il explique que ce n'est pas de la «co-conception» de projets, que c'est presque de la participation, mais que dans tous les cas, les grandes options d'aménagement incombent aux autorités cantonale et municipale. S'agissant du PLQ Bourgogne, M. de Rivaz estime que la Ville a fait un énorme travail de concertation. Entre la première séance publique, en septembre 2015, et la seconde, en janvier 2017, la Ville a recueilli les remarques des habitant-e-s et tenu 14 rencontres individuelles. Il explique que ce processus, qui a permis aux habitant-e-s désireux de construire d'expliquer leurs attentes, a permis de faire évoluer le projet. Concernant l'association du quartier de Bourgogne, auteure de la pétition, M. de Rivaz explique qu'il a appris son existence au début de l'année 2017, après la dernière plénière. Son service a reçu un courrier daté du 23 mars annonçant l'envoi de la pétition au Conseil municipal le 3 mars, courrier auquel il a répondu le 25 avril en proposant aux pétitionnaires de le contacter pour fixer un rendez-vous au Service d'urbanisme, suivant la procédure adoptée avec tous les acteur-trice-s du dossier qui s'étaient manifestés. A ce jour, il n'a pas encore reçu de réponse. Il ignore également les arguments de l'association sur le PLQ et quels sont ses souhaits.

M. Pagani explique qu'après avoir présenté un premier projet, préparé entre la Ville et le Canton, les remarques reçues ont amené l'équipe du projet à modifier un alignement de barres d'immeubles. En évoquant le PLQ Bourgogne, il mentionne la démolition récente de villas sur la route des Franchises. Il dit être conscient que ces mutations suscitent de l'appréhension et que certain-e-s regrettent l'urbanisation du secteur. Par contre, il n'est pas juste de reprocher à la Ville de ne pas avoir organisé de concertation, puisque cela a bien eu lieu et qu'on a tenu compte des remarques reçues.

Un commissaire croit comprendre que les pétitionnaires étaient partisan-e-s de la première variante, mais qu'à ce stade, suite aux changements dans le PLQ, ils-elles ne sont pas satisfait-e-s avec les alignements modifiés des immeubles, ni avec les surélévations. M. de Rivaz répond que quelle que soit la durée du

processus et le niveau de concertation, à un moment il faut faire des choix. En effet, la première variante retenue posait des problèmes à certain-e-s, mais il n'est pas possible de contenter tout le monde de la même manière. Il explique que le PLQ Bourgogne s'implante sur 37 parcelles, chacune étant trop petite pour construire un immeuble à la place d'une maison individuelle. Il précise que des études ont pourtant été tentées après leur déclassement par le Grand Conseil, mais sans succès. On s'est donc orienté vers des projets à développer sur deux parcelles au moins, ce qui a effectivement eu pour résultat de modifier un peu les plans. Il lui semble cependant que ces modifications arrangent les habitants.

Un commissaire évoque les réserves des pétitionnaires au sujet du manque de verdure et des craintes que le parc prévu dans le PLQ pâtisse de l'ombre induite par la nouvelle disposition des immeubles. M. de Rivaz répond que, pourtant, le quartier disposera d'un parc de dimensions substantielles, qui fait 60 m de longueur sur toute la largeur du terrain. Il estime que malgré les indications du plan directeur communal (PDCom) et du plan de zone, qui prescrivent une urbanisation avec une densité très importante, le PLQ parvient à rester dans une densité basse et à dégager de beaux espaces devant les immeubles. Il reconnaît qu'il a fallu trouver une solution pour parer aux nuisances prévisibles d'un immeuble d'activités assez massif, ce qui a amené à adapter le projet en prévoyant une façade du côté de la rue pour garantir le calme du côté du parc.

Une commissaire signale que les membres de la commission ont reçu dans leurs boîtes de courrier électronique des documents exhaustifs sur le PLQ Bourgogne, notamment les présentations du PLQ de 2014 et de 2017. Elle note qu'en 2014 il y avait trois scénarios, et qu'en 2017, on a opté pour l'un d'entre eux. Elle souhaite savoir qui a participé à la sélection et l'élimination des autres scénarios et dans quelle mesure les habitant-e-s ont participé au choix. M. de Rivaz confirme que les habitant-e-s ont été saisis de 4 scénarios et qu'ils-elles ont disposé d'un délai pour faire des remarques. Le choix final a ensuite été assumé par M. Pagani, avec le Service d'urbanisme, après une discussion avec des homologues du Canton.

M. Pagani confirme que quand il doit arbitrer entre plusieurs variantes, il tient compte de ce qui se dit dans les séances publiques et les séances individuelles. Il souligne que dans le cas du PLQ Bourgogne, il n'y a pas eu d'opposition frontale. Il constate que tout le monde comprend qu'il faut que ça bouge, parce que ce secteur est situé à l'orée de la ville, et que c'est bien là que l'on peut encore densifier. M. Pagani confirme les propos de M. de Rivaz. Il lui incombe en effet d'assumer la décision finale.

Une commissaire souhaite savoir quel pourcentage d'habitant-e-s du secteur de Bourgogne sont en contact avec la Ville dans le cadre de la concertation sur le PLQ.

## Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

M. de Rivaz répond qu'il connaît environ la moitié des habitants du périmètre. Concernant l'autre moitié, M. Pagani pense qu'ils-elles sont démarchés par des promoteur-trice-s ou des intermédiaires; certain-e-s résistent isolément. Le Département rencontre parfois des promoteur-trice-s qui affirment agir au nom de plusieurs habitant-e-s.

Une commissaire demande si la Ville possède une ou plusieurs parcelles dans le périmètre du PLQ. M. de Rivaz répond que la Ville possède une parcelle-clé. Son déclassement a été voté il y a un an par le Grand Conseil. Il ajoute que, si nécessaire, la Ville pourrait faire usage de son droit de préemption. Il sait que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) prospecte dans le périmètre mais, à sa connaissance, il n'y a pas eu de mise en vente récemment.

Un commissaire fait observer qu'à sa connaissance, cela fait déjà deux ou trois fois que des habitant-e-s se plaignent de projets d'aménagements. Avant le PLQ Bourgogne, il y a eu un exemple au Petit-Sacconnex, où les habitant-e-s voulaient un parc et où la Ville leur a accordé un sentier pédestre. Il aimerait savoir en quoi consiste vraiment une concertation, et si le résultat aboutit systématiquement à l'inverse de ce qui est voulu par les habitant-e-s. M. Pagani répond que si le commissaire pense au secteur de l'Hôtel Intercontinental, il faut qu'il sache que la Ville n'y a aucune responsabilité, car c'est le Canton, au temps du magistrat Laurent Moutinot, qui a adopté le PLQ. Sur le fond, M. Pagani répond que dans une concertation s'expriment des intérêts contradictoires, des locataires, des propriétaires, des voisin-e-s. Certaines situations sont parfois difficiles à gérer. Il se rappelle le PLQ Eidguenots, où l'association Le Coin de terre avait réclamé une densité plus basse au détriment des espaces publics. Finalement, il y a eu un accord pour un plan de site, mais ensuite l'association a réclamé des droits à bâtir, ce qui n'allait pas avec un plan de site. Ils-elles avaient pourtant été prévenus. Il reconnaît volontiers qu'il n'est pas toujours possible de concilier tous les avis, qu'à un moment donné il faut faire une pesée d'intérêts et arbitrer. Après l'arbitrage du Conseil administratif, le Conseil municipal, et en fin de compte le Conseil d'Etat, sont appelés à valider ou invalider les PLQ. Il rappelle que sur les PLQ d'initiative municipale, le Conseil municipal et le Conseil d'Etat se prononcent deux fois, et que le Grand Conseil est souverain sur les servitudes.

M. de Rivaz fait observer que le conflit est substantiel à l'urbanisme. Il n'y a pas de lieu dans le monde où un projet de développement ou un changement de cadre ne se heurte à des occupant-e-s qui sont déjà sur place. Il rappelle que la législation fédérale empêche la ville d'empiéter sur des terrains agricoles. En revanche, construire sur des terrains déjà bâtis est autorisé. Le commissaire reconnaît que le fait de ne pas avoir surdensifié le PLQ Bourgogne est un bon point pour la Ville.

Un commissaire demande si des mécanismes d'indemnisation sont prévus pour les petit-e-s propriétaires, suite au déclassement des parcelles.

M. de Rivaz répond que si dans le droit suisse les règles d'aménagement sont décidées par les autorités, l'acte de construire, de démolir, de garder son bien ou de le vendre relève d'un choix qui appartient aux propriétaires, sauf dans les cas d'expropriation, mais à Genève, à sa connaissance, ce dernier mécanisme n'a jamais été actionné.

M. Pagani fait observer que lorsqu'un terrain agricole est déclassé en zone de développement 3, la collectivité réévalue sa valeur en la multipliant, parfois considérablement. A Genève, depuis sept ans, sur décision du Grand Conseil, il y a une ponction en faveur des propriétaires lors des déclassements des terrains agricoles ou des zones de villas. Il ajoute que dans d'autres pays, quand la collectivité rénove une place publique, les commerces avoisinants qui en profitent participent au financement, mais pas en Suisse.

Une commissaire s'interroge sur le déroulement des séances publiques de concertation. Suite à une séance plénière, le 25 avril dernier, à l'école de Chandieu, au sujet du point du jour, elle a été approchée par des habitant-e-s qui, visiblement, n'avaient pas compris la totalité de ce qui s'y était dit. Elle-même n'avait pas pu y participer, car le 25 avril le Conseil municipal siégeait sur le budget de la Ville. Elle demande si la Ville prend le temps d'expliquer? Est-ce que les propos sont trop techniques? Est-ce que les habitant-e-s sont informés de leur latitude dans les processus de concertation?

M. Pagani fait observer qu'il n'y a jamais de séance publique pendant les plénières du Conseil municipal, parce qu'il doit impérativement participer aux deux moments. A son avis, il devait s'agir d'une séance opérationnelle, forcément plus technique.

M. de Rivaz n'était pas non plus présent à la séance évoquée par la commissaire. Il confirme qu'il s'agissait d'une séance opérationnelle, où on va plus loin dans la concertation que dans les séances publiques. Il ajoute que tous les propriétaires sont conviés aux séances publiques, où on met tous les problèmes sur la table.

M. Pagani encourage vivement les habitant-e-s qui prennent part à ces processus d'être conseillés par des avocats ou des assistant-e-s de maîtrise d'ouvrage plutôt que confier leurs intérêts à des promoteur-trice-s, afin qu'ils-elles soient informé-e-s au mieux sur leurs droits et sur l'indice d'utilisation du sol. A charge ensuite à la Ville de répondre aux inquiétudes du point de vue de l'urbanisme. Il souligne que la Ville est aussi transparente que possible. Personne, jusqu'à présent, n'a reproché à la Ville de cacher des éléments de la concertation.

M. de Rivaz explique qu'au cours des séances publiques, toutes les questions posées sont notées et retranscrites dans un procès-verbal, où les questions et les

## Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

réponses données oralement sont reprécisées afin que le propos soit aussi clair que possible. Le procès-verbal est ensuite envoyé aux participant-e-s, avec les diaporamas de présentation. Au même temps, ils-elles sont invité-e-s à prendre contact avec la Ville s'il y a des questions ou des avis divergents. M. de Rivaz rappelle qu'il a reçu beaucoup de monde dans le cadre du PLQ Bourgogne.

Un commissaire se souvient d'un jour où M. Pagani a parlé d'un PLQ comme étant scellé dans le béton, où plus rien ne doit bouger. Il demande s'il s'exprime dans ces termes lorsque des habitant-e-s vont le voir.

M. Pagani confirme qu'à un moment donné le PLQ est scellé dans le marbre. Le PLQ est une démarche et un acte juridique indispensable au dépôt des requêtes en autorisation de construire et qui permet aux propriétaires, une fois qu'il est conclu, de faire valoir leurs prétentions, voire de présenter un recours. Il explique que le conseiller d'Etat Christian Grobet avait introduit cette démarche afin d'assurer, avant de déposer une requête en autorisation de construire, que toutes les parties sont entendues.

Dans ce cas, le commissaire ne comprend pas pourquoi la commission des pétitions reçoit encore une pétition sur ce PLQ. Que devrait en faire la commission des pétitions?

M. Pagani répond que, officiellement, le PLQ Bourgogne est encore en élaboration.

M. Rivaz précise que le processus de consultation se poursuit et qu'il en est actuellement au stade des consultations techniques. Il rappelle qu'il a écrit aux pétitionnaires afin de poursuivre la discussion.

Une commissaire demande si les pétitionnaires font partie des 50% d'habitant-e-s connu-e-s de M. Rivaz.

M. Rivaz est d'avis que la majorité des propriétaires ont participé aux deux/trois séances publiques organisées dans le cadre du processus. Il est possible qu'il y ait eu une séance au moment du déclassement de zone, avant les deux autres séances publiques. Les 50% auxquels il se référerait préalablement sont les personnes qui l'ont contacté à titre individuel après les séances publiques.

Il pense que M<sup>me</sup> Giordano et M. Lavanchy, membres de l'association pétitionnaire, ont bien assisté aux séances publiques.

Une commissaire suggère qu'il serait bon d'envoyer les procès-verbaux à tout le monde, pas seulement aux personnes présentes.

M. de Rivaz répond que les propriétaires sont tous conviés individuellement aux séances publiques. D'autres personnes, comme les locataires et le voisinage, sont informées par des feuilles volantes. Les procès-verbaux sont envoyés aux personnes qui laissent leur adresse. Du point de vue légal, la loi prévoit que lors

des déclassements de zone et lors de l'adoption d'un PLQ, des courriers personnalisés sont envoyés quand il y a moins de 50 propriétaires concerné-e-s.

Au-delà de ce nombre, ce qui est le cas pour le PLQ Bourgogne, les actes légaux sont publiés dans la *FAO*. Il est courant que des concerné-e-s se réunissent, se constituent en association et se manifestent via des pétitions lorsque des processus de consultation sont lancés. Cela montre que l'information circule.

Une commissaire demande des précisions sur la chronologie des contacts avec l'association Bourgogne.

M. de Rivaz répond que l'association a écrit au Conseil municipal le 3 mars 2017. Le Service d'urbanisme a reçu une lettre de leur part le 23 mars. Le service leur a répondu le 25 avril.

La commissaire suggère qu'il faudrait peut-être donner des clés plus précises sur ce qui est «concertable» et ce qui ne l'est pas, afin d'éviter des malentendus. La pétition mentionne une séance publique; la Ville en compte deux voire trois. Les pétitionnaires estiment qu'il n'y a pas eu de concertation. Pourtant, les services municipaux affirment être prêts à les rencontrer.

M. Pagni reconnaît que la loi qui prescrit la concertation est un peu ambiguë. En l'occurrence, l'indice d'utilisation du sol proposé dans le PLQ est de 1,6. Certain-e-s demandent des constructions moins imposantes, mais le PLQ est déjà en dessous des 2,1 votés par le peuple. Il n'est pas possible de descendre plus bas. A son avis, les auteur-e-s de la loi n'étaient pas très conscient-e-s de ses implications.

M. de Rivaz confirme que la loi a ouvert un horizon d'attente sur la concertation, mais on ne sait pas exactement quel est le champ de cette notion. Pour sa part, il identifie trois types d'échanges:

- 1) les séances d'information sur les décisions des autorités;
- 2) la codécision, mais c'est très rare;
- 3) la consultation avec la population, en récoltant les avis.

A ce propos, M. de Rivaz fait observer que la consultation s'étend aussi aux services cantonaux et municipaux. En outre, le Conseil municipal, via les crédits d'étude, les changements de zone et les préavis sur les PLQ, fait aussi partie de la décision. En résumé, dans la concertation, on essaye de faire la synthèse des préavis et des avis de toutes les parties concernées. Dans ce processus, la voix des habitant-e-s est importante mais n'est pas la seule à être prise en compte dans la décision.

*Discussion et vote*

Une commissaire du Parti libéral-radical propose le classement de la pétition P-368. Elle note que la consultation a bien eu lieu. Elle comprend que le projet ne soit pas du goût de tous les riverains, mais la nécessité de construire des logements en ville, de construire la ville en ville, au bénéfice des générations futures, est avérée. Il faut donc avancer dans la réalisation de ce PLQ.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que la commission de l'aménagement et de l'environnement avait accepté avec enthousiasme le PLQ Bourgogne, dont les dimensions ne sont pas démesurées du point de vue de la densification. Le PDCom préconise la densification de la couronne urbaine. Relativement aux problèmes du DCA sur les consultations, il conviendrait d'envoyer au département un message demandant d'être attentif à la qualité de la circulation de l'information parmi les personnes concernées.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre informe que son groupe souhaite le classement de la pétition. Il note que M. Jacques Lavanchy, de l'association du quartier de Bourgogne, était présent aux séances de consultation. Il a peut-être cru qu'il pouvait modifier le projet, ce qui n'était pas le cas. Il n'a pas compris la nécessité d'aller de l'avant, à l'instar des habitant-e-s des Eidguenots, qui regrettent de ne pas avoir accepté le projet. Il faudrait peut-être demander à M. Pagani de mieux informer les parties intéressées sur la portée d'une concertation sur un PLQ et sur leur capacité réelle à y intervenir.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que les membres de la commission ont reçu du Service du Conseil municipal une documentation complète, remontant à 2014, illustrant l'action de l'administration municipale. La documentation comprenait notamment un diaporama, les procès-verbaux des trois séances organisées et un historique détaillé des démarches. Ces documents témoignent du travail fait par la Ville mais illustrent aussi la complexité d'un processus de concertation. Si la lecture de ces procès-verbaux peut être ardue pour les commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement, on peut comprendre les habitant-e-s. Elle remarque que la pétition P-368 demande une concertation mais ne s'oppose pas au PLQ. Elle estime qu'elle devrait inciter à réfléchir à la pédagogie dans le cadre de ces processus. Il faudrait mieux informer, dès le départ, de ce qui est ouvert à la discussion et de ce qui ne l'est pas. Pour cela, et non pour contester le PLQ, elle serait prête à accepter la pétition.

Un commissaire des Verts note que la pétition demande une concertation, qui a bien eu lieu. Que le projet plaise ou non à certain-e-s, c'est une autre question. Il observe que la consultation a permis de baisser la densité du projet, ce qui a d'ailleurs provoqué l'abstention des député-e-s du Parti libéral-radical au Grand Conseil, qui étaient d'avis que c'était une concession excessive. Les Verts proposent de classer la pétition.

Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois doute davantage de la parole d'un-e politicien-ne, qui plus est d'un loup de la politique, que de celle d'habitant-e-s qui sont moins familiers du jeu politique. Pour sa part, il soutiendra la pétition.

La présidente soumet à la commission des pétitions le classement de la pétition P-368.

Par 10 oui (3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 2 non (MCG, EàG) et 1 abstention (EàG), le classement de la pétition est approuvé.

*Annexe:* pétition P-368

Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

REÇU le  
- 5 AVR. 2017

P-368

**PÉTITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE DE L'ASSOCIATION DU QUARTIER DE BOURGOGNE****Pour un processus de planification et un projet de densification respectant les propriétaires et les habitants**

En date du 23 janvier 2017, le Service d'urbanisme de la Ville de Genève a réuni les habitants du quartier « Bourgogne » ainsi que les riverains au sujet de son projet de densification ou *Plan localisé de quartier* du périmètre situé entre la rue de Bourgogne, la Route des Franchises, l'Avenue Soret et la Rue du Dauphiné. La séance s'est déroulée sous la forme d'une présentation du Service d'urbanisme et de remarques et questions de la part des habitants.

La présentation est considérée comme une concertation par le Service d'urbanisme et par Monsieur Rémy Paganl, Conseiller administratif en charge du Département des constructions et de l'aménagement.

Le projet présenté a été entièrement remanié par rapport aux projets précédents, le dernier en date ayant fait l'objet d'une présentation le 14 septembre 2015.

Le Service d'urbanisme annonce vouloir soumettre le projet à enquête technique dans le courant du printemps 2017.

Suite à la remarque d'un participant, une prochaine réunion est annoncée par le Service afin de recueillir les réactions des habitants. En date du 20 février 2017, le Service d'urbanisme revient sur cette décision par courriel en donnant un délai de réaction aux habitants fixé à la fin du mois d'avril 2017.

Les membres de l'Association du Quartier de Bourgogne constatent que plusieurs autorisations de construire ont été délivrées peu avant la modification de zone, augurant d'une installation pérenne dans le quartier.

Les membres de l'Association du Quartier de Bourgogne regrettent de ne pas avoir été consultés avant l'établissement d'un projet prêt à être soumis à enquête technique. Ils considèrent que la seule présentation du 23 janvier 2017 ne relève aucunement d'un processus de concertation.

Les membres de l'Association du Quartier de Bourgogne déplorent que le projet présenté par le Service d'urbanisme de la Ville de Genève le 23 janvier 2017 ne reflète pas les attentes des propriétaires et habitants.

Enfin, les membres de l'Association du Quartier de Bourgogne pourraient faire opposition à tout projet de PLQ soumis à enquête publique sans une meilleure prise en compte de leurs besoins.

**Pour ces raisons, les membres de l'Association du Quartier de Bourgogne demandent qu'un réel processus de concertation ait lieu afin qu'une planification intégrant la vision des habitants et propriétaires soit mise en place avant la mise à l'enquête technique du projet de PLQ par le service d'Urbanisme de la Ville de Genève.**

NOM	Prénom	Adresse	Courriel (facultatif)	Signature
-----	--------	---------	-----------------------	-----------

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018 (soir)  
Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

Association du Quartier de la Bourgogne  
Pour adresse : Mme Fabienne Giordano  
Rue de Bourgogne 16A  
1203 Genève

REÇU le  
- 5 AVR. 2017

Conseil municipal de la Ville de Genève  
Secrétariat du Conseil municipal.  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

Genève, le 3 mars 2017

Concerne : Dépôt d'une pétition à l'intention du Conseil municipal de la Ville de Genève de la part de l'Association du Quartier de la Bourgogne.

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint la pétition de l'Association du Quartier de la Bourgogne nommée « Pour un processus de planification et un projet de densification respectant les propriétaires et les habitants ».

Cette pétition a pour but de demander un réel processus de concertation afin qu'une planification intégrant la vision des habitants et propriétaires soit mise en place avant la mise à l'enquête technique du projet du Plan localisé de quartier de Bourgogne par le service d'urbanisme de la Ville de Genève. Le périmètre de ce PLQ se situe entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises et l'avenue Soret.

Cette pétition est signée au 2 mars 2017 par 100 personnes.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette démarche citoyenne, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Jacques Lavanchy  
Pour l'Association du Quartier de la Bourgogne

## Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin, rapporteuse** (MCG). La pétition P-368 émane d'habitants du quartier situé dans le périmètre de la rue de Bourgogne, de la route des Franchises, de l'avenue Soret et de la rue du Dauphiné. Ces personnes déplorent que le département des constructions et de l'aménagement ait commencé par les inviter à ce qu'il appelait un processus de concertation, puis que celui-ci ait varié, fluctuant et devenant flou par rapport aux dates et sur divers autres points.

Les pétitionnaires déclarent aussi qu'on les a convaincus d'accepter un plan localisé de quartier (PLQ) qui aurait été voté au préalable par le Conseil municipal, mais qui a ensuite fait l'objet d'une volonté de modification de la part du département des constructions et de l'aménagement, ce qu'ils n'ont pas accepté pour un certain nombre de raisons. Leurs arguments se fondent notamment sur le fait que, dans les barres d'immeubles prévues à rez+7 avec une rue très étroite entre les bâtiments se faisant face et une orientation nord-sud, les habitants ne bénéficieraient que de très peu de lumière.

Nous avons entendu les pétitionnaires et nous leur avons posé les questions nécessaires, puis nous avons auditionné M. Pagani. Ce dernier nous a donné des explications qui nous ont fait penser, en commission, qu'il s'agissait d'un malentendu réparable et que le dialogue pouvait être renoué entre ces personnes et le département. Finalement, nous avons donc décidé de voter le classement de la pétition P-368, ce que j'invite le plénum à faire aussi ce soir.

**M. Didier Lyon** (UDC). La commission des pétitions, sous la présidence de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, a étudié cette pétition lors des séances du 8 et 29 mai 2017. L'un des pétitionnaires a indiqué à la commission qu'une pétition avait été déposée au Conseil municipal pour exprimer la surprise des habitants quant à la manière dont se passait la mise en place du PLQ de tout le périmètre de Bourgogne, actuellement en zone villas et qui venait d'être déclassé en zone de développement 3. Il a précisé que cette pétition avait pu être faite en réinitialisant une association dormante et qu'elle avait suscité beaucoup d'intérêt dans le quartier. Il a ajouté que l'association avait été surprise de la rapidité avec laquelle ce processus avait été mené et de l'intérêt réel qu'avait suscité la pétition.

Une pétitionnaire a évoqué sa surprise d'alors en ce qui concernait ce PLQ, radicalement différent par rapport aux projets présentés jusqu'alors par les autorités. Elle notait, en outre, que les habitants du quartier de Bourgogne n'avaient pas eu le droit, à ce jour, de savoir en quoi ce PLQ était considéré comme le meilleur. Elle a indiqué que ce raccourcissement des délais avait aussi donné aux habitants le sentiment qu'il n'y avait pas réellement de concertation, toutes les séances ayant été, de plus, désignées comme des séances d'information et de présentation.

Le premier pétitionnaire a ajouté que l'Association des habitants du quartier de Bourgogne regroupait des gens de toutes origines. Il a indiqué qu'il y

avait des gens qui y ont construit une maison il y a à peine quelques années, et il citait l'exemple d'un habitant qui était abasourdi par le fait qu'on puisse modifier une zone aussi facilement. Il citait aussi l'exemple d'habitant-e-s parlant mal le français, d'habitant-e-s âgé-e-s, de jeunes, de familles, de propriétaires et de locataires qui composent le quartier. Il a indiqué qu'à partir de cet amalgame hétéroclite il était difficile de mettre à jour une seule vision pour l'ensemble des habitant-e-s du quartier, précisant qu'il y avait des gens au sein du quartier qui voulaient bâtir, d'autres qui ne le souhaitaient pas.

Lors de son audition, M. de Rivaz, du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, était d'avis qu'il y avait eu un malentendu entre les pétitionnaires et les attentes des habitant-e-s du secteur de Bourgogne. Comme l'a indiqué le magistrat Pagani, la Ville pratiquait la concertation bien avant la promulgation de la loi générale sur les zones de développement (LGZD). La question est cependant de savoir ce que l'on entend par «concertation». M. de Rivaz nous a expliqué que ce n'était pas de la «co-conception» de projets, que c'était presque de la participation, mais que, dans tous les cas, les grandes options d'aménagement incombaient aux autorités cantonales et municipales. S'agissant du PLQ Bourgogne, M. de Rivaz estimait que la Ville avait fait un énorme travail de concertation.

Il nous a expliqué également qu'au cours des séances publiques toutes les questions posées sont notées et retranscrites dans un procès-verbal où les questions et les réponses données oralement sont reprécisées, afin que le propos soit aussi clair que possible. Le procès-verbal est ensuite envoyé aux participant-e-s avec les diaporamas de la présentation. Dans le même temps, lesdites personnes sont invitées à prendre contact avec la Ville, s'il y a des questions ou des avis divergents. M. de Rivaz a rappelé qu'il avait reçu beaucoup de monde dans le cadre du PLQ Bourgogne.

L'Union démocratique du centre votera le classement de la pétition P-368. Il faut noter que l'un des pétitionnaires de l'association des habitants du quartier Bourgogne auditionné par la commission avait assisté aux séances de consultation. Il a peut-être cru qu'il pouvait modifier le projet, ce qui n'est pas le cas. Il n'a pas compris la nécessité d'aller de l'avant, à l'instar des habitants du 16, avenue des Eidguenots, qui regrettent de ne pas avoir accepté le PLQ les concernant. Il faudrait peut-être demander à M. Pagani de mieux informer les parties intéressées quant à la portée d'une concertation sur un PLQ et aux capacités réelles des citoyens d'intervenir dans ce cadre.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Tout d'abord, j'aimerais préciser le contexte de la pétition P-368. Le quartier de Bourgogne comporte 38 petites parcelles; la zone villas a été modifiée en 2014 pour devenir une zone de développement 3 et un PLQ doit être mis en place très rapidement. Cette densification de la ville qui

## Pétition: concertation sur le PLQ du quartier de Bourgogne

s'agrandit permettra, à terme, de créer 450 logements. L'indice d'utilisation du sol sera de 1,6 – donc relativement bas, mais quand même assez important. Il s'agit d'un endroit particulièrement accessible.

Comme un préopinant l'a rappelé tout à l'heure, les pétitionnaires de l'association des habitants du quartier de Bourgogne – principalement des propriétaires – sont surpris par la rapidité du processus; ils auraient souhaité établir une réelle concertation. Ils ne se disent pas opposés à une densification, mais ils constatent que ce PLQ aura un impact important sur leur cadre de vie. Ils expriment leur inquiétude face à l'évolution du projet, avec ces grands immeubles qui surgiront tout à coup. Ils sont aussi étonnés du choix effectué parmi les variantes qui leur avaient été présentées.

La pétition P-368 pose un problème réel. D'une part, nous voyons bien que la ville se densifie à beaucoup d'endroits; or ce processus de densification ne va pas de soi pour les habitants des quartiers. Mais surtout, que signifie un processus de concertation? Ce concept est maintenant intégré dans la LGZD mais, pour les habitants concernés, sa signification n'est pas forcément évidente. S'agit-il de les informer de ce qui va leur arriver? S'agit-il réellement d'un échange? Pour le département des constructions et de l'aménagement, c'est clair: il ne s'agit pas d'une «co-conception», les grandes options d'aménagement incombant aux autorités cantonales et municipales.

Cependant, les services de la Ville ont consacré beaucoup de temps à trois réunions et quatorze rencontres individuelles avec les propriétaires. Le conflit est-il consubstantiel à l'urbanisme, comme le disait M. de Rivaz lors de son audition? Qu'est-ce que ça signifie? Que c'est une fatalité? Nous nous posons une question: la Ville consacre-t-elle vraiment assez de temps à expliquer ce genre de démarches en situant leur cadre, afin que les habitants – les propriétaires, dans le cas présent – sachent clairement dans quel type de processus ils se situent? La distinction entre ce qui peut faire l'objet d'une concertation et ce qui ne s'y prête pas est-elle toujours évidente pour eux? La concertation consiste-t-elle en une information sur des décisions prises par les autorités, ou s'agit-il de décisions communes? Est-ce que l'on consulte la population en recueillant des avis?

En commission, nous avons soutenu la pétition P-368 dans l'idée d'inviter le département des constructions et de l'aménagement à bien définir le cadre dans lequel un espace de concertation est proposé, à le communiquer de manière claire et compréhensible et à réfléchir à la démarche à mettre en place. Cependant, le PLQ Bourgogne ayant été accepté il y a deux ans, il est vrai que l'on ne peut pas revenir en arrière. Il n'est donc pas utile de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, mais je souhaiterais que le département s'applique à proposer ses concertations de manière plus claire.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC).** Le Parti démocrate-chrétien votera le classement de la pétition P-368. En effet, les pétitionnaires ont admis en commission qu'il y avait eu concertation. Le problème auquel nous nous sommes heurtés vient du fait qu'ils n'étaient pas d'accord avec la finalité du PLQ Bourgogne. Je pense qu'il est difficile, pour un conseiller administratif qui décide d'appliquer un PLQ, de contenter tous les riverains! Vu la nécessité de construire des logements pour les générations futures en ville de Genève, nous pensons quant à nous que la construction est une priorité et qu'il faut avancer avec ce projet.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin, rapporteuse (MCG).** Je me suis aperçue que j'avais introduit une petite coquille dans mon rapport PR-368 A, mais elle a déjà été corrigée à l'impression. Je précise donc à nouveau que la commission des pétitions a voté le classement de la pétition par 10 oui contre 2 non – une voix contre du Mouvement citoyens genevois et une voix contre d'Ensemble à gauche – et 1 abstention. Mon erreur est donc réparée.

**Le président.** Nous en prenons bonne note; merci, Madame la conseillère municipale.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Lorsque la procédure de concertation sur le PLQ Bourgogne a été mise en place, le but était de ne pas multiplier les recours contre des PLQ, qui sont une étape fondamentale pour permettre la construction. Il est certain que, si cet objectif n'est pas compris et si les personnes concernées ne se sentent pas écoutées ou ne sont pas informées, cette méthode est vouée à l'échec. (*Brouhaha à l'extérieur de la salle.*) Je vois que c'est la fête...

**Le président.** Oui... Je suis aussi un peu surpris par le bruit que j'entends! C'est pour cela que j'actionne la sonnette pour ramener les membres de cette assemblée ici dans la salle, en espérant qu'ils seront plus calmes qu'à la buvette!

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.** Je reprends. Ce sera assez rapide. Il est certain que nous avons tous soutenu en commission le classement de la pétition P-368. Toutefois, j'attire l'attention... (*Brouhaha général.*)

**Le président.** Madame la conseillère municipale, excusez-moi de vous interrompre. C'est la quatrième fois que je demande au Parti libéral-radical de se tenir correctement! S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Cela vaut surtout pour

M. Pierre de Bocard et ses voisins, qui prennent certaines libertés en parlant haut et fort et en nous dérangeant dans nos travaux. Nous avons encore un petit moment de débat avant d'arriver au terme de cette séance, j'aimerais que nous continuions nos travaux dans le calme!

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* Tout cela pour dire qu'en commission les Verts ont eux aussi soutenu le classement de la pétition P-368, car il y avait eu concertation. Toutefois, on ne peut pas dire qu'il y a concertation effective si seule la moitié des gens sont au courant, si une partie d'entre eux ne participent pas au processus ou ne comprennent pas que la concertation ne signifie pas forcément soit la modification soit l'acceptation d'un nouveau projet.

Toujours est-il que la finalité de cette concertation, qui était d'avoir un PLQ avec lequel on puisse aller de l'avant sans recours, a échoué. Pour réussir, il faut communiquer de manière beaucoup plus appuyée avec la population qui se soucie de son environnement, afin qu'elle puisse se prononcer valablement et n'ait pas l'impression qu'une concertation est un alibi. Evidemment, les Verts voteront le classement de cette pétition.

**Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 57 oui contre 7 non (2 abstentions).**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous passons aux motions d'ordonnancement déposées en début de séance; vous en avez reçu la liste par courrier électronique. Nous en avons six à traiter, dont trois concernent de nouveaux objets et trois portent sur des points figurant déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement, déposée par M. Gurtner, M<sup>me</sup> Schlechten et M. Gomez, demande le traitement en urgence des rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement réunis en un seul document qui figure déjà à l'ordre du jour et qui porte sur quatre motions traitées de manière liée, soit le rapport M-1223 A/B/C sur la motion «Circulation à vélo: un coup de peinture ne suffit pas! Pour des parcours en site propre, sécurisés et continus», le rapport M-1224 A/B/C sur la motion «Encourageons la pratique du vélo en ville!», le rapport M-1225 A/B/C sur la motion «Recenser les points noirs piétons et vélo en Ville de Genève» et le rapport M-1226 A/B/C sur la motion «Utiliser les voitures stationnées pour mieux sécuriser les trajets cyclables».

Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

**M. Olivier Gurtner** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, nous ne vous proposons rien de moins que quatre pour le prix d'un, à savoir le traitement urgent des quatre rapports en un seul document sur les motions M-1223, M-1224, M-1225 et M-1226 qui sont liées. Ces quatre objets concernent la mobilité douce. Pourquoi l'urgence? Il y a eu une votation fédérale vraiment très importante qui a abouti à un oui significatif en faveur du vélo: plus de 70% de voix pour au niveau fédéral, plus de 80% au niveau de notre canton. A cela, il faut ajouter les récentes déclarations du magistrat cantonal en charge du Département des infrastructures, M. Dal Busco. Nous demandons l'urgence sur ces rapports, afin de pouvoir voter le plus rapidement possible les quatre motions.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports M-1223 A/B/C, M-1224 A/B/C, M-1225 A/B/C et M-1226 A/B/C est acceptée par 44 oui contre 24 non.

**Le président.** La deuxième motion d'ordonnancement, déposée par le Parti démocrate-chrétien, les Verts et les socialistes, demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération nouveau PRD-184 de M<sup>mes</sup> et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Albane Schlechten, Olivier Gurtner, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini, intitulé: «Pour l'ouverture d'un crédit de réalisation de 12 000 000 de francs visant à disposer d'un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé, favorisant l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens et améliorant la sécurité des piétons». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (DC). Au nom du Parti démocrate-chrétien, je sollicite l'urgence sur le projet de délibération PRD-184. En effet, il y a une forte attente chez les usagers du vélo, dont le nombre a beaucoup augmenté ces dernières années. Les mentalités sont prêtes pour aller de l'avant et le contexte politique, à la Ville et au Canton, y est propice également. Le Parti démocrate-chrétien considère qu'il est urgent de donner un coup d'accélérateur à la mobilité douce. Nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de faire bon accueil à notre motion d'ordonnancement sur ce projet de délibération.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-184 est acceptée par 55 oui contre 14 non.

**Le président.** La troisième motion d'ordonnancement, déposée par le Parti démocrate-chrétien, demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1370 de M<sup>mes</sup> et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Souheil Sayegh, Albane Schlechten, Olivier Gurtner, Uzma Khamis Vannini et Alfonso Gomez, intitulée: «Pour un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé favorisant l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens!». Je donne la parole pendant une minute à M<sup>me</sup> Carron, signataire de la motion d'ordonnancement, pour défendre l'urgence.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Pour les mêmes raisons que celles que je viens d'évoquer en défendant l'urgence du projet de délibération PRD-184, Mesdames et Messieurs, nous sollicitons votre appui pour le traitement en urgence de la motion qui vient d'être citée par M. le président. Nous vous remercions de faire bon accueil également à cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1370 est acceptée par 53 oui contre 14 non.

**Le président.** La quatrième motion d'ordonnancement, déposée par le Parti libéral-radical, demande le traitement en urgence de la motion M-1364, concernant le retour des véhicules hippomobiles et de la cavalerie en ville. Ce point figure déjà à l'ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

**M. Olivier Wasmer (LR).** La motion M-1364 a trait à l'usage du domaine public communal par des calèches. A Genève, on a de nouveau une querelle de clocher et de cochers: même si une loi fédérale de 1955 permet l'utilisation du domaine public par des chevaux, la Ville de Genève interdit l'usage de ses parcs et de ses promenades aux calèches – en contradiction avec la loi fédérale – alors même que des cochers se proposent pour organiser des excursions. C'est un sujet qu'il faudrait traiter urgemment, afin que des calèches ou des fiacres puissent circuler au moins à partir de l'année prochaine sur les promenades publiques genevoises, tel le quai Gustave-Ador.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1364 est acceptée par 36 oui contre 29 non (1 abstention).

**Le président.** La cinquième motion d'ordonnancement, déposée par le Mouvement citoyens genevois, demande le traitement en urgence de la motion M-1368 intitulée «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale». Ce point figure déjà à l'ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à M. Sormanni, signataire de la motion d'ordonnancement, pour défendre l'urgence.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à accepter l'urgence de la motion M-1368, afin que nous puissions la renvoyer en commission et y étudier cette problématique. Les chiffres mentionnés dans la motion ne sont pas très importants, c'est l'intention qui compte! La sécurité n'est pas assurée en ville de Genève, vous le savez bien. Hier encore, une excellente intervention du libéral-radical Benoît Genecand l'a démontré. Je pense donc qu'il y a là quelque chose à examiner! Nos rues ne sont pas sécurisées, elles sont remplies de dealers et je crois que nous devons faire quelque chose pour la population, pour les citoyens, qui le méritent bien. Je vous invite donc à accepter l'urgence de cette motion, afin que nous puissions demain la renvoyer en commission pour étude.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1368 est refusée par 52 non contre 12 oui.*

**Le président.** La sixième et dernière motion d'ordonnancement, déposée par Ensemble à gauche, demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1371 de M<sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini, intitulée: «Non aux coupes dans les revenus de la Ville prévues avec la loi fédérale RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS)». Je donne la parole pendant une minute à M. Tobias Schnebli, signataire de la motion d'ordonnancement, pour défendre l'urgence.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Il est urgent de savoir quel sera l'impact, sur le budget de la Ville de Genève, de cette nouvelle réforme fiscale qui transférera de la substance des collectivités publiques vers les actionnaires des entreprises, notamment. On parle déjà, pour la Ville, d'une diminution des rentrées fiscales de l'ordre de 70 millions de francs. Je rappelle qu'on a gagné plusieurs référendums pour beaucoup moins que ça! Il est donc urgent de connaître le montant de cette diminution et de savoir combien les prestations fournies à la population seront touchées.

Il est important aussi de savoir qu'on peut encore se défendre contre ce délestage des ressources financières de la Ville et des collectivités publiques en participant au référendum qui sera lancé dans quelques jours. Nous aimerions bien connaître la position du Conseil administratif par rapport à ce référendum. La loi en question vient d'être votée et elle entrera en vigueur bientôt, si le référendum n'aboutit pas, voilà pourquoi nous voudrions savoir quelles en seraient les conséquences. L'autre invite de notre motion M-1371 justifie aussi l'urgence. Je vous demande donc de voter cette motion d'ordonnancement, Mesdames et Messieurs.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1371 est refusée par 36 non contre 28 oui (4 abstentions).*

## **11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **12. Interpellations.**

Néant.

## **13. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette séance. Je tiens à vous remercier, car nous avons bien travaillé. Nous reprendrons nos travaux demain en suivant l'ordre du jour. Le débat sur les objets dont nous venons de voter l'urgence aura lieu à la séance de 20 h 30. Je vous demande de ne pas oublier vos affaires et de prendre vos cartes. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne fin de soirée!

Séance levée à 22 h 50.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	2678
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	2678
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2678
4. Prestation de serment de M. Stefan Gisselbaek remplaçant M <sup>me</sup> Helena Rigotti, conseillère municipale démissionnaire . . . . .	2678
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 juin 2017: «Pour le maintien de la publication papier de la revue <i>Genava</i> » (P-372 A). Suite de la discussion. . . . .	2679
6. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Tobias Schnebli, Marie-Pierre Theubet, Florence Kraft-Babel, Pascal Holenweg et Alia Chaker Mangeat: «Revue <i>Genava</i> : éviter la perte d'un outil scientifique et culturel précieux» (M-1271 A) . . . . .	2695
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 mars 2018: «Mesures de sécurité supplémentaires à l'école de Peschier Genève» (P-380 A) . . . . .	2714
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 décembre 2017: «Les médecins genevois en faveur de la pratique quotidienne du vélo» (P-378 A) . . . . .	2734
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 10 avril 2018: «Contre la fermeture de l'infirmier au quai du Seujet» (P-382 A) . . . . .	2750
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 avril 2017: «Pour un processus de planification et un projet de densification respectant les propriétaires et les habitants du quartier de Bourgogne» (P-368 A) . . . . .	2766
11. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2793

12. Interpellations .....	2793
13. Questions écrites .....	2793

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*